

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION



Département des Sciences économiques  
Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales  
Mémoire de Master en sciences économiques  
Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »  
Option : Entreprise de l'économie sociale et solidaire

Préparé par :

**Adam Kaya Ali**

# **La Contribution de mutualité agricole au développement rural durable en Algérie Cas : CRMA de Tizi-Ouzou**

Sous la direction de : Pr.

**Malika. AHMED ZAID**

**Devant le jury composé de :**

Mme. RAMDINI Samira, Maître Assistante A, UMMTO, Présidente

M.KHAMMES Abdenour, Maitre-Assistant B, UMMTO Examineur,

Mme. AHMED ZAID Malika, Professeur, UMMTO, Encadreur

M.KERNOU Karim, professeur associé, UMMTO, Invité

**Date de soutenance : 09 Décembre 2017**

**Année universitaire : 2016-2017**

# *Remerciements*

## *« Merci Dieu tout puissant »*

De fois, les mots sont insuffisants pour exprimer ce que l'on ressent réellement au fond de soi. Sur ce, une pensée particulière à mon cher Papa **Kaya ALI** que ton âme repose en paix et le paradis alfirmouds soit ta demeure éternelle.

Par la suite, j'adresse mes sincères remerciements à ma chère mère **Mariam BIRIA**, mes grands frères et mes grandes sœurs pour leur soutien moral et financier.

Je tiens à remercier et à exprimer ma profonde gratitude au Professeur **Malika AHMED ZAID**, ma promotrice du mémoire d'avoir voulu diriger ce travail, pour son accompagnement et ses précieux conseils et encouragements qui m'ont aidé à réaliser ce modeste travail.

J'adresse également mes vifs remerciements au chef de service personnel de CRMA Mr **Bouklal Nordine**, pour son aide et son assistance tout au long de mon stage.

Ma profonde reconnaissance aussi, à tous les enseignants(es) du laboratoire REDYL, de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et, à Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

# *Dédicace*

Je dédie ce modeste travail à  
la grande famille KAYA

## Liste des abréviations

**ACI** : Alliance Coopérative Internationale

**AIEF** : Association des Banques et des Etablissements Financiers

**AMAA** : Association Afro-Asiatique d'Assurance et de Réassurance

**CAGEX** : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations

**CASNOS** : Caisse nationale de Sécurité sociale des Non-Salariés

**CCMSA** : Caisse Centrale de Mutualiste

**CCRMA** : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles

**CMAR** : Caisse Mutuelle Agricole de Retraité

**CMC** : Conseil de la Monnaie et de Crédit

**CNA** : Conseil National des Assurances

**CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales

**CNMA** : Conseil National de Mutualité Agricole

**CNR** : Caisse National rural

**CRMA** : Caisse Régionale de la Mutualité Agricole

**ERF** : Entreprenariat Rurale et Féminine

**ESS** : Economie sociale et solidaire

**FPA** : Farmers' Professional Association

**IARD** : Industrie Agricole et Risques Divers

**IOB** : Intermédiaires en Opérations de Bourse

**MADR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

**OAA** : Organisation Africaine des Assurances

**ODR** : Organisation développement rural

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OP** : Organisation de Production

**OPA** : Organisation Professionnelle Agricole

**PNDA** : Plan National de Développement de l'Agriculture

**PNDRA** : Plan National de Développement Rural et Agricole

**PPDRI** : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré

**PRR** : Programme Rural Régional

**SALEM** : Société Algérienne de Leasing des Equipements et Matériels

**SCIC** : Société d'Intérêt Collectif

**SCOP** : Société Coopérative Ouvrière

**SIBF** : Société Intermédiaire de Formation

**SNDRD** : Société Nationale de Développement Rural Durable

**UAR** : Union des Assurances et Réassurances

## *Liste des tableaux*

<b>Tableau 1 : de Classification des cultures dans la CRMA.....</b>	<b>71</b>
<b>Tableau 2: Résumé des conditions d'assurance Grêle / Incendie Récoltes sur céréale .....</b>	<b>74</b>
<b>Tableau 3: Les différents types de cultures de la pomme de terre .....</b>	<b>78</b>
<b>Tableau 4 : Activités des agriculteurs .....</b>	<b>86</b>
<b>Tableau 5 : Nature du foncière .....</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 6: Superficie d'exploitation .....</b>	<b>88</b>
<b>Tableau 7 : Location de matériels.....</b>	<b>89</b>
<b>Tableau 8 : Pouvoir d'implication des agriculteurs .....</b>	<b>90</b>
<b>Tableau 9 : la perception des agriculteurs sur la CRMA .....</b>	<b>91</b>
<b>Tableau 10 : contraintes rencontrées à la CRMA .....</b>	<b>92</b>
<b>Tableau 11: produits proposés par la CRMA .....</b>	<b>93</b>
<b>Tableau 12 : CRMA par rapport aux autres assurances .....</b>	<b>94</b>
<b>Tableau 13 : Qualification de personnel employé .....</b>	<b>95</b>
<b>Tableau 14 : Accueil de la CRMA .....</b>	<b>96</b>
<b>Tableau 15 : inégalité entre les petits et les grands clients .....</b>	<b>97</b>
<b>Tableau 16 : La lenteur dans la gestion des dossiers des sinistrés.....</b>	<b>98</b>
<b>Tableau 17 : Taux appliqué par la CRMA .....</b>	<b>99</b>
<b>Tableau 18 : les indemnités en cas de sinistre .....</b>	<b>100</b>

## *Liste des figures*

<b>Figure 1: Organigramme de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou ...</b>	<b>64</b>
<b>Figure 2 : produit d'assurance agricole .....</b>	<b>68</b>
<b>Figure 3: Parcelle de blé assuré .....</b>	<b>73</b>
<b>Figure 4 : culture de serre .....</b>	<b>77</b>
<b>Figure 5 : Pomme de terre .....</b>	<b>80</b>
<b>Figure 6: Les assurances animales.....</b>	<b>81</b>
<b>Figure 7: Elevage cheptel ovin .....</b>	<b>83</b>
<b>Figure 8: Boucles d'identification du cheptel .....</b>	<b>84</b>
<b>Figure 9 : les activités principales des agriculteurs .....</b>	<b>87</b>
<b>Figure 10: Nature du foncier .....</b>	<b>88</b>
<b>Figure 11 : Superficie exploitable .....</b>	<b>89</b>
<b>Figure 12 : Location de matériel .....</b>	<b>90</b>
<b>Figure 13 : Pouvoir d'implication .....</b>	<b>91</b>
<b>Figure 14 : la perception des agriculteurs sur la CRMA .....</b>	<b>92</b>
<b>Figure 15 : contraintes rencontrées à la CRMA.....</b>	<b>93</b>
<b>Figure 16 : produits proposés par la CRMA .....</b>	<b>94</b>
<b>Figure 17 : CRMA par rapport aux autres assurances .....</b>	<b>95</b>
<b>Figure 18 : Qualification de personnel employé.....</b>	<b>96</b>
<b>Figure 19 : Accueil de la CRMA .....</b>	<b>97</b>
<b>Figure 20 : Inégalité entre les petits et les grands clients .....</b>	<b>98</b>
<b>Figure 21 : La lenteur dans la gestion des dossiers des sinistrés .....</b>	<b>99</b>
<b>Figure 22 : Taux appliqué par la CRMA .....</b>	<b>100</b>
<b>Figure 23 : les indemnités en cas de sinistre .....</b>	<b>101</b>

## **Résumé :**

L'économie sociale et solidaire est devenue une véritable solution pour les problèmes les plus délicats dans le monde. Son objectif principal est de mettre l'Homme au cœur du système économique dans son ensemble. Ce qui n'était pas le cas dans le modèle capitaliste. Elle permet d'encourager et motiver les gens à se regrouper sous différentes formes à savoir : mutuelle, coopérative et association. Cependant, le développement rural durable cherche à améliorer les conditions de vie de la population rurale et de voir l'entrepreneuriat rural, innovation des activités agricoles, artisanales et la protection d'environnement. Il offre aussi la possibilité de développement de diverses activités à travers la stratégie nationale de développement rural durable. L'objectif principal de cette étude est d'analyser la situation actuelle de la caisse régionale de mutualité agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers l'enquête effectuée auprès des agriculteurs et identifier les lacunes existantes.

**Mots clés :** Economie sociale et solidaire, mutualité agricole, entrepreneuriat rural, développement rural durable,

## **Abstract:**

The social and solidarity economy has become a real solution for the most delicate problems in the world. Its main objective is to put people at the heart of the economic system as a whole. This was not the case in the capitalist model. It encourages and motivates people to come together in different forms namely: mutual, cooperative and association. However, sustainable rural development seeks to improve the living conditions of the rural population and promote rural entrepreneurship, innovation of agricultural workers, craft and environmental protection. It also offers the possibility of developing various activities through the National Strategy for Sustainable Rural Development. The main objective of this study is to analyze the current situation of the regional pool of agricultural mutuality of the wilaya of Tizi-Ouzou through questionnaires pose to its users and members and identify the existing gaps.

**Keywords:** Social and solidarity economy, agricultural mutuality, rural entrepreneurship, sustainable rural development

# Sommaire

## Remerciements

## Dédicace

## Liste des abréviations

## Liste des tableaux

Introduction générale :.....	1
Chapitre I: Fondements théoriques de L'Economie sociale et solidaire .....	5
Introduction .....	5
Section 1 - concepts et évolutions de l'ESS .....	5
Section 2 - Les fonctionnements de l'ESS .....	27
Conclusion :.....	34
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE.....	35
Introduction : .....	35
Section 1 : concepts et évolutions du développement rural durable.....	35
Section 2 : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) .....	52
Conclusion :.....	57
Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU.....	58
Introduction : .....	58
Section 1 : Présentation de la Caisse Régionale Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou .....	58
Section 2 : Enquête et analyse des résultats .....	85
Conclusion générale .....	102

## Bibliographie

## Annexes

Dans un monde dominé par le système capitaliste et ses conséquences ne cessent d'augmenter les maux de la société. Cette dernière est confrontée à des problèmes, qui dépassent ses capacités et ne peut résister à la pression du capitalisme. Cette dégradation va aussi affecté l'environnement, la destruction la faune et la flore et même les eaux ; rien n'est épargné face à ce modèle ; la tyrannie d'un modèle unique de l'entreprise focalisé sur la création de valeur pour les actionnaires. L'extension démesurée du périmètre du marché et de la concurrence, notamment sur les services d'intérêt général.

L'atrophie des solidarités collectives et démocratiques au profit de solidarités philanthropiques et caritatives. Les inégalités entre les classes sociales se traduisent par l'exclusion sociale, économique, culturelle, et territoriale.

La raison pour laquelle les mouvements sociaux se sont multipliés pour faire entendre leur voix face à ce phénomène destructif qui plonge la société vers un avenir incertain. C'est ainsi que le modèle social a vu le jour comme un espoir. Selon La Loi du 31 juillet 2014, « *l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.* »<sup>1</sup> .

Cette dernière a pour but de mettre l'Homme au cœur du système économique. Ce qui n'était pas le cas dans le modèle capitaliste. Le concept cherche à garantir la cohésion sociale et intérêt collectif afin de satisfaire la société dans son ensemble. IL cherche également les réponses pour réparer les dégâts causés par le modèle capitaliste. Le modèle social est très vulnérable plus que le modèle capitaliste est toujours guidé par une logique de profit, d'où la nécessité d'intervention de l'Etat pour assurer le contrôle. Il s'agit en fait du service public. Faisant un petit aperçu historique de l'évolution de l'Etat providence à l'Etat acteur économique, on constate que le service public existe même avant l'existence du concept. En fait, le service public peut être défini comme la réponse de l'Etat à la demande sociale ou aux besoins sociaux, mais la question posée est ce que l'Etat répond favorablement à toutes attentes de la population ?

---

<sup>1</sup>Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

Pour y répondre à cette interrogation plusieurs mécanismes qui prouvent l'absence de l'Etat dans certains domaines l'argument le plus avancé jusqu'à présent c'est manque de moyens financiers d'une part et d'autre part manque de volontés de l'Etat.

Le désengagement de l'Etat dans de nombreux secteurs fait aussi croître les besoins et les inégalités sociales, auxquels les entreprises sociales se donnent pour mission de répondre.

En plus les mécanismes de marché ont échoué à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population. Les ruptures économiques que connaissent les pays sont effectivement la conséquence des crises qui les conduisent indéniablement à prendre des décisions qu'elles jugent dans la plus part de temps adéquates et nécessaires à leur fonctionnement et donc à leur développement. Face aux enjeux actuels, l'économie sociale et solidaire a toute sa place dans nos sociétés. Elle s'inscrit pleinement dans le développement durable, pour les générations futures. Il s'agit d'une économie de lien entre les citoyen(ne) et entre un projet et son territoire. Son expression s'est forgée par Bernard Eme puis développée par Jean Louis Laville pour désigner « *l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. L'économie sociale contribue ainsi à la démocratie de l'économie à partir d'engagements citoyens* »<sup>2</sup>.

Elle regroupe les associations, les coopératives, et les mutuelles. Bien que très diverses ces structures ont toutes pour objectif premier de satisfaire les besoins de leurs membres selon une gouvernance démocratique.

Ces caractéristiques les différencient des sociétés des capitaux où la finalité est la maximisation des profits tirés du capital investi par les actionnaires et dont le pouvoir de décision est nombre d'actions détenues.

---

<sup>2</sup> Jean-Louis Laville est sociologue (LSCI, CNRS-CNAM). Il a dirigé l'ouvrage *L'économie solidaire. Une perspective Internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000 (2e édition)

**Problématique :**

L'émergence du secteur de l'économie sociale et solidaire a donné à la société une nouvelle image via ses idées porteuses d'expériences, d'innovation sociale qui cherchait à répondre aux besoins de la population dans son ensemble de manière équitable. De ce fait, toutes les transformations qu'a connues l'agriculture algérienne n'ont pas manqué de se répercuter sur la mutualité agricole avec leurs effets positifs et négatifs, dont l'ouverture du marché des assurances à la concurrence, la privatisation des entreprises du secteur agricole, le mouvement de la transition de l'économie nationale vers une économie de marché.

En effet, la tendance à cloisonner dans les approches entre ce qui relève des assurances en général et des multirisques agricoles en particulier, d'une part, et ce qui relève de l'économie et du développement rural durable d'autre part, tend à s'estomper.

Dans le contexte de mondialisation, eu égard à l'état des lieux et aux évolutions actuelles de la mutualité agricole, **Quelle est la contribution de la caisse de mutualité agricole, notamment de la CRMA au développement rural durable en Algérie ?**

**QUESTIONS SECONDAIRES :**

- la CRMA intègre-t-elle les valeurs de l'ESS dans son fonctionnement ?
- Dans cette situation, la CRMA, peut-elle apporter des solutions de nature à réduire les pertes en cas de sinistres?
- Quels sont les impacts de la CRMA sur le développement rural au niveau de Tizi-Ouzou ?

**HYPOTHESES :**

**Hypothèse 1 :** L'organisation et le fonctionnement de la CRMA répondent aux normes des organisations de l'ESS.

**Hypothèse 2 :** Les produits proposés par la CRMA attirent les agriculteurs.

**Hypothèse 3 :** La CRMA prend convenablement en charge les sinistres .

**Structure du mémoire:**

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons jugé utile de structurer notre travail en trois chapitres.

Le premier est intitulé fondements théoriques de l'économie sociale et solidaire. Il comprend deux sections nommées respectivement concepts et évolution de l'économie sociale et solidaire et son fonctionnement.

Le deuxième porte le titre de développement rural durable en Algérie et comporte également deux sections. La première section est concepts et évolution de développement rural durable et la deuxième s'intitule la stratégie nationale de développement rural durable.

Le dernier chapitre a pour titre analyse du cas de la CRMA-Tizi-Ouzou dont la première section est intitulée présentation de la CRMA de Tizi-Ouzou et la seconde enquête et analyse de résultats.

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

La notion de l'économie sociale et solidaire est très vaste, multi activités et multisectoriels. Bien souvent, on a du mal à l'appréhender non pas en raison de sa complexité historique, mais en raison du foisonnement des initiatives qu'elle représente. Dans un premier temps, nous allons rappeler quelques repères terminologiques. Et, par la suite on parle d'économie sociale, on parle aussi d'économie solidaire. On va tenter de comprendre quel est le lien ou l'absence de lien entre les deux. Et surtout d'illustrer par quelques exemples parce qu'il n'y a rien de tel pour comprendre et essayer de toucher du doigt en quoi ces initiatives peuvent être des facteurs clefs du développement économique local, durable et aussi pour mieux se donner des clefs de lecture sur le contexte actuel par rapport au développement de l'économie sociale et solidaire.

## Section 1 - concepts et évolutions de l'Economie Sociale et Solidaire

### 1-1 Aspects historiques

L'histoire de l'économie sociale et solidaire remonte au 19ème siècle, son émergence résulte de quatre évolutions:

#### ➤ 19ème siècle : l'ère du capitalisme et ses conséquences

La doctrine capitaliste a produit deux conséquences visibles, un accroissement des richesses et une forte paupérisation d'autre part (du latin pauper, pauvre et qui renvoie l'appauvrissement continu d'un individu ou d'un groupe d'individus). Ceci a poussé les pionniers de l'économie sociale à combattre l'accroissement de ces inégalités de plus en plus flagrante qui frappent la classe ouvrière, à ce titre nous pouvons citer entre autres Robert Owen en Angleterre et Fourier en France que l'on nomme de capitalistes utopiques.

#### ➤ A partir de 1860 : Ni capitalisme. Ni communisme :

Cette seconde période est marquée par la recherche d'une alternative au système capitaliste par une conciliation entre « liberté » et « égalité » illustré par des grands penseurs et réformateurs y sont généralement associés : Robert Owen, fondateur du mouvement coopératif en Angleterre, Charles Fourier, penseur des phalanstères (ensemble de bâtiments à usage communautaire), Philippe Buchez, sociologue à l'origine des associations ouvrières de production, Louis Blanc, créateur des ateliers sociaux ou encore Pierre Joseph Proudhon, inspirateur du mutuellisme et de l'autogestion.

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

### ➤ **A partir de 1930 : Retrait de l'économie sociale :**

Durant les années trente les organisations de l'économie sociale perdent en importance et leur poids se voit rétrécir sous influences de raisons internes mais aussi externe au secteur :

- Les raisons externes sont représentées par le fait que l'on considère que le socialisme ne se localise que dans les pays adoptant une logique socialiste (Etat socialiste), tout est ainsi lié à l'Etat. c'est ainsi que les mutuelles sont devenues complémentaires à la sécurité sociale ;
- Les raisons internes concernent l'éclatement de l'économie sociale dans différents statuts et leur spécialisation : coopératives pour la production, les mutuelles pour l'assurance, et les associations pour la vie sociale.

### ➤ **A partir de 1970 : renouveau de l'ESS et son unité :**

Cette période fut marquée par les premières réactions contre la montée du néolibéralisme dont la principale manifestation en France étant la création du « comité national de liaison des activités mutuelles et coopérative » et ce champ est alors dénommé « économie sociale » suivi par la nomination en 1980 d'un « délégué interministériel à l'économie sociale ». Et ce n'est que vers la fin des années 90 début 2000 que la dénomination « ESS » fut adoptée suite à la rédaction d'un rapport intitulé « économie sociale et solidaire »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La loi n 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS marque un nouvel élan à l'ESS en donnant dans son article 01 du premier chapitre une définition inclusive de l'ESS qui dépasse la seule dimension statistique en précisant leurs principes fondamentaux

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

## 1-2 Définition :

Quelques définitions de l'Economie sociale et solidaire <sup>2</sup>:

- L'Economie sociale combine ensemble deux notions qu'on a tendance à opposer.

L'économie qui regroupe les activités relatives à la production, à la distribution et à la vente des biens et services et le social qui se rapporte à une communauté et aux rapports que des personnes qui en font partie entretiennent entre elles.

- L'économie solidaire est l'ensemble des activités entrepreneuriales porté par un objectif social fort et une volonté de ses membres d'en faire un projet économiquement fiable : c'est mettre le social au service de l'économique.

Dans l'économie traditionnelle la rentabilité se mesure en termes de profit. Dans l'économie sociale elle se mesure par la qualité de vie de la communauté.

- L'Economie sociale et solidaire regroupe des acteurs économiques dont l'activité se concentre sur des finalités d'intérêt général ou collectifs. Pour ce faire, ces acteurs choisissent une organisation qui s'appuie sur la gouvernance démocratique et ont un but lucratif limité, voir même nul.
- L'entreprise de l'Economie sociale et solidaire est une entreprise sociale qui répond à des besoins sociaux, et environnementaux en procédant toujours par le réinvestissement du profit généré dans l'activité de celle –ci et que le pouvoir est partagé entre ses membres et non détenu par une seule personne.

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

---

<sup>2</sup> Mr : Kernou .K cours de « *Economie Sociale et Solidaire* » Management territorial et Ingénierie de Projets 2016-2017

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.

Une gestion conforme aux principes suivants :

- Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ;

A travers la loi du 31 juillet 2014, l'ESS est reconnue comme une alternative pertinente, une autre façon de faire de l'économie se souciant du partage des richesses produites, du développement local des territoires, de la qualité des emplois créés, de l'implication des citoyens dans les projets, de responsabilité sociale ou sociétale...

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques<sup>3</sup>

## **I-3 Les organisations de l'ESS :**

Les mutuelles, les coopératives et les associations sont considérées comme les principales organisations de l'ESS :

### **1.3.1 Les mutuelles :**

En France, le terme de Mutuelles comprenait traditionnellement deux catégories d'organisations : les sociétés mutuelles d'assurance et les sociétés de secours mutuel.

La loi du 25-7-1985, introduit en France une réforme du code de la mutualité, stipulant que le terme de mutuelles ne s'appliquerait plus qu'à la seconde catégorie. La première catégorie étant désignée sous le terme de mutuelle d'assurance.

#### **1.3.1.1 Définition**

D'après le code de mutualité française « Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui conduisent des actions de prévoyance, de solidarité et

---

<sup>3</sup>Le code de mutualité en France : livret II, voir l'article L. 111-1. Et L 411-1.

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

d'entraide Pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie »<sup>4</sup>.

Les sociétés d'assurance mutuelles sont des organisations qui garantissent à leurs sociétaires, en contrepartie d'une cotisation (fixe ou variable), le règlement intégral de leur engagement en cas de survenue des risques couverts<sup>5</sup>.

## 1.3.1.2 les objectifs des mutuelles de sante

L'objectif du fonctionnement des mutuelles de santé, est la couverture de risques à partir d'une socialisation de ceux-ci, c'est-à-dire à partir d'un principe de compensation interne entre les adhérents.

Ces mutuelles assurent les risques relatifs à la santé, au décès, et aux incapacités. Ces risques sont regroupés sous le vocable de santé-prévoyance. Les mutuelles d'assurance, elles, couvrant les risques relatifs aux biens.

Les deux principes fondateurs des mutuelles de santé sont respectivement :

- Le principe de non sélection
- Le principe de non-discrimination.

Le premier signifie que l'on ne peut pas écarter un adhérent au prétexte de sa situation face à un risque couvert, le deuxième que l'on ne peut pas lui demander une cotisation fonction de sa santé ou de sa consommation de prestations et de médicaments. Dans ce second cas la cotisation peut cependant varier en fonction du revenu et de l'âge.

Dans la pratique les mutuelles de santé, se sont développées en établissements agréés proposant des services de santé et des services sociaux.

Les directives européennes font aujourd'hui que l'activité sociale (maisons de retraites par exemple) doit rester « accessoire » par rapport à leur fonction d'assurance.

---

<sup>4</sup> Code la mutualité (art 1) (France)

<sup>5</sup>Décret du 16-7-1976. (France)

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

## 1.3.1.3 les objectifs des mutuelles d'assurance

Pour les mutuelles d'assurance la pratique d'une prime correspondante à la nature et à l'importance du risque couvert, est chose normale. Les pratiques de sélection et de discrimination sont normalement pratiquées, sous réserve des conditions de la loi.

Parmi les mutuelles d'assurance, certaines limitent la pratique « systématique » de la sélection et de la discrimination, au non d'une éthique collective, elles font donc partie du secteur de l'économie sociale.

## 1.3.1.4 les catégories de mutuelles

Les deux catégories de mutuelles distinguées sont donc les mutuelles de santé et les mutuelles d'assurance.

### 1. Mutuelles de santé et de prévoyance

On distinguera les deux activités exercées pratiquement par les mutuelles de santé et de prévoyance, qui sont les activités à caractère sanitaire proprement dites et des activités sociales.

Dans le domaine de la santé, on trouve tout un ensemble d'activités groupées autour de :

- Centres d'optiques
- Centres dentaires
- Cliniques mutualistes
- Soins à domicile...

Dans le domaine du social, les structures les plus fréquemment rencontrées sont :

- Accueil des personnes âgées
- Accueil des personnes handicapées
- Centres de loisirs
- Tourisme social...

### 2. Mutuelles d'assurance

- Mutuelles professionnelles (agriculteurs, fonctionnaires, enseignants, artisan, etc.)
- Mutuelles d'usagers (motards...etc.).

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

## 1.3.1.5 Le mouvement mutualiste en Algérie :

Les mutuelles sociales étaient régies par l'ordonnance 90-31 relative aux associations (puis celle de janvier 2012) notamment pour ce qui est de l'agrément de la mutuelle sociale et la loi 90-33 du 25 décembre 1995, modifiée et complétée, relative aux mutuelles sociales, qui détermine les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des mutuelles sociales. Parmi les mutuelles existantes en Algérie, nous citons : La MUNATEC, MGTSS, MGIP, MGPTT, MGEF, MGHFE, MGC, MGD, MGPC, MGS, MGT, MGH, MGIFA.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, le mouvement mutualiste est très limité. On trouve essentiellement la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole. La CRMA est une mutuelle agricole qui relève du droit privé. Avant, elle a été une banque. Suite à la décision du conseil de la monnaie et de crédit prise en décembre 2008 concernant l'augmentation du montant du capital minimum requis des banques et des établissements financiers, elle a été transformée à un établissement financier.

## I.3.2. Les coopératives

### I.3.2.1- Définition :

Selon l'alliance coopérative internationale (ACI) en 1996 « *Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques sociaux et culturels, communs au moyen d'une entreprise dont la priorité est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* »<sup>6</sup>

### I.3.2.2 Les catégories des coopératives :

Il existe quatre grands groupes des coopératives :

**Les coopératives d'entreprises** : Cette catégorie concerne les coopératives qui ont des structures différentes (agricole, artisanal, commercial...). C'est le type le plus répandu dans tous le secteur.

**Les coopératives de salariés** : se caractérisent par la particularité des statuts. Elles concernent les entrepreneurs sociaux. En France, cela se traduit par la transformation de la société coopérative ouvrière (SCOP) à la société d'intérêt collectif (SCIC).

---

<sup>6</sup> Michel GARRABE M. : " Les organisations de l'ESS ", p.1

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

**Les coopératives d'usagers :** ce type est le résultat de l'organisation sociale qui est fait face au marché. Il s'agit essentiellement des consommateurs et usagers de services publics. Récemment, elles ont connu un développement important, le fait d'augmentation des besoins et d'accroissement des dépenses.

**Les coopératives de crédit :** leur rôle primordial est le financement de toutes les activités de l'économie d'une manière générale. Actuellement ces coopératives sont plus actives et se développent notamment avec le micro crédit.

### **I.3.2.3 Les objectifs des coopératives :**

Même si les coopératives sont définies différemment selon le contexte, leurs objectifs sont les mêmes. Assurer un revenu permanent est le premier objectif, car le premier problème à travers le monde qui pousse les personnes à se regrouper est soit un problème d'approvisionnement, de production ou un problème de commercialisation.

Les coopératives jouent un rôle important en aidant les petits producteurs et les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes. Elles contribuent à l'émancipation économique et sociale de leurs membres et créent des emplois durables en milieu rural en recourant à des modèles d'activité capables de résister aux chocs économiques et environnementaux.

### **I.3.3 les associations :**

#### **I.3.3.1 Définitions :**

En France, l'association est définie comme « *convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou les activités dans un but autre que de partager des bénéfices* »<sup>7</sup>

➤ *Les modèles des associations :*

Le modèle associatif est évolué à travers le temps et à travers l'espace. Plusieurs modèles qui découlent. E. Archambault distingue quatre modèles dominants :

➤ *Le modèle corporatiste :*

Ce modèle a pour origine les pays Rhénans (Allemagne, Hollande, Suisse, Belgique et

---

<sup>7</sup> Art 1 de la loi du 1/7/1901 relative aux associations en France.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

Autriche) dont l'Etat providence est dominant. Les valeurs religieuses ou idéologiques sont les bases d'une forte structuration de ces organisations. Ces dernières bénéficient des sommes importantes des subventions et des dons.

➤ *Le modèle libéral :*

Ce modèle est né dans pays anglo-saxons (USA, Canada, Angleterre, Australie,...), il obéit aux principes libéraux : initiative individuelle, dépendance envers l'Etat, financement privé. En effet, en ce que concerne l'initiative individuelle, ces organisations sont créées par des personnes caritatives, pleinement inspirées des valeurs religieuses, et qui sont guidées par une logique d'intérêt collectif. En plus, ces organisations au contraire du modèle précédent, sont financées par les adhérents ou par des moyens associatifs par exemple la loterie.

➤ *Le modèle social-démocrate :*

Ce modèle est répandu dans les pays scandinaves et les pays de l'Est en transition. Les valeurs religieuses et idéologiques ne font l'âme de structuration des organisations. Elles sont regroupées sur la base des champs d'actions au service des adhérents. Ainsi les moyens financiers sont issus des participants.

➤ *Le modèle méditerranéen :*

Il s'agit des pays méditerranéens : Italie, Espagne, Portugal et la Grèce. Comparant des autres modèles, ce modèle contient le plus petit nombre d'associations. Les valeurs de fonctionnement sont religieuses catholiques. Le financement est mixte.

➤ *Les catégories d'associations :*

Les différentes catégories d'associations déclarées : V. TCHERNOGOG distingue dix classes d'associations qui sont respectivement<sup>8</sup>: Action caritative et humanitaire, Action sociale, Santé, Cultures, Sports, Loisirs et sociabilité, Expression et défense des droits et des intérêts, Education, formation, insertion, Activités économiques et développement local, et autres.

**Les associations d'utilité publique** : l'association à travers ses activités vise à satisfaire les besoins des personnes en y permettre un accès sans conditions. L'utilité sociale est un concept qui englobe plusieurs aspects, c'est la raison pour laquelle, sa reconnaissance, en France, nécessite un avis de conseil d'Etat. L'élargissement de leurs capacités juridique est

---

<sup>8</sup> TCHERNOGOG V. (2006) : enquête sur le monde associatif vingtième colloque de l'ADDES.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

conditionné par un certain nombre de contraintes à savoir : un regroupement au moins de 200 membres, les justifications des ressources et d'existence d'au moins trois années, l'adoption des statuts types et l'exercice d'un contrôle régulier.

**Les associations agréées** : l'agrément est un moyen qui permet la justification d'existence de l'association à l'Etat. Cela vaut dire qu'elle peut augmenter son capital travers le financement public sans oublier les dons et les legs. Ce type active principalement dans la protection de l'environnement, l'éducation, et les partis politiques.

**Les associations verticales** : ce sont que des groupements d'associations quel que soit au niveau local, régional ou national. Elles se focalisent sur l'application des politiques sociales.

Dans ce cadre, en cas de besoin, l'Etat peut déléguer une mission de service public à ces associations (notamment dans les pays européens mais aussi de manière relative).

➤ *Le mouvement associatif en Algérie :*

Les règles de constitution des associations sont déterminées par la loi n°12-06 du 12 Janvier 2012 qui abroge la loi de 90-31 relatives aux associations. Ces règles s'appliquent aux associations locales, nationales, aux fondations et aux amicales et aux associations étrangères.

Ces organisations existent déjà depuis l'indépendance mais n'ont connu une extension et un éclatement qu'avec l'ouverture politique de 1990 et la promulgation de la loi n°90-30, relative aux associations<sup>9</sup>.

Il s'agit des associations qui activent notamment dans les domaines suivants : la religion, la politique, le sport, la culture, le social, et la protection de consommateur. L'objectif public derrière ce choix de promotion et de développement du mouvement associatif, est celui de création d'un relais entre la sphère publique et la sphère privée. Ce relais doit contribuer à la prise en charge des besoins de la population non prise en charge par les organismes de services publics pour raison des défaillances multiformes.

---

<sup>9</sup> AHMED ZAID M. et BENAMARA K. (2012): « économie sociale et action sociale territorial E: les innovations des associations à caractère social en Kabylie », XII rencontre de RIUESS, L'économie sociale et solidaire

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

Les associations à caractère social ont connu un grand développement. En effet, ces dernières s'organisent autour des personnes handicapées, ou celles qui souffrent des maladies chroniques ou bien ne sont pas bien pris en charge, il s'agit des pauvres.

Dans le domaine de secours social, le Croissant Rouge Algérien et les Scouts Musulmanes Algériens sont les leaders impliqués dans ce domaine. Le reste des associations même si agissent localement, leur effet se mesure territorialement.

### **I.3.4 Les organisations de producteurs (O.P)<sup>10</sup>**

#### **I.3.4.1 Définition :**

Les OP peuvent revêtir la forme de coopératives et groupements de producteurs ; des groupements d'intérêt économique ; des groupements d'intérêt rural ; des unions, fédérations et confédérations regroupant un nombre variable d'organisations de base, locales ou régionales ; des associations.

Parfois spécialisées dans un produit ou une fonction, parfois ayant un large éventail d'activités. Cette activité peut se traduire par l'approvisionnement et l'achat groupé pour les intrants et les équipements productifs individuels, la mise en marché collective des productions des adhérents, l'acquisition et la gestion d'équipements collectifs, le stockage ou la transformation des produits, etc.

A noter aussi, que les O.P participent à la production de biens publics à travers la mise en place d'appuis aux producteurs (information, conseil agricole ou rural, formation), le soutien qu'elles apportent à l'innovation technique, économique et organisationnelle au sein des unités de production familiales et des sociétés locales, et leur implication parfois importante dans la gestion des ressources naturelles.

Elles interviennent aussi dans le secteur social pour améliorer les conditions d'existence des ruraux. Elles tentent alors de pallier les défaillances des pouvoirs publics (État central, collectivités territoriales décentralisées) dans la fourniture de biens et de services collectifs d'intérêt général comme l'éducation et la santé.

---

<sup>10</sup> KERNOU.k, cours de l'économie sociale et solidaire master II management territorial et ingénierie de projets 2016-2017

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

### **I.3.4.2 Bref historique :**

Les groupements de producteurs à visée économique s'étaient développés à la fin du XIXe siècle pour des achats communs d'engrais, sous l'impulsion des syndicats. Ayant pour objectif la réduction du prix d'achat des intrants et la dissuasion de pratiques frauduleuses, ces premiers groupements constituent des réponses au contexte de crise et de bas prix agricoles de 1880-1900.

La crise économique de 1929 et l'intervention publique dans la gestion des marchés seront ensuite déterminantes dans le développement des coopératives en France. Elles deviendront, en particulier dans le cas des céréales et de la viticulture, un outil de mise en œuvre de la politique agricole nationale, notamment pour la gestion de l'offre.

Les coopératives céréalières seront dotées de fonds publics pour renforcer leurs capacités de stockage lors de la mise en place de l'Office National Interprofessionnel du Blé, en 1936.

### **I.3.4. 3 le contexte de l'émergence des o.p. dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie :**

C'est en grande partie dans le monde rural et agricole et durant les années 80 que les OP ont connu un grand essor suite à réformes structurelles et organisationnelles introduits par les Pouvoirs publics dans le secteur de l'agriculture notamment, des pays de l'Afrique.

A rappeler, qu'il existait déjà, depuis les années 1970 dans quelques pays une organisation sous forme de coopératives qui étaient très liés aux politiques d'intervention de l'État qui pouvait exercer un contrôle étroit sur ces organisations. Au Sahel, des organisations sont nées dans les années 1970 pour faire face aux sécheresses et aux conditions d'existence difficiles en milieu rural.

Le contexte économique et institutionnel de l'agriculture avait été marqué par de profonds changements : désengagement de l'État de l'appui à l'agriculture et privatisation des fonctions économiques (approvisionnement et commercialisation notamment) ; ouverture des marchés ; démocratisation de la vie publique et décentralisation administrative, etc.

Les réformes entreprises ont transformé les conditions de production des agriculteurs et, en particulier, des exploitations familiales qui constituent la forme la plus répandue

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

d'organisation de l'agriculture dans le monde. Les effets des réformes ont été particulièrement sensibles dans la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie où se concentre la majorité de la population rurale mondiale.

Dans ce contexte général, les OP remplissent généralement trois rôles principaux, plus ou moins combinés, pour faire face aux difficultés que leurs membres rencontrent dans leurs activités d'agriculteurs.

- Fournir des services à leurs membres pour l'accès à l'information, à la formation et aux innovations techniques (recherche, conseil agricole). Elles organisent aussi l'approvisionnement en intrants de leurs membres et la commercialisation de leurs produits. Les OP facilitent parfois l'accès au crédit. Elles peuvent également contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts, etc.).
- Améliorer le pouvoir de marché des producteurs, c'est-à-dire les mettre en position plus favorable pour commercialiser ou acheter des produits. En s'engageant dans les OP, les producteurs renforcent leur pouvoir de négociation avec les autres acteurs économiques (fournisseurs, industriels, commerçants). Les OP peuvent contribuer de façon active à la définition et à la mise en œuvre des nouvelles formes de coordination au sein des filières agricoles ou d'élevage.
- Influer sur les processus de prise de décision publique. Cette influence, exercée grâce aux OP, peut jouer aux échelons local, national, sous régional, et international. Il s'agit pour les membres des OP de promouvoir des politiques agricoles et rurales ou des projets qui prennent en compte les spécificités des agricultures familiales ainsi que leur rôle central dans la réduction de la pauvreté et l'équilibre des sociétés.

### **I.3.4.4 Diversité de l'organisation des producteurs :**

Dans l'ensemble des cas, Trois tendances globales peuvent être dégagées :

- La multiplication des groupes locaux ;
- Le regroupement en fédérations ;
- La multiplication des groupements locaux

C'est en milieu rural et dans les villages que de tels regroupements de base s'est consolidé.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

- En Afrique subsaharienne: 65 % des villages au Sénégal comptaient au moins un groupement et c'est également le cas de la grande majorité des villages au Burkina Faso.

Le taux moyen d'appartenance formelle des ménages ruraux à au moins un groupement est de 67 % au Sénégal et de 62 % au Burkina Faso.

- Ainsi, au Bénin, dans le département du Zou et des Collines, entre 1987 et 2001, le nombre de groupements villageois est passé de 52 à 578 ; dans la même zone, les groupements féminins, inexistant à la fin des années 1980, étaient estimés à 250 en 2001.

Des évolutions similaires avaient été constatées dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne (Cameroun, Ghana, Kenya, Tanzanie, Tchad) (Banque mondiale, 2006).

- Dans la plupart des pays d'Amérique latine, les groupes locaux se sont développés comme l'Équateur, qui comptait en 1993, près de 3 000 organisations de base dont 640 associations de création récente, en 2003.
- Au Brésil, est très vivant dans le Nordeste et dans le Sud du pays et se développe aussi en Amazonie, dans les Cerrados.
- En Asie, les coopératives sont très nombreuses .En Inde, en 1998 comptait 135 000 coopératives, 150 millions de coopérateurs pour un chiffre d'affaire estimé à 3,5 milliards de dollars US.

Des réformes importantes touchent les coopératives chinoises dont certaines s'autonomisent et de nouvelles formes d'organisations locales voient le jour, les Farmers'Professional Associations (FPA) bien que de façon encore très minoritaire (Banque mondiale, 2006).

Au Vietnam, les évolutions du cadre juridique des coopératives ont généré de profondes transformations dans leur fonctionnement et ont été accompagnées aussi de la création de nombreux groupes d'agriculteurs volontaires.

Les groupes locaux sont très nombreux en Indonésie, qu'il s'agisse de certains Kelempok Tani<sup>1</sup> qui fonctionnent encore, de coopératives ou de groupes réunissant des agriculteurs ou des pêcheurs.

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

### **I.3.4.5 Le regroupement en fédérations :**

C'est le vécu des producteurs regroupés localement en grande parties isolés et trouvant des difficultés de tirer profit de leurs actions collectives qui les avaient poussés à se regrouper une nouvelle fois dans des groupements plus vastes : (Unions, fédérations, réseaux d'organisations) et ce, dans le but d'améliorer l'impact de leurs activités.

Ainsi, ces groupements locaux ont donné naissance à des d'unions locales qui à leur tour donner naissance à des fédérations.

En Afrique subsaharienne, des organisations fédératives se sont ainsi construites à l'échelon régional et national autour des principales filières (coton, cacao, riz, élevage, pêche, etc.) ou autour de l'épargne et du crédit (au Bénin par exemple) ;

Le regroupement des fédérations, de nature et d'origine très diverses, dans des coordinations nationales (appelées également plateformes) tend à se généraliser en Afrique subsaharienne (Kenya, Tanzanie, Sénégal, Tchad, Guinée, etc.)

### **I.3.4.6 Cas des Organisations Professionnelles Agricoles (O.P.A) en l'Algérie :**

Les Organisations Professionnelles Agricoles désignent, en Algérie, les associations, les coopératives agricoles et les chambres d'agriculture nées du tournant libéral, amorcé à la fin des années 1980, sous la pression du F.M.I.

Le changement de Cap vers l'orientation libérale en matière de politique de développement de l'agriculture a commencé réellement dans les années 90 avec la revue du cadre d'organisation de l'interprofession agricole (Décret exécutif n° 96-64 du 27 janvier 1996 fixant le cadre d'organisation de l'interprofession agricole, ) ainsi que la création des chambres d'agriculture (Décret exécutif n°91-38 du 16 février 1991 portant statut des Chambres d'Agriculture) qui vont jouer un rôle Prépondérant et de pivot en matière d'encadrement, d'accompagnement et de contrôle des autres intervenants (agriculteur individuel, coopérative, association) Ainsi, les associations vont à jouer un rôle déterminant. Elles sont devenues les acteurs clés de la nouvelle approche dit participative, fondée sur le partenariat local.

Cette place était confirmée par la politique du renouveau rural (à partir de 1995) qui place les associations au cœur des dispositifs d'aide agricole :

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

P.N.D.A. Plan National de Développement de l'Agriculture, mis en œuvre en (2000 – 2001)

P.N.D.R.A. : Plan National de Développement Rural et Agricole (2001 -2006)

P.P.D.R.I. : projet de proximité de développement rural intégré (2001-2006).

Qui reposent sur les O.P.A., et plus précisément sur l'action conjointe des associations et des chambres d'agriculture.

Selon la loi n° 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole. Les organisations professionnelles agricoles peuvent revêtir la forme :

- D'associations professionnelles d'agriculteurs ;
- De coopératives agricoles ;
- De chambres d'agriculture ;
- De groupements d'intérêts communs ;
- D'établissements et organismes interprofessionnels ;
- De mutualité agricole.

## I.3.5 L'entrepreneuriat sociale

« Comme un chef d'orchestre ou un metteur en scène, il s'agit de faire travailler ensemble un groupe de personnes, de coordonner leurs actions individuelles, à la poursuite d'un même résultat », M. ROBELIN, dirigeant de société.

### I.3.5.1 L'évolution de l'entrepreneuriat social

Pour certains auteurs, Entrepreneuriat social est un concept qui a émergé récemment en Europe, d'origine américaine. Il a pris son essor relativement dans les pays développés et les pays en voie de développement. Cette dernière, née au 19<sup>ème</sup> siècle, s'est progressivement structurée sous l'impulsion du mouvement ouvrier, du socialisme utopique et du christianisme social. En France, les premières structures de l'économie sociale furent des sociétés de « secours mutuel », qui ont pour objectif de résoudre collectivement l'ensemble des problèmes dont souffrent les membres à l'époque (enterrement, perte d'emploi, maladie handicapante). Ensuite, ce sont les coopératives de consommation puis de production et de crédit. Les études sur les coopératives, en France, sont développées par Gide<sup>11</sup>. Il énonce que le concept de l'économie sociale est fondé sur la solidarité comme voie entre le libéralisme débridé et toute

---

<sup>11</sup> Charles Gide est le théoricien du mouvement coopératif français.

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

puissance de l'Etat. Pour Gide, le moyen de la solidarité est la coopération : il s'agit de faire de travailleur le propriétaire de fruit de son travail.

L'économie sociale a pris son essor à partir des années de 1970 sous l'impulsion de Michel ROCARD, ce dernier cherche une forme de production de richesses se distinguant à la fois du modèle capitaliste et de modèle de planification communiste. Celui-ci se tourne vers les coopératives, les mutuelles et les associations d'employés.

Le concept de l'entrepreneuriat social a été développé grâce aux grandes écoles et des institutions<sup>12</sup>. Harvard business School est le premier établissement qui a adopté ce courant, en montant en 1993 un programme d'enseignement destiné aux entrepreneurs sociaux intitulé : « Social Entreprise Initiative ». La prise en charge de ce programme reflète trois éléments :

- L'importance du phénomène de l'entrepreneuriat social ;
- Développement des capacités des entrepreneurs sociaux ;

La mise en place d'une formation spécialisée sur le champ des entreprises sociales : Plusieurs grandes écoles ont suivi Harvard Business School dans le montage des programmes et des formations à savoir : Columbia, Yale et Stanford.

### **I.3.5.2 L'esprit entrepreneurial :**

L'esprit d'entreprendre permet de redynamiser la vie économique et sociale du pays<sup>13</sup>.

Selon J.B.Say (1767-1832), l'entrepreneur n'est pas forcément un apporteur de capitaux mais c'est un organisateur qui réunit et harmonise les facteurs de production en prenant des risques. La notion de l'entrepreneuriat et de l'idée d'entreprendre ne se limitent donc pas à la création d'entreprise mais peuvent au contraire s'appliquer à toutes les situations où l'entreprise se montre « proactive », c'est-à-dire s'emploie à modifier son environnement à son avantage.<sup>14</sup>

---

<sup>12</sup> AHMED ZAID M., Cours « d 'Entrepreneuriat économique et social », Master II : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2012/2013

<sup>13</sup> BENGHIR O. : « les incubateurs d'entreprises sociales : outil de potentialisation et dispositifs d'action sociale en Algérie, mémoire sous la direction de master, sous la direction de Pr. Malika Ahmed Zaid-Chertouk, Laboratoire REDYL, UMMTO, 2013.

<sup>14</sup> BRESSY G. KONKEYT C. : Management et économie des entreprises, 10 édition, édition Dalloz, 2011, p.19.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

- L'entrepreneur existe depuis longtemps dans la théorie économique, c'est un individu (entrepreneur individuel, actionnaire principal, associé d'EURL) ou bien, un groupe d'associés qui délèguent leur pouvoir à une ou plusieurs personnes physique (gérant), PDG ou directoire. Il apparait comme le responsable de l'organisation, de la production et de la stratégie retenue. La différence entre le manager et l'entrepreneur est que le manager n'est qu'un simple mandataire tant que l'entrepreneur assure le risque de l'entreprise et exerce une autorité sur celle-ci. Le profit réalisé est le critère principal de l'efficacité de l'entrepreneur.
- L'entrepreneuriat social se relève d'une approche innovatrice ayant pour finalité le traitement des besoins sociaux complexes. Etant donné l'importance accordée à la résolution des problèmes et à l'innovation sociale, les activités de l'entrepreneuriat social atténuent les frontières traditionnelles entre les secteurs public, privé et charitable en mettant l'accent sur des modèles croisés d'activités. Encourager la collaboration entre les trois secteurs est implicite à l'entrepreneuriat social.<sup>15</sup>

L'économie social et l'entrepreneuriat social convergent vers un même principe, soit de créer une valeur ajoutée sociale dans le cadre de l'action de l'entreprise. L'économie sociale possède cependant ses caractéristiques propres :

- Une mission orientée vers ses membres ou la collectivité ;
- Une structure décisionnelle et organisationnelle démocratique et participative ;
- Une emphase sur les personnes et le travail dans l'utilisation du revenu et du capital.

La coopérative et l'entrepreneuriat social ont en commun la participation active de plusieurs acteurs qui sont parties prenantes dans l'initiative sociale et qui s'impliquent dans le but d'améliorer leurs propres besoins économiques ou sociaux. Cependant, le bénéficiaire n'est pas nécessairement membre, propriétaire ou partie prenante : il n'y aura pas automatiquement de lien économique avec l'utilisateur de l'entreprise sociale. Une entreprise sociale peut donc prendre la forme d'une coopérative, mais peut également prendre d'autres formes ou les bénéficiaires ne participent pas aux affaires de l'entreprise<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> MEGAGNON (2009): « *L'entrepreneuriat social au Québec : pour un dynamisme social axé sur l'initiative* », mémoire présenté par la jeune chambre de commerce de Montréal, P. 8

<sup>16</sup> MEGAGNON (2009): « *L'entrepreneuriat social au Québec : pour un dynamisme social axé sur l'initiative* », mémoire présenté par la jeune chambre de commerce de Montréal, P. 21

### I.3.5.3 Les conceptualisations de l'entrepreneuriat social :

L'association de l'économique au social est une question d'extrême importance car traditionnellement, l'économique et le social sont considérés comme des termes contradictoires. Réussir à concilier ces deux termes en créant une valeur économique et sociale constitue un avantage de l'innovation sociale.

En 1991, une loi a été votée par le parlement Italien offrant un statut spécifique aux coopératives sociales qui se sont alors développées de manière impressionnante<sup>17</sup>. Leur objectif est de répondre à une série de besoins non satisfaits ou mal rencontrés par les services publics.

### I.3.5.4 Le concept de l'entrepreneuriat social

Plusieurs définitions de l'entrepreneuriat social existent dans la littérature et aucun fait consensus. Toutefois, les auteurs sont unanimes sur la multi- dimensionnalité de ce concept et sur la présence d'une double filiation, soit l'entrepreneuriat et le social.

Selon Brouard, Larivey : « *l'entrepreneuriat social est un concept qui représente une variété d'activités et de processus pour créer une valeur sociale en utilisant des approches plus entrepreneuriales et innovantes dans un environnement contraint* ». Cette définition indique que l'entrepreneuriat est un domaine très vaste qui englobe un ensemble d'initiatives dont la responsabilité sociale est le dominant.

#### ➤ L'entreprise sociale :

L'entreprise sociale s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, et que soit sa structure juridique adoptée sa finalité est sociale, sociétale ou environnementale, le profit n'est pas une fin en soi, mais un moyen, la gouvernance est participative et elle évolue en fonction des besoins du territoire.

Ces entreprises sont animées par des normes sociales d'entraide et de partage du pouvoir égalitaire. Elles regroupent des salariés, bénévoles, sociétaires et élus.

#### ➤ La conception américaine de l'entreprise sociale :

---

<sup>17</sup> Jacques DEFOURNY : « L'émergence du concept d'entreprise sociale », reflets et perspectives de la vie économique, 2004/3, Tome XLIII, p. 10.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

Selon la conception américaine de l'entreprise sociale, l'entrepreneur est un individu exceptionnel. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes qui apportent des solutions innovantes à des problèmes pressants de la société : ils identifient des approches nouvelles pour résoudre des problèmes qui apparaissent souvent comme insolubles.

- Le mouvement de l'entrepreneuriat social entend relier deux ensemble qui sont en tension : les pauvres (exclus, paysans sans terre, chômeurs, personnes handicapées) ;
- les riches agissant à travers les grandes entreprises exemple Microsoft, Mac Kinsey, Danone et leurs fondations qui financent les grandes universités et grandes écoles et les programmes d'action philanthropique. L'entrepreneuriat social pose le problème des moyens et spécifiquement de moyens financiers.

Ce mouvement est complémentaire au mode de création de valeurs au sein des sociétés de capitaux qu'il prolonge par une réallocation des profits.

### I.3.5.5 Le management des entreprises sociales

Jusqu'au 18ème siècle, le concept de management signifie avoir responsabilité de quelque chose dont on n'est pas propriétaire. Il recouvre la notion de gestion et la notion d'administration. Les changements constatés dans les sociétés ont conduit vers une définition adaptée aux contextes des organisations<sup>18</sup>. Cerner et Monteil (1979) : « à partir de la connaissance rigoureuse des faits économiques, sociaux, humains et des opportunités offertes par l'environnement ou qui pèsent sur l'entreprise, le management est une façon d'organiser les activités, de fixer des buts et des objectifs, de bâtir des stratégies en mobilisant les ressources »<sup>19</sup>.

Définit pour longtemps comme l'art de conduire, le management des organisations correspond au pilotage de toutes les unités organisationnelles qui participent à la création de richesse à partir d'une prise en compte de l'environnement interne et externe qui permet de

---

<sup>18</sup> AHMED ZAID M. ET BENAMARA .K. (2011) : « les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale : étude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza – international, colloque international : les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement, Annaba, 6-7 décembre.

## CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

gérer toutes les perturbations et variations qui peuvent générer les changements institutionnelles, politiques et économiques.

Il existe deux dimensions complémentaires dans les entreprises sociales :

- Le management stratégique qui se concrétise dans la gouvernance ;
- le management opérationnel qui se traduit dans l'animation des équipes salariées et bénévoles.
- Le management stratégique : Le management stratégique dans les entreprises sociales correspond selon R. MONKS et N. MINOWS (1995) aux « *relations entre les différentes parties prenantes afin de déterminer la direction et la performance d'une organisation* ». Cette définition est limitative car la gestion des relations est l'une des conditions qui peuvent assurer un bon fonctionnement de l'entreprise. Le management stratégique est au-delà des relations, un processus de fonctionnement à long terme qui prend en considération les risques de gestion, l'environnement mouvant, et surtout les intentions des parties prenantes.

Selon A. BARTHELEMY et R. SLITINE (2011), en plus d'une pleine implication des différents acteurs, de l'adoption d'une posture proactive.

Les entreprises sociales se diffèrent dans la gouvernance selon trois critères à savoir :

La nature de projet, la structure juridique optée et les parties prenantes impliquées ; En effet, il y a une distinction, au niveau stratégique entre les instances politiques et les acteurs opérationnels. Cela renvoie d'un côté aux membres du conseil d'administrations élus ou désignés et de l'autre à la direction générale salariée<sup>20</sup>. Cette différenciation permet souvent de comprendre les dynamiques au sein des entreprises sociales et surtout, la répartition du pouvoir et les modes de prise de décision. Une gouvernance efficace dépend de la bonne articulation entre les deux types d'acteurs.

- Le management opérationnel :

Si le management stratégique renvoie à l'art de dialoguer et de construire une politique d'entreprise vivante et dynamique avec son conseil d'administration, le management

---

<sup>20</sup> AHMED ZAID M., Cours « *Management des entreprises en Economie Sociale et Solidaire* » Master II : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2016/2017

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

opérationnel est plus focalisé sur le court terme et les actions quotidiennes. C'est un exercice qui concerne les forces vives de l'entreprise.

L'entreprise sociale est composée de salariés qui sont recrutés sous la responsabilité du directeur général, lui-même nommé par le conseil d'administration<sup>21</sup>. La direction générale est chargée de la mise en œuvre des décisions de conseil d'administration, de gérer le pilotage quotidien de l'entreprise et de faire en sorte d'atteindre les objectifs fixés. Par contre, Le conseil d'administration est l'organe de décision de la politique de l'entreprise. Il a pour objet de garantir l'éthique et la finalité de l'entreprise et de donner des orientations pour un fonctionnement optimal. C'est le lieu de contrôle et d'évaluation des résultats obtenus.

L'association des parties prenantes au projet fait partie de l'innovation sociale. Il ne s'agit pas de travailler pour une cause mais de travailler avec les bénéficiaires de projet.

La question de management quotidien nous conduit à s'interroger si c'est possible de manager autrement. Les entreprises sociales ont un défi de taille à relever : équilibrer le modèle économique pour pouvoir atteindre les objectifs sociaux.

### **I.3.5.2 L'entrepreneur dans la théorie économique :**

#### **I.3.5.2.1 Définition :**

Selon Ashoka : « *Les entrepreneurs sociaux semblent souvent possédés par leurs idées, sacrifiant leur vie pour changer l'orientation de leur domaine* ». Ils sont autant des visionnaires que des réalistes fondamentaux, préoccupés avant toute chose par la mise en œuvre pratique de leur vision. Les entrepreneurs sociaux sont des agents de changement pour le secteur social. C'est leur mission qui les stimule, et ils sont déterminés à atteindre des résultats et à conserver la responsabilité financière des communautés dont ils sont au service. Les entrepreneurs sociaux apportent des transformations systémiques en affrontant non seulement le problème auquel ils sont directement confrontés, mais aussi la cause de ce problème. De plus les entrepreneurs sociaux sont généralement plus efficace que les ONG internationales pour s'attaquer aux causes premières, car ils sont mieux intégrés dans les sociétés qu'ils servent et connaissent les besoins spécifiques de leurs bénéficiaires»<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> BARTHELEMY et SLITINE(2011) : « *entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général* », éd. Vuibert, Paris, page 110

<sup>22</sup> [www.labforculture.org](http://www.labforculture.org)

# CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

Dans le cadre de la théorie de développement économique, la théorie de l'entrepreneur est développée en deux étapes correspondantes aux deux Etats :

- l'Etat routinier ou circuit ;
- Etat du changement ou dynamique.

Le circuit correspond à la représentation basique de l'activité économique. Il correspond à l'Etat stationnaire, à un Etat privé de changements et de mouvements liés aux perturbations endogènes. Il s'agit d'une économie qui se reproduit à l'identique. Chaque période, chaque bien décrit le même circuit fermé. Les deux facteurs originaires de la production, le travail et les facteurs naturels sont soumis à une combinaison traditionnelle donnée. C'est l'exploitant qui effectue cette combinaison » adapte aux besoins sans les modifier : il subit les impulsions du milieu économique mais ne lui en imprime pas. Dans cet état, il n'y a pas de création de valeur, à la fois d'un point de vue technologique et économique. Le crédit n'existe pas. La monnaie est un simple intermédiaire des échanges. Enfin, dans le système, l'entrepreneur n'exerce pas de fonction particulière<sup>23</sup>

Pour sortir de cette situation, Schumpeter fait appel aux événements économiques. Il énonce que le passage se fait par une nouvelle combinaison des facteurs de production. Pour lui le développement est synonyme de changement.

## Section 2 - Les fonctionnements de l'Economie Sociale et Solidaire

### 2-1 Les principes de l'Economie Sociale et Solidaire<sup>24</sup>

L'Économie Sociale et Solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. Si les structures de l'ESS sont extrêmement variées (taille, secteur d'activité, statut...), elles respectent toutes plusieurs grands principes de base :

1. primauté des personnes et de l'objet social sur le capital : Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents,

---

<sup>23</sup> BOUABDALLAH K., ZOUACHE A. : "entrepreneuriat et développement économique" les cahiers de CREAD, n°73/2005, p.12

<sup>24</sup> Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire - Page 2 / 2 Une démarche portée par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

associés, solidaires et égaux en devoirs et en droits. La personne et le projet social de ces organisations sont au cœur de leur activité et priment sur la recherche de profits et l'excédent de capital.

**2. Utilité collective ou sociale :** Une structure de l'Économie Sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce « collectif » peut être :

- ✓ Un territoire : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), par exemple, sont généralement des outils de développement local.
- ✓ Un groupe social : les mutuelles et les banques coopératives se sont créées pour répondre aux besoins spécifiques des artisans, des commerçants, des instituteurs...
- ✓ Un groupe de travail : les salariés des sociétés coopératives de production (SCOP) s'unissent pour valoriser ensemble le fruit de leur travail
- ✓ Une idée : des associations se constituent pour promouvoir un projet...
- ✓ La notion d'utilité sociale se réfère à une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics...) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.

**3. Non-lucrative individuelle et juste répartition des excédents :**

Ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers, mais il en interdit l'appropriation individuelle. Dans un souci de mesure et d'affirmation de la primauté de l'homme sur le capital, les structures de l'ESS adoptent les règles suivantes :

- ✓ Une rémunération du capital limitée (coopératives) ou nulle (associations et mutuelles)
- ✓ Une échelle des salaires encadrée
- ✓ La mise en réserve impartageable et l'affectation au développement du projet des excédents réalisés, partiellement ou totalement.

**4. Gouvernance démocratique :** les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale, selon le principe « 1 homme = 1 voix ». Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative ou en temps dans une association ou une mutuelle).

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

**5. Liberté d'adhésion :** Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce principe est au cœur de la vie associative. Dans le champ coopératif, il a une conséquence importante : les entreprises coopératives sont nécessairement des sociétés à capital variable, car les salariés, qui sont également des associés, doivent pouvoir librement vendre leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.

**6. Mixité des ressources :** Les ressources de ce secteur sont : soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations).

Les organismes de l'Économie Sociale et Solidaire sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté...) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages

### **2.2 Les rôles de l'économie sociale et solidaire :**

La crise économique et l'augmentation des déficits publics ont conduit à un profond réexamen du rôle de l'État dans la plupart des pays du monde. L'État est incapable de faire face seul à la persistance du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté, à la dégradation de l'environnement, etc. Cette situation a favorisé l'émergence d'un autre secteur, qui apporte une contribution notable à la résolution des problèmes humains en plaçant l'homme au centre du développement économique et social. Ce secteur prend diverses appellations selon les contextes: non-profit organisations aux États-Unis, voluntary sector en Angleterre, troisième système dans l'Union européenne. Il désigne un ensemble d'activités économiques et sociales exercées par des organisations relevant de la société civile, parfois de type coopératif ou associatif.

Ce type d'organisation, apparu dans des pays développés ou en développement, participe de façon non négligeable aux économies nationales. À titre d'exemple, on estime que l'économie sociale en France contribue à hauteur de 10% au produit intérieur brut (PIB) et emploie quelque 7 à 8% de la population active (plus de deux millions de salariés). En Belgique, il participerait à environ 10% du PIB et à 10% de l'emploi (dont 80% pour le secteur associatif, 15% pour le secteur coopératif et 5% pour les mutualités). Aux Pays-Bas, il

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

serait à l'origine de quelque 10,2% du PIB et à environ 13% de l'emploi non agricole rémunéré<sup>25</sup>.

En Algérie, il faut relever la difficulté à définir le périmètre et les frontières du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à évaluer ce qu'elle représente en termes de volume économique et d'emplois. L'ESS recouvre un vaste champ d'initiatives et d'activités d'importances inégales, mais dont la visibilité sociale n'est pas à la hauteur de ce qu'elle représente réellement. Ce manque de visibilité est à chercher, entre autres, dans les interactions avec les politiques publiques, en raison de l'omniprésence de l'intervention de l'État. L'ancrage de la gratuité du service public ne favorise ni le développement de l'esprit entrepreneurial ni la prise d'initiative, si bien que l'émergence des pratiques de l'ESS se trouve contrariée par un environnement réfractaire au changement. Ainsi, en dehors des formes traditionnelles et religieuses, l'ESS tend à se confondre ou à se substituer avec les mesures publiques d'insertion professionnelle<sup>26</sup>

### **2. 3- caractéristiques des initiatives solidaires :**

Elles s'inscrivent dans une économie plurielle c'est à dire en complémentarité du marché et du service public qu'elles conçoivent comme un service citoyen.

Ainsi, cette première caractéristique s'inscrit en droite ligne dans la pensée de l'économiste hongrois Karl Polanyi (1886- 1964) qui, dans son livre de 1944 intitulé « La Grande Transformation » Etude historique et anthropologique sur la logique économique de l'Occident depuis XVème, jusqu'à l'avènement de la Seconde Guerre mondiale déclarait que « C'est au cours de la réorganisation de la société que l'économie a pris le pas sur les relations sociales au cours de la révolution industrielle du 19ème siècle. C'était la première fois dans l'histoire que le travail, la terre et l'argent ont été transformés en marchandises.

Karl Polanyi s'opposait à cette thèse et écrivait que le travail, les terres et la monnaie n'étaient pas des marchandises.

Dans toutes les sociétés humaines à l'exception de la société marchande, les phénomènes économiques sont insérés dans les autres institutions sociales. L'économie est

---

<sup>25</sup> <http://www.revue-projet.com/> « ONG et évolutions du droit international » Par Sylvie Bukhari de-Pontua

<sup>26</sup> Kernou.K cours « économie sociale et solidaire » Management territorial et ingénierie de projets 2016-2017

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

pensée et gérée en tant qu'auxiliaire de la société, Karl Polanyi dit qu'elle est encadrée dans les relations sociales ; alors que dans l'économie de marché c'est le contraire.

A travers son œuvre, il propose un autre modèle économique, qui n'abolirait pas le marché mais qui le ré encadrerait dans le rapport social. Il parle de la « domestication » du marché et préconise la construction d'une « économie plurielle » où échange (marché, troc), redistribution et réciprocité seraient les modèles économiques privilégiés.

L'État contrôlerait le marché et redistribuerait les richesses qu'il produirait, les associations et inventions institutionnelles formeraient la force vive de l'organisation économique.

En contribuant à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité, en répondant à des besoins sociaux peu ou mal couverts, elles portent une forte dimension d'innovation sociale et participent au renforcement de la cohésion sociale.

Les acteurs se positionnent dans une démarche citoyenne en décidant de s'organiser pour mettre en place des services ou des activités de production répondant à des besoins sociétaux. Il s'agit de construire de nouvelles pratiques solidaires à partir d'engagements citoyens qui favorisent l'égalité non seulement en principe mais en acte.

Les initiatives solidaires favorisent la conception de nouveaux modèles sociaux économiques hybrides par l'association de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires.

### **2.4 Les services de proximité :**

L'expression "services de proximité" est apparue à la fin des années 80 et regroupe une grande diversité d'activités. A titre indicatif, ils portent sur : l'aide-ménagère, les services à domicile, les services d'accueil de la petite enfance, l'accueil des enfants en extrascolaire, le transport des personnes à mobilité réduite, le logement des populations fragilisées, l'aménagement et l'entretien des espaces collectifs au sein de quartiers dégradés, etc .

Ces services s'inscrivent dans ce que l'on appelle « l'économie plurielle ». Ils sont prestés par une pluralité d'opérateurs (entreprises privées à but lucratif, organisations d'économie sociale ou secteur public) qui recourent à des ressources plurielles (marchandes et non marchandes)

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

Actuellement, il n'existe pas de définition communément admise permettant de déterminer l'étendue exacte de ce champ.

Mais, c'est la définition de Jean-Louis Laville Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris et de Marthe NYSSSENS Professeur en économie sociale et Membre de l'Académie Royale de Belgique qui est amplement partagées.

Pour eux « les services de proximité sont des services répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité soit objective, parce que ancrée sur un espace local restreint, soit subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation ».

Cette définition est intéressante car elle met en exergue deux formes de proximité. La première est objective car c'est un critère objectif qui la caractérise, à savoir l'espace géographique. Le second est subjectif car c'est la relation entre le prestataire et l'utilisateur qui peut être déterminante pour la qualité du service.

La confiance s'avère être un enjeu central dans le cadre de ces services puisque ceux-ci entrent généralement dans l'intimité des usagers et interfèrent avec leur vie professionnelle et familiale.

En 1996, dans le cadre d'une réflexion sur les initiatives locales de développement et d'emploi, la Commission européenne a énuméré 4 domaines au sein des services de proximité: les services à la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisir et les services d'environnement. Reconnaisant leur contribution au bien-être à domicile des familles, elle y inclut « la garde d'enfant, les soins et assistance aux personnes âgées et handicapées, le ménage, les cours de soutien scolaire, le bricolage, le jardinage, la maintenance informatique, etc.

### **2.4.1 Le mode de régulation publique des services de proximité :**

Il existe différents modes d'intervention de la puissance publique pour réguler le champ des services de proximité :

➤ La régulation tutélaire :

Dans le cadre de la régulation tutélaire, les services sont financés et régulés sur base de critères prédéfinis (tels que l'accès à la profession, le cadre et la qualité de prestation,...) par

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

les pouvoirs publics qui se comportent comme « tuteurs » du consommateur. L'Etat preste alors lui-même les services ou les délègue aux associations, mais, dans tous les cas, ces services sont effectués par des organisations non marchandes.

En Belgique se sont les centres publics de l'action sociale des communes et des régions ainsi que les associations qui activent dans le champ de l'aide à domicile.

➤ La régulation d'insertion :

Dans ce cas, l'Etat rationne les financements octroyés et combine ses objectifs de politiques sociales à des objectifs de réinsertion des personnes au chômage. Exemple d'insertion de personnes dans le cadre de contrats déterminés gérés par des agences d'emplois et d'insertion.

➤ La régulation quasi-marchande

Des mutations ont marqué les services de proximité dès la fin des années 80 dans la plupart des pays européens. Le caractère non marchand des services est alors progressivement remis en cause. De plus en plus, les services sont organisés sur base d'une mise en concurrence de divers prestataires appartenant aux secteurs publics, privé à but lucratif, et privé à but non lucratif. Mais, l'Etat reste et demeure le principal bailleur de fonds des services.

En d'autres termes, il n'y a plus de monopole du secteur non marchand sur les prestations des services de proximité.

### **2.5 Mode de financement :**

Le mode de financement dans ce cas de régulation peut être soit directe :

Etat et les Prestataires (associations, organismes publics, organisations privées à but lucratif) ; soit via le dispositif des titres-services qui sont un moyen de paiement subventionné par l'Etat (sorte de tickets) permettant aux personnes de bénéficier des services de proximité (d'aide-ménagère, de repassage, de courses ménagères ou de transport de personnes à mobilité réduite, à des tarifs avantageux .)

Vous faites appel à un travailleur d'une entreprise agréée et le rémunérez au moyen d'un titre-service par heure de travail prestée.

En faisant appel au pouvoir de la compétition tout en favorisant l'innovation et l'efficacité organisationnelle, le marché est conçu comme un outil perceptif de développement.

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

Pour M. Yunnus, cela peut se traduire par une grande modification des infrastructures. Le recours au marché ne ressoude pas l'ensemble des problèmes de la société.

### **Conclusion :**

En somme, l'économie sociale n'est pas seulement productrice de lien social, mais plus largement d'échange, et donc de développement. Le modèle néo-libéral, que nous le savons, est un puissant créateur de richesses (encore que rien ne prouve que l'esprit de compétition sur lequel il est fondé génère une plus grande efficacité productive que l'esprit de coopération). Mais il n'est pas, ou pas spontanément, porteur de développement, et à plus forte raison de développement durable. Tout simplement parce que, fondée sur le seul intérêt individuel, sa logique finit par imposer une tendance à isoler et atomiser l'individu.

Or il n'y a pas de développement s'il n'y a pas échange. Échange non seulement marchand, mais échange surtout par mise en relation, coopération, partage des informations, partage des savoirs ; lui seul permet d'ouvrir à chacun un réel espace d'opportunités, de développer ses capacités de favoriser sa propre contribution au développement économique, social, culturel, et environnemental.

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

Dans ce chapitre, nous allons mettre l'accent sur le développement rural durable et son évolution. Nous évoquerons enfin la stratégie nationale du développement rural durable.

### Section 1 : concepts et évolutions du développement rural durable

#### 1.1 – Définitions des concepts

Pour être véritablement humain, le développement devait s'orienter vers une vision centrée sur les besoins des populations ; vers une vision favorisant le développement endogène. Cette approche qui met de l'avant des valeurs telles que le progrès social, l'égalité et la liberté souligne le désir inné d'autonomie des hommes<sup>1</sup>.

Le concept du développement se voit de plus en plus joindre de nouveaux qualificatifs dont nous essayerons d'expliciter certains comme suit :

Le développement rural est d'abord affaire de conscience, de volonté et de créations collectives, il ne se laisse pas enfermer dans un déterminisme causal qui l'expliquerait par l'enchaînement de quelque facteurs dominants, il est : « *une résultante globale, une combinaison originale, relativement imprévisible de séries de forces qui, peuvent être analysées et pronostiquées avec rigueur* »<sup>2</sup>

#### - Le développement durable :

L'expression « développement durable » a commencé à être largement acceptée à la fin des années 80, après être apparue dans le document notre avenir à tous, appelé aussi Rapport Brundtland. Ce rapport est le fruit d'une commission réunie par l'ONU pour proposer « un programme global de changement » en ce qui a trait au concept et aux pratiques de développement.

Il montre qu'il est urgent de repenser nos façons de vivre et de gouverner. Pour « répondre d'une façon responsable aux objectifs et aux aspirations de l'humanité », il est nécessaire de

---

<sup>1</sup>: Tremblay Solange, "Développement Durable et Communications : Au-delà Des Mots, Pour Un Véritable Engagement," Presses de l'Université Du Québec (PUQ), 2007, p, 18.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/WEBx0001xPA-EducationKitFR.pdf>

<sup>2</sup>Houee Paul, les étapes du développement rural : la révolution contemporaine (1950-1970), Editions ouvrières, Paris, 1972, p256 et 247. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1974\\_num\\_29\\_3\\_16309](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1974_num_29_3_16309)

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

trouver de nouvelles manières d'aborder les vieux problèmes, ainsi que de mettre en place une coopération et une coordination internationales.

*« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins »*

Le développement durable permet également de prendre en considération les relations qui unissent les choses entre elles, et ce, afin de proposer des solutions viables. Comme le Rapport Brundtland l'affirme, « le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution ». C'est un outil qui nous oblige à examiner

### - le développement participatif :

L'émergence de ce concept en Afrique, à la fin des années 1970 (début 1980), découle du constat des limites des stratégies de développement adoptées au cours des deux premières décennies des périodes postcoloniales. Ces approches qui étaient centralisées et verticales, ne laissaient aucune place à une participation des populations aux processus de prise de décisions.

Le développement participatif, basé sur le principe de l'approche participative sous-entend une vision du développement qui accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en oeuvre, afin de contribuer à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent.

Le développement participatif, ou participation de la population, est défini comme : *« processus qui consiste pour les individus, à jouer un rôle actif et déterminant dans l'élaboration des décisions qui doivent influencer sur leur vie »*<sup>3</sup>

### - le développement intégré :

En 1979, l'UNESCO a réuni à Quito un groupe de 18 experts pour réfléchir sur le concept de développement intégré, dont il pourra signifier soit l'intégration pluri régionale, soit la meilleure cohésion des secteurs.

MORIZE (1992) avance que « le développement intégré est un développement logique et rationnel, visant dans un but de croissance, tous les aspects qui dépendent les uns des autres, de manière à n'oublier aucune des conditions nécessaires à ce développement »<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Bertin George et collaborateurs, Développement Social et Intervention, l'harmattan, 2003, p 32.  
<https://sites.google.com/site/imaginouest/mes-travaux/developpement-local-et-intervention-sociale>

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

Le développement intégré a alors une vision globale et systémique dans les approches, contrairement à l'approche sectorielle.

### - le développement communautaire :

Le développement communautaire répond spécifiquement à un besoin socio-économique des catégories défavorisées de la population. C'est une spécificité du développement local sur un territoire d'entreprendre et de participer à des activités en vue d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Douglas, cité par André (2007)<sup>5</sup>, parle de développement économique communautaire ; pour lui, il est « un ensemble d'actions collectives visant la satisfaction d'intérêts locaux à caractères socio-économiques ».

Selon lui, le développement communautaire conduit à ce qu'il appelle « économie sociale ou alternative » qui se veut un processus de développement appuyé sur « la gestion collective, la recherche de la rentabilité sans objectif d'enrichissement » mais dont la production répond aux vrais besoins de la communauté.

Quand à Tremblay (1999)<sup>6</sup>, le développement local ou communautaire est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales C'est aussi « *saisir dans un langage qui soit le sein, chacun peut dire son mot, exprimer ses aspirations, mobiliser ses ressources en intégrant ses choix dans des perspectives dynamiques et plus vastes* »

### - le développement agricole :

MORIZE (1992) avance que « le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendement par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitant »<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup>Morize Jean, Manuel, Pratique de Vulgarisation Agricole, Vol 1 Maisonneuve et Larousse, 1992, 45.

[http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers\\_joint/9330\\_ocr.pdf](http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers_joint/9330_ocr.pdf)

<sup>5</sup>JoyalL André, PME et développement territorial.

<http://www.Globenet.org/archives/web/2006://www.Globenet./org/horizon-local/persojoyal-chicha.html>

<sup>6</sup>Tremblay Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne, Développement local, économie sociale et démocratie, Presse de l'Université du Québec (PUQ), 2002, p17.

[http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros\\_parus\\_articles/3401/ES-3401-14.pdf](http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3401/ES-3401-14.pdf)

<sup>7</sup>Boukhari, le développement humain durable, indh,22 Aout 2005, banque-pdf.com/frdéveloppement-humain-durable.html

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

Tous ces attributs versent dans le développement d'un milieu rural. Ce développement rural qui prend une place importante dans le débat politique, l'espace rural demeure, jusqu'à présent le terrain d'action de la Politique agricole et rurale qui rappelle les objectifs de cohésion économique et sociale sur l'ensemble du territoire

### - le développement rural :

Dans « les mots de la géographie », BRUNET (1998) définit le développement comme une « *amélioration des situations locales et régionales qui assure une certaine harmonie entre une croissance quantitative et une amélioration quantitative dans le domaine social et culturel en particulier* »<sup>8</sup>

Le développement rural est d'abord affaire de conscience, de volonté et de créations collectives, il ne se laisse pas enfermer dans un déterminisme causal qui l'expliquerait par l'enchaînement de quelque facteurs dominants, il est : « une résultante globale, une combinaison originale, relativement imprévisible de séries de forces qui, peuvent être analysées et pronostiquées avec rigueur »<sup>9</sup>.

Le développement rural, local et participatif désigne donc, un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Autrement dit, c'est un processus qui vise à la participation des acteurs avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des habitants d'une zone déterminée.

### - Le développement local

S'est imposé dans les années 1970 d'abord comme remise en question des politiques de développement régional, puis comme complément aux politiques macroéconomiques dans les années 1980.

Jean BONNAL définit le développement local ainsi : « *le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée*

---

<sup>8</sup>: Brunet Roger, FERRAS Robert, They Hervé, les mots de la géographie, dictionnaire critique. Montpellier-Paris ;Ed. Reclus– la documentation Française, 1993, p157.

<sup>9</sup>Houee Paul, les étapes du développement rural : la révolution contemporaine (1950-1970), Editions ouvrières, Paris, 1972, p256 et 247. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1974\\_num\\_29\\_3\\_16309](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1974_num_29_3_16309)

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

*avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils s'intègrent »<sup>10</sup>.*

Le local est « *ce que l'on prend en considération quand on a mis en évidence les déterminants économiques et culturels à l'échelle nationale et internationale ..., dans l'organisation administrative du territoire, il est conçu comme une entité économique autonome, déconnectée du centre et qui jouit d'une large autonomie politique, administrative et financière ... »<sup>11</sup>*

Pour Pierre TEISSERENC, une démarche de développement local ne peut être entreprise sans « *modifier la façon dont les hommes se représentent leur territoire et adaptent leurs comportements pour appréhender collectivement son avenir »<sup>12</sup>.*

La mobilisation de l'ensemble des forces vives de la microsociété locale ( acteurs institutionnels, entrepreneurs, hommes politiques, associations, habitants...), afin de les associer à la définition et à la réalisation des objectifs visés, est en effet un facteur déterminant de la réussite d'un projet de développement local : « les politiques de développement local reposent sur un processus de transformation du système social local capable d'apporter une réponse conjoncturelle à la crise, et de porter un projet de développement dont la réalisation met en cause l'aptitude de la société locale à s'intégrer à un environnement en mutation rapide et à puiser dans son environnement les ressources indispensables à sa réussite»<sup>13</sup>

Après cette série de définitions relatives au développement, il est évident que le mot quel que soit le qualificatif attribué, se rapporte toujours au changement, à la transformation à l'amélioration d'une situation à une autre jugée préférable.

### **1.2 Le territoire comme une appropriation de l'espace :**

L'idée de territoire est en lien avec la notion d'espace, et bien qu'utilisées souvent comme synonymes ces termes se distinguent sous plusieurs aspects et varient aussi de sens selon les conceptions. Alors, qu'est-ce qu'un territoire ? Un espace aménagé, façonné par

---

<sup>10</sup>: Favreau Louis, LEVESQUE Benoit, Développement économique communautaire : économie sociale et intervention, Presse de l'Université du Québec, 1999, p13. [www4.uqo.ca/observer/Auteurs/LouisFavreau.htm](http://www4.uqo.ca/observer/Auteurs/LouisFavreau.htm)

<sup>11</sup> : Bonnal Jean, participation et risques d'exclusion, Rome, FAO, 1995, p14.

[https://books.google.dz/books/about/Participation\\_et\\_risques\\_d\\_exclusion\\_ref.html?id=1uCAAACAAJ&hl=fr](https://books.google.dz/books/about/Participation_et_risques_d_exclusion_ref.html?id=1uCAAACAAJ&hl=fr)

<sup>12</sup> : Jaglin Sylvie, Dubresson Alain, pouvoirs et cités d'Afrique noire : décentralisations en questions, Karthala, 1993, p35. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers\\_0040-7356\\_1995\\_num\\_36\\_143\\_4995\\_t1\\_0714\\_0000\\_3](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1995_num_36_143_4995_t1_0714_0000_3)

<sup>13</sup>: Teisserenc Pierre, les politiques de développement local, p 233.

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

l'histoire des interventions humaines ? Un espace vécu, pratiqué, approprié par des individus ou des groupes sociaux ? Un « espace de pouvoir » (AQUINO, 2002)<sup>14</sup>

L'espace évoque donc une forme d'organisation rassemblant tous les flux nécessaires au fonctionnement d'une société, quelle que soit l'échelle.

Puis, l'adjectif « territorialisé » est employé en géographie ou il est défini comme « *une relation polymorphe qui se tisse entre un groupe social et son environnement dans l'activité de production et de consommation* » (MAUREL, 1984)<sup>15</sup> et il implique une appropriation et un marquage de l'espace. Ce qui rend, le concept d'espace sans limite, tandis que celui de territoire est, quant à lui, délimité. La notion de « territoire » n'est plus seulement un espace sur lequel s'exerce une autorité limitée par des frontières politiques et administratives. Elle devient un système spatialisé, mettant en relation une multitude d'agents et d'objets matériels et immatériels.

Le territoire est un espace marqué par le politique, par tout ce qui structure la société. Le territoire est donc une construction sociopolitique sur un espace donné. Selon GUMUCHIAN (1991)<sup>16</sup>

Le territoire s'affirme comme un objet à triple entrées, rappelant les trois trames du système complexe énoncé par RIGALDIES(1996)<sup>17</sup>.

Tout d'abord, une entrée de l'ordre des pratiques et des usages, il s'agit de la trame de nature socio-économique. Une seconde entrée de l'ordre des représentations, c'est la trame de nature géo historique et géo symbolique. Puis, une troisième entrée, celle de la prise de décision et de l'action, qui correspond à la trame de nature institutionnelle. Ces trois entrées fonctionnent en accord. Le territoire est certes un enjeu politique, économique et social, mais il est aussi et en même temps, utopie, idéologie et mythe<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup>Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire, P135.

<sup>15</sup>Beriet sollic, Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural, 2001, avec Daucé, P., Léon, Y., Schmitt, B., Revue d'Economie Régionale et Urbaine, p 1003. <http://www2.dijon.inra.fr/cesaer/membres/marielle-berriet-sollic/>

<sup>16</sup>Mayaud Jean-Luc, la question territoriale dans le champ de la recherche ruraliste, intervention lors du séminaire Prospective, Agricutures, Politique Et Territoires, 2007. [http://bibfac.univ-tlemcen.dz/bibcentrale/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=120](http://bibfac.univ-tlemcen.dz/bibcentrale/opac_css/doc_num.php?explnum_id=120)

<sup>17</sup>Lefèvre Henni, la production de l'espace, Anthropos, Paris, 1974, p 193. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso\\_0018-4306\\_1974\\_num\\_31\\_1\\_1855](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1974_num_31_1_1855)

<sup>18</sup>Godelier Maurice, l'idéal et le matériel : pensées, économies, sociétés, Fayard, Paris 1984, p 348. <http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-2-p-185.htm>

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

D'après RAFFESTIN (1986)<sup>19</sup> « *le territoire est une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme* ».

De cette définition découle une conception du territoire assimilable au résultat d'un processus de production, incluant des stratégies d'organisation, mais aussi de domination et d'exclusion. L'appropriation du territoire par les acteurs permet de rendre compte de la façon dont sont structurées les relations entre les sociétés, et, dans le cadre des jeux sociaux internes, des relations entre les individus, qui se traduiraient dans le territoire.

Le territoire est un espace d'intermédiation entre les multiples trajectoires d'acteurs, il lie le « local » et le « global ». Dans cette perspective, le territoire n'est pas un lieu géographique limité avec des caractéristiques données, mais une entité mouvante dans l'espace et dans le temps, qui « *se nourrit de multiples gènes qui permettront ou non une certaine dynamique, une cohésion, une prise de conscience et de pouvoir*» (PECQUEUR, 1996)<sup>20</sup>.

Le lieu local comme lieu de « résistance », et de « mobilisation contre » est défini, moins par une proximité physique, géographique et même organisationnelle, que par une proximité de problèmes ou d'appartenance à des préoccupations semblables

### 1.2.1 Le territoire comme base du développement local :

Le développement local ou communautaire renvoie à deux notions fondamentales :

La communauté et le territoire. D'abord, nous pouvons dire qu'ils sont deux concepts intimement liés dans la mesure où l'un ne peut exister sans l'autre au sens du développement. Le territoire peut être appréhendé comme un espace physique défini organisé par une communauté qui y vit et en dépend. Quant à la communauté elle-même, elle est constituée d'individus (hommes et femmes) interdépendants qui se sont organisés partageant une même histoire, des valeurs identiques et ayant un territoire en commun. D'une manière générale, le territoire et la communauté se sont historiquement constitués. Donc, le territoire est un élément indispensable à prendre en compte dans toute initiative de développement. Enfin, toute action de développement réaliste devra être prise par /ou avec la communauté pour

---

<sup>19</sup>AURIAC Franck., BRUNET Roger, *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard Fondation DIDEROT, Paris, 1986, p177. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo\\_0046-2497\\_1987\\_num\\_16\\_3\\_4257](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1987_num_16_3_4257)

<sup>20</sup>: Pecqueur Bernard, *Dynamique territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan, Paris, 1996, p. 209-226. [https://lecercleledesdeveloppeurs.files.wordpress.com/2012/04/fdl-\\_dynamique-territoriale-bis2.pdf](https://lecercleledesdeveloppeurs.files.wordpress.com/2012/04/fdl-_dynamique-territoriale-bis2.pdf)

résoudre des problèmes et des défis spécifiques de son territoire et lui assurer de meilleures conditions de vie.

### 1.3 Les territoires ruraux comme l'expression d'un développement :

Si le concept de territoire suscite un grand intérêt auprès des chercheurs, les acteurs institutionnels se sont depuis largement appropriés, sinon le concept, du moins la notion.

Le territoire évoque le support de nouvelles modalités de développement et d'aménagement socio-économique de l'espace, s'appuyant sur des valeurs et des principes collectivement partagés. En se référant aux études théoriques précédentes, le territoire constitue pour le rural un vecteur de développement en réponse aux demandes sociales actuelles envers les territoires ruraux. Dans ce sens, l'étude du développement des territoires ruraux permet, d'une part, de chercher le sens de ces territoires, d'autre part, de situer le « référentiel habitant » (GUMUCHIAN, 1991)<sup>21</sup> au cœur de la démarche de réflexion.

Selon BERRIET –SOLLIEC (2007)<sup>22</sup>, « *le territoire peut être considéré comme un espace donné, institué, souvent issu d'un héritage historique et culturel* », c'est le cas du territoire administratif. Puis, il « *peut être conçu comme un espace d'action, construit, révélé par l'action des acteurs et qui peut constituer un cadre collectif pour l'intervention publique* ». De ce fait, le système territorial se caractérise par la capacité de ses acteurs à définir et réaliser des projets. Ces projets résultent d'un diagnostic global qui permet d'identifier les forces et faiblesses d'un territoire, d'en connaître ses ressources et les attentes des sociétés qui l'utilisent. Bien entendu chaque groupe d'utilisateurs construit sa propre représentation de l'espace.

Il peut donc y avoir plusieurs territorialités sur un même espace, correspondant aux sens et valeurs que les individus lui confèrent. En ce sens, le territoire est donc un enjeu du développement, et il peut abriter des intentions variées et différentes, parfois sources de tensions entre les groupes. Ainsi pour qu'un territoire soit légitimé, il doit être reconnu, identifié et investi par les acteurs, afin que le partenariat entre le territoire, les acteurs fonctionne et qu'il soit le siège d'un développement équilibré.

---

<sup>21</sup>Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire, op.cit., P135.

<sup>22</sup>Beriet solliec, Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural. 2001, avec Daucé, P., Léon, Y., Schmitt, B., Revue d'Economie Régionale et Urbaine, p 1003. <http://www2.dijon.inra.fr/cesaer/membres/marielle-berriet-solliec/>

### 1.3.1 Le territoire comme base du développement local :

Le développement local ou communautaire renvoie à deux notions fondamentales : La communauté et le territoire. D'abord, nous pouvons dire qu'ils sont deux concepts intimement liés dans la mesure où l'un ne peut exister sans l'autre au sens du développement. Le territoire peut être appréhendé comme un espace physique défini organisé par une communauté qui y vit et en dépend. Quant à la communauté elle-même, elle est constituée d'individus (hommes et femmes) interdépendants qui se sont organisés partageant une même histoire, des valeurs identiques et ayant un territoire en commun. D'une manière générale, le territoire et la communauté se sont historiquement constitués. Donc, le territoire est un élément indispensable à prendre en compte dans toute initiative de développement. Enfin, toute action de développement réaliste devra être prise par /ou avec la communauté pour résoudre des problèmes et des défis spécifiques de son territoire et lui assurer de meilleures conditions de vie.

### 1.3.2 Le territoire mis en scène par les acteurs :

A la lecture de ces positionnements théoriques, et si tant est que l'on puisse en quelques lignes se positionner sur la définition d'un concept, nous retenons que le « territoire » est « *le résultat des représentations inconscientes collectives, de comportements spécifiques et d'une réalité géographique objective* »<sup>23</sup>

Le développement mis en scène dans un territoire tend de modifier la façon dont des populations tisse leur rapport au territoire<sup>24</sup>. Chaque acteur a des stratégies propres orientées en vue de poursuivre ses objectifs. Par cette approche, les actions de l'individu sont analysées par leurs liens aux critères subjectifs de valeurs et d'intérêts qui leur sont propres. Plus que le lieu et le nom d'un territoire, c'est son appropriation par une société, un groupe d'individus, sous la responsabilité de ses représentants, les acteurs, qui en fait l'identité et la singularité.

---

<sup>23</sup>Alvergne Christel, le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, Karthala –PDM, Paris, 2008, p 21. <http://www.decitre.fr/livres/le-defi-des-territoires-9782845869431.html>

<sup>24</sup>Massicotte Guy, Sciences du territoire : perspectives Québécoises, Presse universitaire du Québec, 2008, p151. <http://www.puq.ca/catalogue/livres/sciences-territoire-1678.html>

### 1.4 Les originalités d'une organisation de développement rural<sup>25</sup>

#### La participation citoyenne :

Réunions de village et Commission locale permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en œuvre. Cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale reste au Conseil communal.

#### Un programme global :

Une opération de développement rural, c'est tout d'abord une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale: agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle...C'est ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments.

#### - Une réflexion stratégique à long terme, clairement encouragée:

Le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la Commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût des projets.

#### - Le développement durable:

Autre spécificité de cette ODR menée à Péruwelz : elle intègre la démarche de l'Agenda 21, c'est-à-dire une réflexion sur le développement durable intégrant notamment ces divers principes :

- Economiser les ressources;
- Satisfaire les besoins actuels tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs;
- Et penser globalement et agir localement.

Le rapport Brundtland définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins des générations actuelle sans compromettre les besoins des générations futur de répondre de leur* »<sup>26</sup>.C'est aussi un progrès pour l'humanité : Celui de consommer

---

<sup>25</sup> [www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be) Site officiel de la Ville de Péruwelz consulté le 20/11/ 2017 à 4H30

<sup>26</sup> Rapport Brundtland, sommet de RIO -1992

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

peut-être moins, mais surtout mieux tout en garantissant à tous un accès à une vie décente, à un épanouissement personnel où la culture, l'éducation, les systèmes de santé seraient accessibles à tous. Cette lutte contre les inégalités ne doit cependant pas supprimer notre identité et diversité culturelle entre pays ou entre régions.

La finalité est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme dans un développement qui concilie ces trois enjeux :

- Protection de l'environnement,
- Equité sociale
- Efficacité économique.

### **1.5 Caractéristique du développement rural durable**

- La participation de la population rurale dans tous les processus de développement ;
- La convention collective entre la population et les décideurs publics ;
- Les programmes de développement rural touchent essentiellement la population rurale ;
- L'importance des initiatives locales et la maximisation des ressources disponibles ;
- La prospérité économique et sociale des régions rurales ;
- Le développement rural doit toucher les populations pauvres, marginalisés et défavorisées ;
- La décentralisation des décisions ;
- Les agriculteurs, les segments de la société civile, les décideurs publics et la population rurale sont concernés au développement rural<sup>27</sup>.

### **1.6 Objectifs de développement rural :**

Le développement rural vise à :

1. Atteindre l'auto-suffisante alimentaire ;
2. La stabilité économique et sécuritaire ;
3. L'exploitation optimale des ressources économiques ;
4. La réduction du chômage ;
5. Fournir les ressources nécessaires pour le développement ;

---

<sup>27</sup><http://www.dr-sauda.com>

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

6. Réduire l'exode rural ;
7. La diversification des activités agricoles ;
8. L'accroissement de l'efficacité des entreprises agricoles et rurales ;
9. Développement des entreprises agricoles et rurales ;
10. Accroître l'efficacité productive des institutions agricoles rurales ;
11. La diversification des activités agricoles des petits agriculteurs ;
12. L'aide et le soutien des petits agriculteurs dans les zones rurales pour faire face aux difficultés rencontrées tels que : les faibles revenus, le coût élevé de production, la faible efficacité de la productivité agricole, la forte concurrence des investisseurs, le manque d'information et les moyens de marketing ;
13. Fournir un soutien technique et financier aux petits agriculteurs dans les zones rurales afin d'accroître les compétences, diversifier les activités agricoles et d'accroître et améliorer leurs conditions de vie ;
14. Insertion des modifications radicales sur les moyens de production dans les zones rurales ;
15. Diversifier les activités productives afin de promouvoir les revenus non agricoles de la population rurale.

### **Les principes de la Politique de Développement Rural**

**La multifonctionnalité:** elle nécessite la rémunération des exploitants agricoles non seulement pour l'activité primaire qu'ils effectuent, c'est-à-dire la production de biens agricoles et alimentaires, mais aussi pour les services qu'ils sont en mesure d'offrir à la société en termes de biens publics, comme la typicité, la sauvegarde de l'environnement, du paysage agricole et des traditions rurales.

**L'approche plurisectorielle:** elle désigne la poursuite d'un objectif de renforcement de l'économie rurale dans son ensemble. En fait, il s'agit de démarrer une approche de type intégré qui mette en relation tous les secteurs – non seulement le secteur agricole – qui opèrent sur le territoire.

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

**L'efficacité:** la politique de développement rural doit être mise en place à travers des programmes stratégiques intégrés et à long terme, de façon à diriger au mieux les instruments financiers, physiques, humains, vers la poursuite des objectifs préfixés.

**La simplification:** la réglementation doit être accessible et sûre dans le temps, avec des interventions aussi sur le plan procédural et des normes.

**La flexibilité:** elle permet d'articuler la programmation grâce à un éventail de mesures d'intervention intégrée et d'objectifs prioritaires adaptables aux exigences des territoires ruraux.

**La subsidiarité:** elle implique une forte décentralisation programmatique et de gestion, ce qui favorise les utilisateurs finaux du territoire rural.

**La transparence:** elle représente un élément crucial dans l'élaboration et dans la gestion des programmes de développement rural. Elle est réalisable à partir d'un parcours de programmation, de gestion et de monitoring qui implique les sujets intéressés.

Le monde rural se manifeste par certaines caractéristiques, malheureusement plus néfastes et contraignantes comme une densité démographique plus élevée, des conditions climatiques et naturelles des plus difficiles, une réalité amère de marginalisation et d'isolement, un sentiment d'abandon et d'ignorance,..., qui constituent autant de facteurs et paramètres qui s'inscrivent précisément dans le programme d'adaptation à une gestion économique libérale, une autre manière de se libérer de la centralisation trop rigide imposée aux ruraux et agriculteurs et de donner une chance et des opportunités qui peuvent permettre une insertion des espaces ruraux dans un contexte de développement économique global, durable et soutenable.

### **1.7 Le Renouveau Rural 2010-2014 :**

La politique de Renouveau Rural s'inscrit dans une logique historique de « reconstruction des complémentarités » entre le monde rural et le monde urbain, complémentarités rompues au fil du temps du fait de politiques de colonisation française en Algérie, par la suite, de choix de politiques économiques inachevées ou incomplètes se résumant parfois, à la juxtaposition d'actions sectorielles et excluant souvent les principaux acteurs dans leur mise en œuvre.

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

Les 10.200 projets prévus au titre des contrats de performance de renouveau rural pour la période

2010-2014 se caractérisent par les indicateurs d'impacts suivants <sup>28</sup>:

- ✓ 1 169 communes;
- ✓ 2 174 localités;
- ✓ 726 820 ménages;
- ✓ 4 470 900 populations touchées
- ✓ 1 000 000 emplois ;
- ✓ 8 192 000 ha espaces traités ;
- ✓ 250 000 ha extension SAU.

Elle se structure autour de trois programmes fédérateurs:

1. L'amélioration des conditions de vie des ruraux (réhabilitation, modernisation des villages ;
2. La diversification des activités économiques et le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales.
3. La protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « Projet de Proximité de Développement Rural Intégré ».

La politique de renouveau rural vise à :

- Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales ;
- Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant en actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires ;

---

<sup>28</sup><http://www.dr-saud-a.com>

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

- Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leur système productif afin de renforcer leur compétitivité ;
- En encourageant la valorisation des ressources locales ;
- En stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux ;
- En exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur ajoutée ;
- En favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural ;
- Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture, qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural.
- Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

En définitive, l'ambition centrale de la politique de renouveau rural est de participer au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires prenant en compte leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.

### **1.7.1 Les objectifs et la vision de la Politique de Renouveau Agricole et Rural :**

La politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédées depuis 1962, à savoir le « renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale ». Ce défi passe inévitablement par la recherche de changements significatifs à moyen terme des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire. La stratégie adoptée consiste à réduire les vulnérabilités, à développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux<sup>29</sup>.

### **Les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural :**

Elle s'articule autour de 3 piliers complémentaires: le Renouveau rural, le Renouveau Agricole, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) et d'un Cadre Incitatif.

---

<sup>29</sup>Le ministre Benaïssa, La sécurité alimentaire, un des objectifs de la "nouvelle vision" de l'agriculture algérienne. <http://www.ennaharonline.com/fr/news/18413.html>

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

### **PILIER 1 : Le Renouveau Rural :**

Le programme du Renouveau Rural a pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens, à travers la Mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), pris en charge par les acteurs locaux.

En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la Réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays. Il prend en compte les objectifs économiques et Sociaux en matière d'emploi, de revenu et de stabilisation des populations.

Plus large dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara). Le Renouveau Rural implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.). Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification,

Valorisation du patrimoine culturel, etc.), en promouvant l'inter-sectoriel. Enfin, il veille par les activités qu'il soutient, à traduire dans la réalité, le concept de gestion durable des ressources naturelles et la prise en charge des actions sur le terrain par les acteurs locaux : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, et mise en valeur des terres<sup>30</sup>.

### **PILIER 2 : Le Renouveau Agricole :**

Le Renouveau agricole met l'accent sur la dimension économique et la rentabilité du secteur pour assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il encourage l'intensification et la modernisation de la production dans les exploitations et leur intégration dans une

---

<sup>30</sup> : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, Mai 2012, P 8.livre officielle

approche « filière » pour recentrer les nombreuses actions de soutien aux investissements réalisés dans le secteur, autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne allant de la production à la consommation. L'objectif visé par ce pilier est l'intégration des acteurs et la modernisation des filières pour un accroissement durable, internalisé et soutenu de la production agricole. Une dizaine de filières des produits de large consommation ont été considérées comme prioritaires: céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniciculture, semences, plants et géniteurs.

Deux autres actions spécifiquement réalisées à l'attention de la production agricole sont aussi attribuées au programme de renouveau agricole : le système de régulation (SYRPALAC) mis en place en 2008 pour sécuriser et stabiliser l'offre de produits et assurer une protection des revenus des agriculteurs et des prix à la consommation et la modernisation et adaptation du financement et des assurances agricoles. Ces actions sont aussi inscrites dans le cadre incitatif qui accompagne globalement les trois programmes du renouveau<sup>31</sup>.

### **PILIER 3 : Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de**

#### **L'Assistance Technique (PRCHAT) :**

Ce troisième pilier vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à pleinement s'intégrer dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie :

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole<sup>32</sup> ;
- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur ;

---

<sup>31</sup>: Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, op cit, P 9.

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

### *LE CADRE INCITATIF :*

En complément des trois piliers, le cadre incitatif regroupe les instruments développés et utilisés par l'administration, dans la conduite de son rôle régalien. Ces instruments sont principalement<sup>33</sup> :

- le cadre législatif, réglementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés,
- les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole,
- les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire,
- les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens,
- L'animation d'espaces mixtes (privés publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.

### **Section 2 : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD)**

La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie s'est fondée sur un inventaire relativement complet de l'état sociodémographique et économique des zones rurales.

La nouvelle stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (2005/2015) et le plan de renouveau rural (aout 2006), s'articulent autour :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- La diversification des activités économiques ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
- La protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

La SNDRD a été présentée en Conseil du Gouvernement à deux reprises, la première fois en juillet 2003 pour exposer ses fondements, la seconde fois en février 2006 dans sa version définitive et après une phase pilote (2003-2005) durant laquelle, elle a été testée dans ses

---

<sup>33</sup> : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, op cit, P11.

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

démarches, ses méthodes et son efficacité au niveau des 48 wilayas. Chacune des wilayas a également dans ce sillage, élaboré dans la concertation, sa propre stratégie tenant compte de ses spécificités locales<sup>34</sup>.

### **2.1 Les axes de la stratégie de développement rural durable :**

- Etablissement de l'entrepreneuriat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires ;
- Appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ;
- Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ;
- Synergie économique et sociale et coordination des actions.

La SNDRD propose une nouvelle perception du monde rural. Elle sera soutenue par de nouveaux instruments d'intervention et de nouvelles approches fondées sur :

- La promotion de la notion de territoire, parce que cette notion rend mieux compte des évolutions propres à chaque espace rural ;
- L'action de proximité pour établir ou renforcer la communication entre les populations et les pouvoirs publics et approfondir la pratique démocratique ;
- L'intégration à la base des dispositifs et la recherche des synergies souhaitées entre les différentes ressources disponibles (humaines, matérielles, financières, etc.) ;
- La complémentarité et la cohérence des interventions en milieu rural ;
- Le partenariat entre les populations, les pouvoirs publics et les institutions techniques et financières pour la réalisation d'objectifs communs et pour concrétiser le concept de développement rural participatif dans le cadre de la décentralisation ;
- La promotion de nouveaux outils de planification spatiale, à l'échelle de la commune, de la wilaya et de la région.

### **2.2 Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)<sup>35</sup>:**

Est un outil de mise en œuvre de la PRR. Ces principales caractéristiques sont :

- Une démarche participative et ascendante ;
- Le président d'APC doit disposer d'une ligne inscrite au budget de la commune qui ne peut être mobilisée que dans le cadre du PPDRI ;

---

<sup>34</sup>La Politique de Renouveau Rural –MDDR- CNDR. Aout 2006

<sup>35</sup>L'on passe des PPDR aux PPDRI pour souligner le caractère intégré des projets retenus

- La mise en œuvre déconcentrée, par les acteurs eux-mêmes, avec l'appui des secteurs de l'administration ;
- Le partenariat public – privé ;
- L'ensemble des PPDR1 constitue le Programme de Développement Rural de la Wilaya;
- Programme fédérateur, met en cohérence et en synergie l'action de l'Etat (les différents secteurs ministériels) sur le territoire de projet et favorise l'investissement privé dans une logique de développement économique ;

### 2.3 Entrepreneuriat rural :

L'entrepreneuriat rural joue un rôle important dans la création de richesses et le bien-être Général, elle créer des emplois pour des habitants ruraux et ouvre les portes pour les porteurs des projets ruraux, La plus grande partie de la population rurale vit, directement ou indirectement, des cultures vivrières à petite échelle, de la pêche, de l'élevage, ou du travail salarié sur les plantations ou les exploitations d'élevage, ou encore des activités connexes découlant de la vie rurale ou des petites communautés urbaines

#### 2.3.1 Fondements de L'Entrepreneuriat Rural

Le projet de création « d'entreprise » s'insère dans un environnement organisationnel, social, culturel, économique plus ou moins favorable et dont l'espace rural dispose.

L'entrepreneuriat rural trouve ses fondements à partir des fondements du concept rural d'une part.

- En tant que construction sociale
- En tant que support de ressources
- En tant que lieu d'enjeux et d'autre part en tant processus technique créant une valeur<sup>36</sup>.

#### 2.3.2 Objectifs de l'entrepreneuriat rural :

Les objectifs de l'entrepreneuriat rural se juxtaposent avec les thèmes fondamentaux de la mise en œuvre de la politique de développement rural .Ils sont déclinés en trois objectifs

---

<sup>36</sup>Gilles Sagodira, 2011, la formation continue à l'entrepreneuriat : par delà le déterminisme social de l'acte entrepreneurial, Education Université de la réunion France, p111. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00665537/document>

## CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE

---

spécifiques caractérisant les changements et mutations que cela implique. L'objectif étant les résultats attendus, ils sont scindés en deux types :

- Les résultats globaux (contribution de tous les acteurs) ;
- Les résultats spécifiques ; une autre manière de gouverner le secteur agricole et rural ; une croissance économique internalisée, soutenue et durable ; un renouvellement et une efficacité accrue des outils de gestion publique<sup>37</sup> ;

Le Programme ERF (Entrepreneuriat rural et féminin) a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement de l'entrepreneuriat, en insistant sur le développement rural et l'égalité des sexes.

Les visées essentielles du Programme sont la création d'un environnement économique favorable aux initiatives prises par les populations rurales et les femmes et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles qu'il faut pour insuffler un esprit d'entreprise dynamique et pour accroître la productivité.

### 2.4 La politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie :

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour admettre que la création d'entreprise et d'une façon générale, le phénomène entrepreneurial joue un rôle majeur dans notre société dans le développement et l'épanouissement de la communauté, A fortiori en milieu rural<sup>38</sup>.

S'agissant du monde rural les pouvoirs publics algériens se sont sérieusement investis dans une dynamique de nouveau rural durable, ainsi le ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR)<sup>39</sup> a mis en œuvre un plan national de développement agricole et rural (PNDR) qui s'articule des deux composantes suivantes :

- La mise à niveau des exploitations agricoles et des filières de production par le biais de plans de développement d'exploitations agricoles, soutenus par le fonds national de reconversion et de développement agricole (FNDRA).
- La revitalisation des espaces ruraux, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la promotion de l'artisanat et des métiers ruraux par la mise en

---

<sup>37</sup> : FIDA, PROMER I, 2004, Rapport d'évaluation d'intermédiaire, Les entreprises rurales aux foires commerciales !- Rapport n° 1565, p4. <http://www.fidafrique.net/IMG/pdf/Mer-foires.pdf>

<sup>38</sup> Célestin M, Mourad K, Hassan A, 2012, Essai sur le microcrédit et entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban, université de Rouen et Harve, p6. [http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam\\_frontend\\_push&docID=25331](http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam_frontend_push&docID=25331)

<sup>39</sup> Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) 2004, <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a71/06400059.pdf>

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

œuvre de projets de mise en valeur des terres par la concession objet d'un dispositif spécifique et de projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI)<sup>40</sup>.

Par déclinaison de ces composantes, le monde rural recèle d'autant de projets (démarches entrepreneuriales) privés, durables, formels, individuels ou collectifs, masculin et féminin.

Ainsi l'entrepreneuriat rural en Algérie dispose en plus de la démarche entrepreneuriale classique, d'un autre outil privilégié d'exécution de la politique nationale de développement rural (le PPDRI) qui est un projet multisectoriel, réalisé sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales et le retour de celles qui ont quitté le territoire.

Les PPDRI sont soutenus par différents fonds et dispositifs (notamment FDRMVTC :

Le fond de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession), et deux programmes (PCD, PSD : plan communal et sectoriel de développement).

### **2.4.1 Fondements de la politique de l'entrepreneuriat rural**

Les fondements de la politique de l'entrepreneuriat rural sont générés par les axes de la stratégie de développement rural durable que sont<sup>41</sup> :

- L'établissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes
- La valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires.
- La synergie économique et sociale et coordination des actions.

### **2.4.2. Les Objectifs de la politique de l'entrepreneuriat rural:**

- La prise en charge des besoins et attentes des populations rurales ;
- La consolidation des activités économiques de base rurales ;
- Elargissement et pluriactivité productive innovante ;
- les aménagements ruraux ;
- renouvellement et modernisation des équipements économiques et socio-culturels.

---

<sup>40</sup>MDDR : Conception et Mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural, Juin 2004.p36.

<sup>41</sup>Organisation des nations unies pour le développement industriel  
ONU/IDI,2003,[https://www.unido.org/fileadmin/user\\_media/Publications/Pub\\_free/Une\\_voie\\_pour\\_sortir\\_de\\_la\\_pauvrete.pdf](https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf)

## **CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE**

---

### **Conclusion :**

De ce qui précède, nous pouvons dire que le développement rural durable répond aux besoins ruraux du présent sans compromettre la capacité des générations rurales futures de répondre à leurs propres besoins. Il met l'accent particulièrement sur le développement du milieu rural à partir de la production et de la promotion des produits agricoles et artisanaux. Le concept est apparu il y a longtemps mais commence à être accepté depuis les années 70 et 80. La stratégie nationale du développement rural durable consiste à améliorer les conditions de vie des populations rurales, à diversifier les activités économiques, à renforcer la cohésion sociale et territoriale, à protéger l'environnement et à valoriser les patrimoines ruraux. Dans le prochain chapitre, nous allons tenter d'étudier le cas de la CRMA-Tizi-Ouzou

## **Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU**

---

Dans ce chapitre, nous allons présenter les caractéristiques de la CRMA. Nous présenterons enfin les résultats de notre enquête auprès des agriculteurs sur la CRMA au niveau de Tizi-Ouzou

### **Section 1 : Présentation de la Caisse Régionale Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou**

#### **1.1 Historique**

La Caisse de Mutualité Agricole a été créée au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque-là.

Au départ elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (C.C.R.M.A) et par la suite elle a changé de nom. On peut citer les premières caisses apparues à titre d'exemple:

- En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret,
- En 1905, celle de Sétif est apparue,
- En 1907, celle de Constantine qui a été créée au même titre que la CNMA,
- En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (C.C.M.S.A) est apparue,
- En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de retraite (C.M.A.R) a été créée,
- Et en 1972, la fusion de ces deux caisses avec la (C.C.R.M.A) avait donné naissance à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)

### **1.2 Organisation de la caisse de mutuelle agricole**

L'ordonnance 72-64 de la 02/12/1972 portant institution de la mutualité agricole définit ainsi les principes mutualistes:

*« La Mutualité Agricole est une institution professionnelle agricole qui a pour but de réaliser pour ses membres actionnaires fidèles, assujettis ou bénéficiaires, toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice ».*

#### **1.2.1 Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole**

La Caisse de Mutualité Agricole a été instituée par l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 et dont le décret exécutif n°95-97 du 01/04/1995, modifié par le décret 99-273 fixant les statuts type des Caisses de Mutualité Agricole et définissant les liens juridiques et organiques entre elles:

Article 1 : La Caisse Nationale de Mutualité agricole (CNMA) est formée de l'ensemble des Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA) qui souscrivent des parts à son capital social.

Article 3: Les Caisses de Mutualités Agricoles sont des sociétés civiles de personnes à caractère mutualiste et à capital variable. Elles ne sont pas à but lucratif.

#### **1.2.2 Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole:**

Jusqu'à septembre 1995 les activités de la Mutualité Agricole conformément à l'ordonnance 72-64 du 02 Décembre 1972 comprenaient les assurances économiques agricoles (Assurance des Biens) et la sécurité sociale agricole (assurance de personnes).

L'activité de sécurité sociale agricole en application de la décision interministérielle n°05 du 18 février 1995 a été transférée au régime général de sécurité sociale (C.N.R - C.N.A.S-C.A.S.N.OS).

La banque d'Algérie par règlement n°95-01 du 28 Février 1995 a accordé une dérogation à la caisse nationale de mutualité agricole, pour effectuer des opérations de banque, ce qui autorise le développement de crédit agricole mutuel. De ce fait son domaine d'intervention a été bien élargi et intègre en plus du secteur agricole, ceux des forêts et des activités connexes.

Elle a en plus, reçue du conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C) le 26 juin 1997 un agrément pour une société de Leasing par actions au capital social de 1 650 000 000 DA,

## **Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU**

---

nommée "La Société Algérienne de Leasing Mobilier (SALEM)". Elle est détenue à raison de 1 000 000 000 DA par la CNMA et 650 000 000 DA par les banques BADR, CPA, CNEP Banque et SOFINANCES.

La SALEM est régie par les lois et règlements en vigueur en Algérie et notamment la loi 96-09 du 10 janvier 1996, relative au crédit-bail. Le contrat de crédit-bail ou leasing est une transaction par laquelle la société met un bien à la disposition d'un utilisateur appelé "Locataire" pour une durée déterminée moyennant le paiement d'un loyer périodique.

Le bailleur demeure propriétaire du bien pendant toute la durée du contrat alors que le locataire en a le libre usage. La durée de location est de l'ordre de 3 à 7 ans selon la nature et la qualité du bien financé d'une part, et d'autre part de la durée de l'amortissement fiscal du bien.

Depuis mai 2003, la caisse de mutualité agricole est admise sur décision de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire en qualité d'emprunteur après avoir été sur ce même marché en qualité de prêteur, confirmant ainsi son rôle d'institution financière. En 2006, l'activité banque a été attribuée au « CAM » détachée de la caisse de mutualité agricole initiale.

En outre, elle gère pour le compte des pouvoirs publics et dans le cadre du programme de développement agricole et soutien à l'agriculture, la gestion financière des fonds d'Etat.

### **1.2.3 Circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou**

La CRMA de Tizi-Ouzou se limite au territoire de la wilaya. Généralement, la circonscription territoriale initiale d'une caisse est délimitée à sa création et peut être modifiée en cas de fusion de deux autres pour des raisons de rentabilité économique. Elles doivent avoir l'accord préalable de la CNMA et elles doivent être limitrophes.

### **1.2.4 Sociétariat de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Tout postulant à la qualité de sociétaire, doit habiter la circonscription territoriale de la caisse. La qualité de sociétaire est acquise lorsque le postulant s'est libéré totalement de ses parts souscrites en numéraire. Dès lors, il devient éligible au crédit qui est soumis à des conditions. Il est libre de demander son retrait de la caisse, et dans ce cas ses parts sociales ne lui seront remboursées qu'après un délai minimum de 2 ans.

### **1.2.5 Inscription aux parts sociales de la CRMA de Tizi-Ouzou:**

L'assemblée générale de la CRMA de Tizi-Ouzou fixe le nombre de parts sociales d'adhésion à souscrire par des différentes catégories de sociétaires. Elle peut augmenter le nombre de parts sociales minimum à souscrire par des futurs sociétaires, et ceci en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique.

En plus de l'adhésion, le sociétaire doit souscrire des parts sociales liées aux risques de prêts qui lui sont accordés par la caisse. La valeur de toutes ses souscriptions au capital social de la CRMA, doit être proche d'un montant de (1%) du montant cumulé de ses risques.

La valeur vénale, c'est-à-dire la valeur de vente de la part sociale peut subir une dépréciation suite aux pertes enregistrées et imputées au capital social, et dans ce cas l'assemblée générale statuant en session extraordinaire, peut exiger de nouveaux quotas parts à ses actionnaires pour compenser les pertes occasionnées.

Les parts sociales ne sont pas vendables ou transmissibles sauf au profit d'un Sociétaire déjà agréé par le conseil d'administration de la caisse. Elles sont inscrites sur un registre spécifique, ouvert à cet effet, et elles sont enregistrées dans un compte spécial, individuel ouvert en son nom.

### **1.2.6 Le Conseil d'administration de la CRMA de Tizi-Ouzou:**

Le Directeur de la CRMA de Tizi-Ouzou assiste aux réunions du conseil d'administration et assure le secrétariat et tient le registre des délibérations qu'il signe avec le président. Dans le cas où le conseil, d'administration manque à ces obligations, ou prend des décisions contraires à la réglementation, le conseil national peut procéder à sa suspension

Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs de la CRMA de Tizi-Ouzou ne perçoivent pas d'honoraires, ni de dons, de quelque nature que ce soit, ils ne peuvent prétendre à des avantages spécifiques auprès de la caisse que ceux que leur accorde la qualité de sociétaire. Mais par contre, ils reçoivent des indemnités dont la valeur qui ne doit pas dépasser les huit jours par mois. Ils bénéficient:

- De la protection morale et matérielle pour tous les risques auxquels ils s'exposent,
- De la couverture du contrat maladie groupe,
- Une réduction de 90% sur la cotisation pour un seul contrat « assurance automobile.

### **1.2.7 Le Président du Conseil d'Administration de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Le président assume un rôle principal au sein de la CRMA, c'est le premier responsable auprès de l'assemblée générale. Il a le droit de regard sur les actes de gestion sans cependant disposer de pouvoirs en la matière, tous comme il peut signaler les insuffisances qu'il aura détectées à la CNMA. Il est tenu de recevoir huit jours (08) par mois les sociétaires, de les écouter et de régler leurs problèmes, ainsi que l'animation d'activités visant à informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux adhérents à la caisse de mutualité agricole.

### **1.2.8 L'Assemblée Générale de la CRMA de Tizi-Ouzou**

La réunion de l'assemblée générale de la CRMA Tizi-Ouzou est conduite par le président du conseil d'administration. Le Directeur assiste au déroulement de la réunion, ainsi que le représentant du ministère de l'agriculture qui est le DSA. Cette réunion peut être demandée aussi par le commissaire aux comptes et le D.G de la CNMA.

### **1.2.9 Le Comité de crédit de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Le comité de crédit installé et présidé par le Directeur de la CRMA de Tizi-Ouzou, est essentiellement composé d'un administrateur et d'un chargé de l'activité bancaire. Il a pour objectif principal d'examiner les dossiers de crédit déposés auprès de la caisse et présenté par le Directeur lui-même. Il étudie toutes les garanties offertes par les demandeurs et décide de l'obtention du crédit. Cependant, il ne peut pas décider pour les administrateurs en fonction, ni les employés de la caisse, les prêts demandés par ces personnes sont traités par une délibération spéciale du conseil d'administration de la CRMA qui siège en session spéciale en tant que comité de crédit dont les décisions sont soumises au comité de crédits de la CNMA.

### **1.2.10 Les commissaires aux comptes de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Un ou plusieurs commissaires aux comptes selon le niveau d'activité de la caisse, sont désignés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois années. Ils sont chargés de présenter à l'assemblée générale un rapport détaillé sur la situation de la caisse, sur les bilans, les comptes de résultats, et de vérifier l'exactitude des informations données sur l'état financier et sur le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration.

### **1.2.11 Les bénéfices réalisés au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Les bénéfices réalisés à partir des résultats de bilan d'activité sont répartis comme suit:

- Une partie destinée à alimenter les fonds de ristournes directes et indirectes ;
- Une partie destinée à alimenter les fonds de solidarité auprès de la CNMA ;
- Une partie destinée à la gratification des cadres et employés de la CRMA ;
- Une partie destinée à alimenter l'enveloppe budgétaire annuelle destinée à indemniser les membres du conseil d'administration. Ce qui reste l'assemblée générale décidera de son utilisation.

### **1.2.12 Les activités de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Elle offre à sa clientèle (sociétaires et autres clients), les services suivants :

- Les assurances agricoles et extra agricoles ;
- Les opérations de banque et de crédit à travers le CAM ;
- La gestion des fonds d'Etat et d'aide à l'agriculture ;
- Les opérations de leasing à travers sa filiale SALEM ;
- Les opérations d'intermédiaire financière des valeurs du trésor ;
- Les interventions dans les opérations boursières.

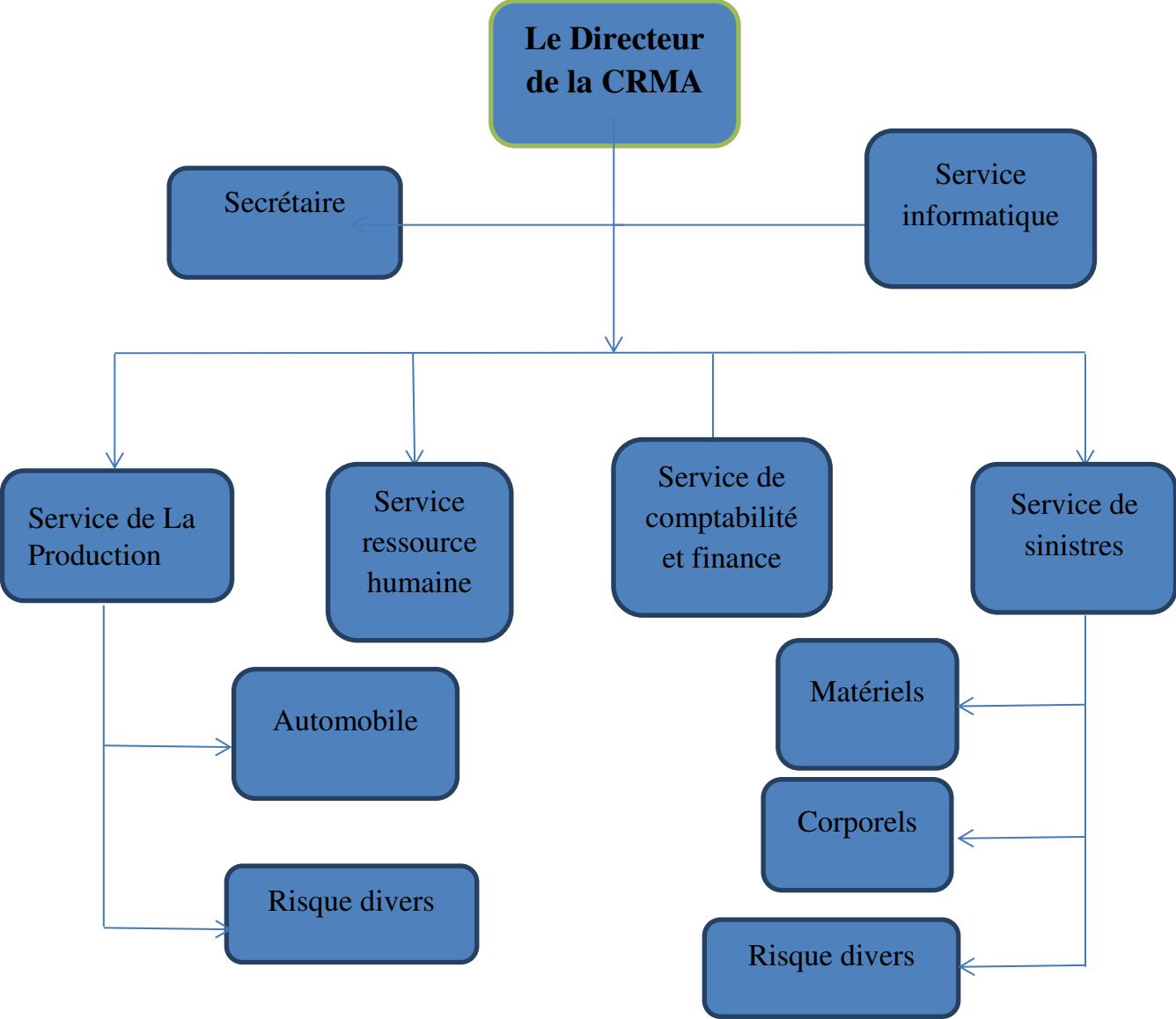
### **1.2.13 Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou**

La CRMA de Tizi-Ouzou contient un effectif global de 30 employés, dont 25 permanents et 5 contractuels. Son parc roulant est doté de 03 véhicules.

Sur le plan structurel la CRMA de Tizi-Ouzou est organisée en:

- Directeur Régional ;
- Service Technique: Service de la finance et de la comptabilité, service de la production, service sinistre et service contentieux ;
- Service des fonds d'Etat ;
- Service du personnel et des moyens ;
- Service de l'informatique.

**Figure 1: Organigramme de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou**



Source : élaboré par nous-mêmes

### **1.3 Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tizi-Ouzou**

Les évènements tels que les inondations et le gel ont montré que les exploitations agricoles ne sont jamais protégées contre ces éventualités. Les assurances qui constituent l'activité la plus ancienne et même la plus importante de la CRMA, qui assuraient ,alors, le risque grêle.

#### **1.3.1 Les risque de l'exploitation agricole**

Qu'est-ce qui est couvert? Le contrat d'assurance agricole garantit les habitations et les biens personnels, les bâtiments agricoles, les produits agricoles, le bétail, les machines - matériel, également la responsabilité civile (R.C) qui est la responsabilité envers les tiers, ainsi que les risques automobile.

#### **1.3.2 Les différents types de risque**

De multiples aléas climatiques ou épidémiques peuvent affecter les recettes de l'exploitation agricole, voire remettre en cause sa pérennité. Sur le plan économique, un risque est considéré comme assurable s'il existe un transfert de risque entre les assurés et l'assureur qui, dans un environnement économique donné, est mutuellement avantageux pour les deux parties. Cependant, un risque individuel tel qu'un aléa climatique ou épidémique se décompose en :

- Un risque spécifique lié aux techniques de production et qui intègre les phénomènes climatiques localisés ;
- Un risque systématique qui affecte simultanément un grand nombre d'exploitations sur des zones plus ou moins grandes. Cette composante systématique du risque productif se trouve à l'origine d'une corrélation des risques individuels sur rendement et récolte.

#### **1.3.3 Formules d'assurance agricole:**

La CRMA de Tizi-Ouzou propose deux formules de base (deux niveaux de garantie): l'assurance risques désignés (ou risques spécifiés) ; et l'assurance étendue, dite également assurance tous risques ou multirisques. Il est possible d'assurer certains biens selon la formule risques désignés et d'autres biens selon la formule tous risques.

### **1.3.4 L'assurance risque désignés:**

C'est la forme d'assurance la plus courante, dans le contrat on trouve tous les risques mentionnés (causes de sinistres) contre lesquels on s'assure. À noter que, dans un contrat d'assurance des bâtiments, la liste des risques peut être différente de la liste des risques contre lesquels on assure le bétail. On doit également prêter attention aux exclusions ou aux limitations dont certains risques sont assortis.

### **1.3.5 L'assurance étendue:**

Appelée aussi assurance tous risques ou multirisques et /ou/ risque « C » : Dommages éprouvés par les véhicules, appelé aussi la tierce gagne en popularité. Elle est plus chère que l'assurance risques désignés. Tous les sinistres touchant directement les biens assurés sont garantis, sauf si le bien touché ou le risque (cause du sinistre) a été expressément exclu dans la police et dans ses annexes.

**Les avenants :** L'avenant est le faite d'ajouter une clause spéciale au contrat d'assurance dans le but d'obtenir une protection particulière omise dans le contrat de base.

### **1.3.6 La production dans le cadre de l'assurance agricole:**

Dans toute entreprise, quelle que soit son activité, la production est une fonction dont le rôle est d'arranger des facteurs plus ou moins existants (matière grise, travail humain, matière première, équipement, argent, information...) pour réaliser des produits ou services demandés, soit par des clients soit par des autorités de tutelle.

#### **1.3.6.1 Le contrat d'assurance:**

D'après les conditions générales d'assurance, c'est l'ensemble des documents qui manifestent l'accord entre l'assuré, souscripteur du contrat et l'assureur.

**L'assuré :** C'est le souscripteur identifié aux conditions particulières qui signe le contrat et s'engage à payer les cotisations ou toutes personnes qui viendraient à lui être substituée.

**L'assureur :** C'est une société qui moyennant paiement par l'assuré d'une prime ou d'une cotisation s'engage à verser pour lui ou pour un tiers une indemnité prévue dans les assurances de dommages.

#### **1.3.6.2 Composition du contrat d'assurance:**

Les engagements respectifs de l'assuré et de l'assureur se trouvent rassemblés dans plusieurs documents de la mutualité agricole

- **Les Conditions Générales:** Elles décrivent les règles de fonctionnement du contrat d'assurance et les obligations réciproques des parties.

- **Les Conditions Particulières:** Elles adaptent le contrat à la situation et aux besoins précis de l'assuré. Elles spécifient les garanties retenues et la limite des engagements de l'assureur ainsi que les franchises supportées par l'assuré.

### **1.3.6.3 Les données du contrat:**

Les données du contrat sont :

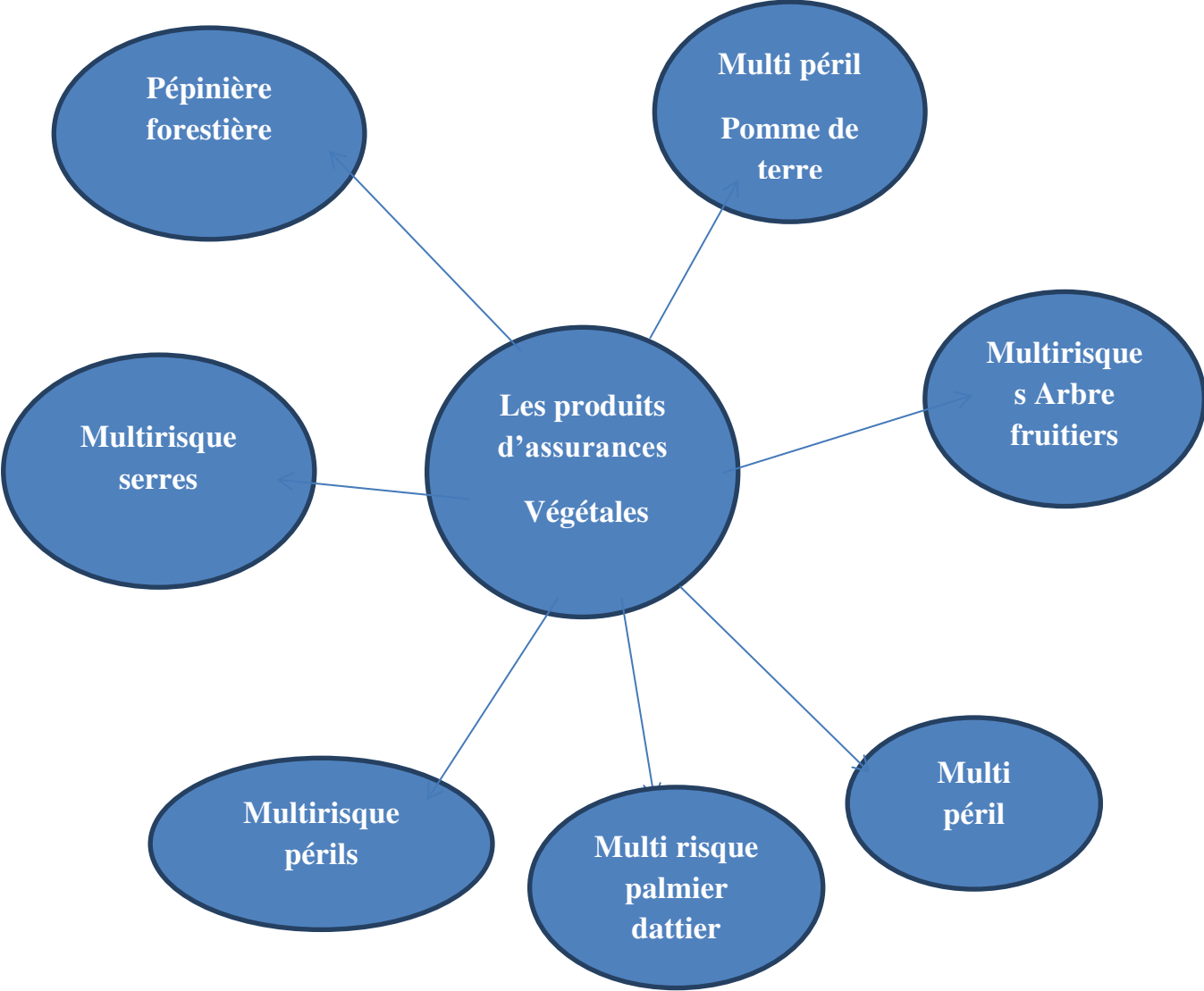
- Identification du contrat : Nom et prénom, le tarif, la durée qui varie entre trois, six mois et un an, date d'effet et date d'expiration et le numéro du contrat ;
- L'objet à assurer ;
- Les garanties utilisées ;
- Paiement et validation du contrat.

### **1.4 Les produits assurés (Typologie des assurances):**

La CNMA au niveau du territoire national assure la couverture de plusieurs risques, selon les différences géographiques de chaque région du pays avec ses spécificités et ses particularités climatiques. Donc, il se trouve que les assurances sont partagées en deux types : Automobile et IARD (Industrie, agricole et risques divers).

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la CRMA couvre certains risques liés aux caractéristiques de la région. Nous allons aborder principalement deux types d'assurances : l'automobile et les risques agricoles, selon les conditions particulières et générales de la mutualité. (Voir les annexes)

**Figure 2 : produit d'assurance agricole**



Source : élaboré par nous-mêmes

### **1.4 Les différents Produits de la CRMA**

Il existe trois types d'assurances agricoles

- L'assurance des risques végétaux,
- l'assurance des risques animaux ;
- l'assurance des risques divers de l'exploitation agricole.

Nous allons avoir un aperçu des conditions de souscription de contrat de chaque catégorie, les garanties obligatoires et facultatives, les avantages et les limites, la constitution du dossier de production, ainsi que la tarification de chaque garantie.

#### **1.4.1 Les assurances végétales**

Les assurances végétales concernent les incendies de récoltes, la grêle, les risques de serres, les réseaux d'irrigations, multirisques pépinières, les arbres fruitiers et multi périls pomme de terre. Pour réaliser ce type d'assurance, on doit prendre en compte tous les éléments suivants : Le plan parcellaire, le statut juridique, la localisation, le lieu-dit, la wilaya, la superficie, le propriétaire, etc.

#### **1.4.2 L'assurance grêle**

Cette garantie couvre les dommages causés par la grêle aux cultures sur pied, tels que les grains de céréales, les pailles sur pied, les légumes secs, les fourrages sur pied, les cultures industrielles, maraîchères, arboricoles, viticoles et florales. Le producteur doit prendre en considération, le groupe de cultures, la superficie (Ha), le rendement (Qx /Ha), le prix unitaire, la date de déclaration et le type de culture.

##### **1.4.2.1 Les avantages de l'assurance grêle**

Elle assure uniquement la perte de qualité causée par l'action mécanique du choc des grêlons aux récoltes sur pied sur des parcelles déterminées indiquées sur la police d'assurance.

Dans le cas de la vigne et des cultures arbustives, elle couvre avec la période végétative marqué par le débourrement uniquement les fruits.

Pour les cultures maraîchères, les légumineuses, les arbres à feuilles persistantes peuvent faire l'objet de dispositions particulières propres à chaque culture et insérées au contrat mais elle prend fin dès que les récoltes ont été réalisées

### **1.4.2.2 Limitations de l'assurance grêle**

Elle ne couvre aucun des dommages de perte de qualité ou de la valeur marchande des récoltes, ni les dommages causés par les guerres étrangères, les guerres civiles, les grèves, les émeutes, les actes de terrorisme et sabotage, etc.

### **1.4.3 Constitution du dossier de production**

Selon les dossiers de production qui ne reflètent en vérité que les conditions générales et particulières de la CRMA, ils contiennent les pièces justificatives suivantes :

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le certificat d'emblavure pour les céréales délivré par la CCLS.
- Le certificat d'agrèage des semences et plants délivré par l'INPV.
- Le croquis parcellaire établi par l'assuré.
- La visite de risque établit par l'agent de la CRMA ou par un expert est obligatoire avant la souscription de tout contrat d'assurance grêle.
- L'application de la tarification actuellement en vigueur.
- La durée du contrat est fixée pour la durée d'un an ferme ou avec clause tacite de reconduction.

La paille entre aussi dans la valeur assurée pour dix pour cent (10%) du taux appliqué au produit fini. Les risques de grêle sont répartis selon les experts de la CRMA en cinq (5) classes indiquées dans le tableau 1, donnant lieu chacune à des tarifs particuliers.

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

**Tableau 1 : de Classification des cultures dans la CRMA**

<b>Classe 1</b>	Blé tendre ordinaire, Blé tendre sélectionné, Blé dur ordinaire, Blé dur sélectionné, Paille des blés, Millet, Mais, Trèfle, Luzerne, Betterave
<b>Classe 2</b>	Orge Ordinaire, Orge Sélectionné, Avoine, Seigle, Carthame, Triticale, Paille d'orge et d'avoine, Fourrage, Vesce, Avoine, Riz, Lin
<b>Classe 3</b>	Sorgho, Soja, Caroube, Fève, Haricot sec, Lentille, Petit pois, Féverole, Tournesol, Moutarde.
<b>Classe 4</b>	Alpiste, Vigne de Table, Vigne Ordinaire, Olivier, Citronnier, Pomélo, Pamplemoussier, Bigaradier, Oranger
<b>Classe 5</b>	Tabacs à Fumer, Tabacs à priser, Coton, Amandier, Abricotier, Pêcher, Prunier, Pommier, Poirier, Pastèque, Melon, Cognassier, Kumquat, Clémentinier, Mandarinier, Figuier, Néflier, Cerisier, Grenadier, Noisetier, Noix
<b>Hors Classe</b>	Oignon, Concombre, Tomate, Pomme de terre, Courgette, Poivron, Citrouille, Chou-fleur, Choux, Artichaut, Salade, Aubergine, Carde Carotte, Céleri, Ail, Haricot vert, fraise, fleur à parfum, fleur décorative, fleur à serre

**Source : élaboré par nous-mêmes**

Il existe en outre des tarifs spéciaux pour certaines cultures classées hors catégories tels que les produits potagers ou maraîchers, sont assurables par la CRMA dans cette région par un tarif assimilé à la cinquième classe sauf pour le cas des cultures ornementales tels que les fleurs à parfum, décoratives et à serres, ceci dit, en ajoute au tarif de la 5eme classe une majoration de 50%.

### **1.5 L'assurance incendie des récoltes**

Cette assurance concerne les dommages d'incendie causés aux groupes de cultures de toutes natures (calculée sur la valeur totale des cultures déclarées), que ce soit des cultures céréalières, fourragères, légumes secs ou paille en vrac ou en bottes laissés sur le champ en attendant le ramassage y sont également garantis les sacs de grains en stock.

#### **a) Incendie des récoltes sur pied**

Elle couvre les dommages causés par l'incendie pour toutes les récoltes sur pied, elle prend en considération la superficie (Ha), le rendement (Qx /Ha), le prix unitaire, la date de déclaration et la classe de culture. Elle couvre tous les dommages causés par la chute de la foudre, dûment constatés sur les lieux, par le matériel agricole, la perte d'objet assuré survenue pendant le sinistre, ainsi que la responsabilité civile résultant d'un incendie et le recours des voisins et des tiers.

#### **b). Incendie des fourrages et des pailles:**

Elle garantit la survenue d'incendie de fourrages en meules et pailles dans les champs, que ce soit une meule de trois mois, six mois ou douze mois, ainsi que le recours des voisins et des tiers (R.V.T). Pour la prévention, la présence d'extincteur est impérative, un désherbage doit être effectué tout au long des parcelles. Il faut placer les liquides inflammables loin des machines et des récoltes et appliquer la tourière (pare feu) environ 12 m autour de chaque parcelle.

#### **1.5.1 Limitations de l'assurance incendie des récoltes**

Sont exclus les incendies intentionnels par l'assuré ou ses complices.

- Ceux provoqué suite à une explosion, ou dommages suite à des dégagements de chaleur, aussi à des radiations solaires ou autres...
- les dommages ne résultants pas d'un incendie tels que les accidents de fumeurs, objets tombés etc.
- Cette garantie ne couvre pas aussi les dommages causés par les guerres civiles, les émeutes, les manifestations, le terrorisme, etc.
- Elle ne s'applique pas aux arbres fruitiers, agrumes, oliviers et cultures maraîchères, sauf convention contraire.

### 1.5.2 Constitution du dossier de production

Il doit comprendre les pièces suivantes selon les dossiers observés:

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le certificat d'emblavure pour les céréales délivré par la CCLS.
- Le certificat d'agrégage des semences et plants.
- Le croquis parcellaire établi par l'assuré.
- La visite de risque établit par l'agent de la CRMA ou par un expert est obligatoire avant la souscription de tous contrat d'assurance Incendie.
- l'application de la tarification en vigueur.
- Le contrat est conclu pour une durée d'un an ferme.

**Figure 3: Parcelle de blé assuré**



**Source : prise par un expert de la CRMA.**

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

**Tableau 2: Résumé des conditions d'assurance Grêle / Incendie Récoltes sur céréale**

Description de l'opération	Date limite de Réalisation	Partie Concernée
<p><b>Récoltes sur Céréales</b></p> <p><b>Dates limites de l'élaboration du contrat:</b></p> <p><b>- Céréales:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Blé tendre et blé dur -15 Avril</li> <li>· Orge Avoine - 15 Avril</li> <li>- Légumineuses Alimentaires - 15 Avril</li> <li>- Fourrages et Pailles - 15 Avril</li> <li>- Tabac - 30 Juin</li> <li>- Vigne - 15 Mai</li> </ul> <p><b>- Arboriculture Fruitière:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Espèces à pépins et noyaux - 28 Février</li> <li>· Néflier - Juillet</li> <li>· Espèces Rustiques - Août</li> <li>· Agrumes - 1 mois avant la récolte</li> <li>- Cultures Maraîchères</li> </ul>		CRMA/ Agent Producteur
<p><b>Les dates limites de la garantie après cueillette des récoltes, et au plus tard:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Blé tendre et blé dur - 31 août à midi</li> <li>- Orge Avoine - 1 août à midi</li> <li>- Légumineuses Alimentaires - 15-sept</li> <li>- Fourrages et Pailles - 31 oct. à midi</li> <li>- Tabac - 31 oct. à midi</li> <li>- Vigne - 1 nov. à midi</li> <li>- Arboriculture Fruitière et cultures maraîchères -à la date de fin des récoltes</li> </ul> <p><b>NB/ Les récoltes restant sur pied après ces dates seront considérées comme abandonnées</b></p>		CRMA

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

<p><b>Modalités de souscription du contrat:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des visites de risques</li> <li>- Prise de Photos</li> <li>- Acte de Propriété ou le Bail de location du foncier</li> <li>- Cotisation sont payables annuellement et d'avance</li> <li>- Respecter la tarification actuelle en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant toute souscription</li> <li>- Lors de la visite de Risque</li> <li>- A la Souscription</li> <li>- A la Signature du contrat</li> <li>- A la Souscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRMA / Bureau d'étude ou Expert</li> <li>- L'Assuré</li> <li>- CRMA/ Producteur</li> </ul>
<p><b>Pièces constitutives du dossier d'assurance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan Parcellaire</b> précisant : Les limites des parcelles à assurer avec leurs superficies, les noms et prénom et ascendants des voisins immédiats, ainsi que les repèrent fixe aidant à la reconnaissance de terrain.</li> <li>- <b>Déclaration d'emblavure</b> délivrée par la CCLS pour les Céréales.</li> </ul> <p><b>NB/Pour les Céréales, toutes les parties intégrantes de la récolte sont comprises dans l'assurance. La paille entre dans la valeur assurée pour 10 % de taux appliqué à la céréale.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la Souscription du Contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRMA / Bureau d'étude ou Expert/</li> <li>- L'Assuré</li> </ul>

Source : élaboré par nous-mêmes

### **1.6 L'assurance des multirisques serres**

La CRMA avec ce contrat, garantit les risques suivants:

- La perte directe endurée en cas d'atteintes aux serres suite à un incendie,
- armatures,
- équipements,
- matériels,
- plastiques et verres,
- ainsi que les pertes de quantité causées aux plantes cultivées sous serres résultant de la tempête, de la grêle, de l'inondation, du gel et de la neige.

Elle assure aussi, les dommages causés après incendie, explosion, chute de la foudre, le choc dû à la chute sur les biens, le recours des voisins et des tiers et les frais de déblais, démolition, déplacement du matériels en cas de sinistre.

Pour la prévention, il faut respecter les dates de plantations après le 15 février, ou avant si c'est chauffé, éviter les plantations aux abords d'oueds (cours d'eau, lacs, mer...) et installation des brises vents.

#### **1.6.1 Les risques exclus de l'assurance des multirisques serres**

Elle ne couvre pas les dommages intentionnels par l'assuré ou ses complices, ni ceux provoqués par le fonctionnement des appareils de chauffage, ou se dû à une erreur de traitements de pesticides et désherbants, ou dû à des maladies atteignant les cultures, et les dommages causés par les inondations.

#### **1.6.2 Le dossier de production**

Il doit contenir les pièces suivantes :

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le certificat d'agrèage des armatures et plants.
- -Le croquis parcellaire établi par l'assuré.
- La visite de risque établit par l'agent de la Caisse ou par un expert.
- Prise de Photos de l'ensemble des serres.
- L'application de la tarification actuellement en vigueur.
- La date limite de souscription du contrat est du 15 octobre au 15 mars

**Figure 4 : culture de serre**



**Source : prise par un expert de la CRMA**

### **1.7 L'assurance multi périls pomme de terre**

Données spécifiques sur la culture de la pomme de terre

#### **A. Caractéristiques botaniques et physiologiques de la plante :**

Appartenant à la famille des Solanacées, la pomme de terre est composée à la fois de tiges aériennes et souterraines. Celles-ci appelées Stolons se renflent à leur extrémité pour donner des tubercules qui font l'objet d'une large consommation à travers le monde.

La germination, la croissance et surtout la tubérisation sont sous la dépendance de substance chimique élaborée par les feuilles et les tubercules. Cette élaboration est d'autant plus rapide que les températures sont basses et les jours plus courts, avec, toutes fois des différences sensibles selon les variétés

Donc, avec des températures basses, des jours courts, il se produit une importante tubérisation. Au contraire avec des températures élevées, des jours longs, les possibilités de tubérisations diminuent, la végétation se trouve favorisée.

La culture dite d'arrière-saison, plantation en Août -Septembre, voire Octobre, donne des rendements faibles, alors que la culture de saison dans la plantation est réalisée en février - Mars fournit des récoltes abondantes.

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

### B. Les différents types de cultures:

Trois types de cultures sont pratiqués

- Les cultures d'hiver ou de primeur
- Les cultures de printemps ou de saison
- Les cultures d'été ou d'arrière-saison

**Tableau 3: Les différents types de cultures de la pomme de terre**

Type de Culture	Epoque de plantation	Période de récolte	Observations
Primeur	Nov. / Déc.	Mars / Avril	Littoral, Sub littoral, Sud, risque de Mildiou
Saison	Fév. / MARS	Mai / Juin	Culture de printemps, toutes zones, risque de grêle, risque d'attaque par les parasites la teigne
Arrière-saison	JUI / Août (tardive)	Oct. / Nov.	Culture d'été, zones élevées, Tell et hautes plaines.
	Septembre	Déc. / Jan	risque de grêle d'automne et de gelées de Décembre

Source : élaboré propre d'après les données collectées au niveau de la CRMA

#### 1.7.1 Le risque assuré de l'assurance multi périls pomme de terre

Cette garantie de « multi périls » n'assure que les pertes de quantité directe subie par les cultures de pomme de terre qui peuvent être engendré suite à la grêle, au gel, à l'inondation, à la tempête et au sirocco.

### **1.7.2 Limitations de l'assurance multi périls pomme de terre**

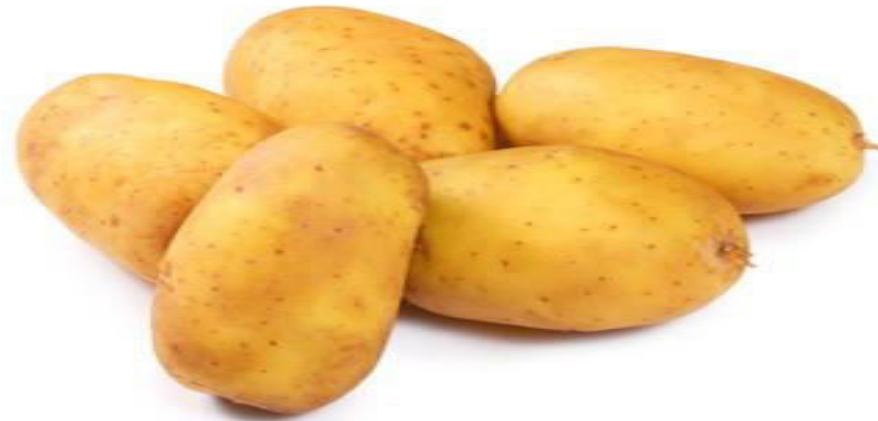
Elle ne couvre pas les dommages provenant du fait volontaire du sociétaire et de ses employés, ainsi que le raz de marée, le poids de la neige, les coups de vent, les maladies cryptogamiques, virales et parasitaires, les traitements par hormones, fertilisants et produits phytosanitaires qui peuvent précéder, accompagner ou suivre la chute de grêle ou le dépôt du gel, les animaux, les insectes et les prédateurs susceptibles de diminuer le rendement de la récolte, ainsi que les dommages causés par la guerre étrangère, guerre civile, grèves, émeutes ou mouvements populaires et les actes de terrorismes ou autres.

### **1.7.3 Constitution du dossier de production de l'assurance multi périls pomme de terre**

Il doit contenir les pièces suivantes selon les dossiers consultés à la CRMA de Tizi-Ouzou:

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le certificat d'agrèage des semences de pomme de terre.
- Le croquis parcellaire établi par l'assuré.
- La visite de risque établit par l'agent de la Caisse ou par un expert.
- Prise de Photos de l'ensemble du périmètre.
- La date limite de souscription du contrat est le 10 Mai pour les pommes de terre de saison et 15 septembre pour les pommes de terre d'arrière-saison.
- La date de fin de contrat est le 31 juillet pour les pommes de terre de saison et le 15 Décembre pour celles d'arrière-saison.

**Figure 5 : Pomme de terre**



**Source : prise par un expert de la CRMA**

### **1.8 Multirisques arbres fruitiers et pépinières arboricoles**

Elle couvre tous les risques agricoles, incendies et ceux liés aux bâtiments de l'exploitation agricole. Pour la prévention, il faut s'assurer du bon choix de la parcelle, éviter les vallées profondes, les bas-fonds, les couloirs de vent dominants, la nécessité de réaliser un bon choix de plants (plants de qualités), un bon choix de variétés (précoces ou tardives).

Le respect des dates de plantation, des travaux culturaux (désherbage, traitements phytosanitaires), du désherbage continue pour éviter la prolifération des mauvaises herbes et la bonne humidification des cultures pendant la période de risque (irrigation constante). Réaliser l'arrosage en jauge, il faut s'assurer que les arbres sont en parfait état de végétation (les plaies accidentelles sont nettoyées et fermées). Il ne faut pas faire de travaux de sol en période gélive, éviter les plantations au bord d'oasis, cours d'eau, lacs, mer... et enfin planter des brises vents.

### **1.9 L'assurance des réseaux d'irrigations en exploitation**

Elle assure les dommages causés par l'incendie aux équipements d'irrigation (groupe motopompe combustible, les conduites de distribution d'eau, l'appareillage de mesure de débits etc. et les mélangeurs d'engrais.), aux équipements électriques (groupe électrogène, groupe motopompe électrique et le programmateur en cas d'irrigation automatisé), aux matériels d'irrigation (aspersion classique, les pivots, enrouleur, goûte à goûte...), en plus l'incendie de culture irriguées sur pied y compris les arbres fruitiers et ceps de vigne, aux explosions liées aux activités agricoles et les recours des voisins et des tiers.

### 1.9.1 Les risque exclus de l'assurance des réseaux d'irrigations en exploitation :

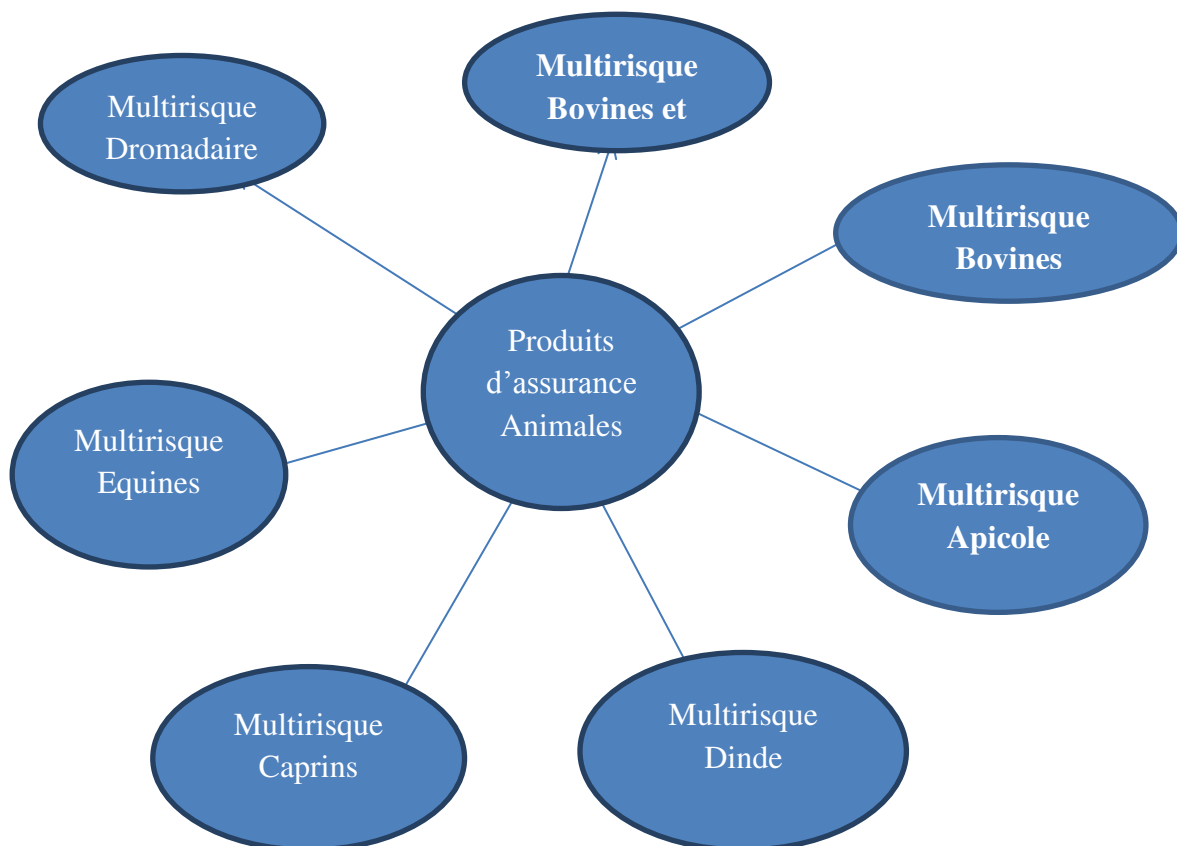
Elle exclue les dommages causés volontairement par le sociétaire ou ses employés, ainsi que ceux ayant pour origine un défaut d'entretien du matériel d'irrigation, ceux causés par les inondations, l'obstruction de la pompe ou des conduites par la terre ou le sable, dépôt de calcaire. L'usure normale de l'équipement, les dommages causés aux cultures suite à des fuites provenant des tuyauteries d'irrigation mal serrées et les dommages causés par la guerre étrangère, guerre civile, grèves, émeutes ou mouvements populaires et les actes de terrorismes ou autres.

### 1.9.2 La constitution du dossier de production de l'assurance des réseaux d'irrigations en exploitation:

Il doit contenir les pièces suivantes :

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le croquis parcellaire.
- La visite de risque établie par l'agent de la Caisse ou par un expert.
- Prise de Photos de l'ensemble du périmètre avec le système irrigation

**Figure 6: Les assurances animales**



Source : élaboré par nous-mêmes

### **1.10 Assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins)**

#### **A. Multirisques Bovins:**

Pour conclure le contrat d'assurance, il faut prendre en considération les éléments suivants :

Le type de bovin, la race animale, le numéro d'identification des boucles, la robe (couleur, pie noir ou rouge), caractéristique de la robe, type d'élevage (libre, stabulation, semi stabulation, enclos). L'usage de l'animal (production laitière, engraissement, reproduction), l'âge de l'animal, le type du bâtiment d'élevage, le taux appliqué, le prix unitaire et le certificat sanitaire (certificat de dépistage contre la tuberculose et la brucellose moins de six mois, certificat de vaccination obligatoire contre les maladies contagieuses). Cette garantie d'assurance couvre les dommages causés par les incendies et risques accessoires, dégâts des eaux et inondations, les tempêtes et mortalité de bétail (bovins).

#### **B. Multirisques Ovins:**

Il est nécessaire aussi, de prendre en considération les éléments suivants:

L'espèce ovine, la race animale, le numéro d'identification des boucles. Le type de bâtiments d'élevage, l'usage, l'âge, localisation du cheptel, prix unitaire et le certificat sanitaire (Certificat de déparasitage interne externe, certificat de vaccination contre la clavelée, certificat de vaccination contre les maladies obligatoires).

Cette garantie d'assurance couvre les dommages causés par les incendies et risques accessoires, les dégâts des eaux et inondations, les tempêtes et mortalité des ovins.

**Figure 7: Elevage cheptel ovin**



**Source : Service production animale**

### **1.10.1 Les risques exclus de l'assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins)**

Les risques exclus de cette garantie, sont ceux:

- Causés intentionnellement par l'assuré ou un de ses complices,
- Les dommages d'intoxication provoqués par les produits d'élevage commercialisés par l'assuré.
- Le vol des biens assurés.

### **1.10.2 Le dossier de production de l'assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins)**

Le dossier de production doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes selon les dossiers observés sur place et qui sont conformes aux conditions générales et particulières de la CRMA:

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties. Ce contrat s'exerce sur les terres d'exploitation ainsi qu'au cours des allées et venues entre les lieux nécessités par le travail de l'exploitation.
- Le PV de vérification de risque doit être établi par le vétérinaire expert de la CRMA, dont les délais n'excédant pas les 10 jours. Ce dernier doit s'assurer que les conditions techniques et sanitaires d'élevage sont respectées, à savoir :
- La conformité des bâtiments d'élevage, les éleveurs doivent se soumettre aux conditions générales et particulières du contrat de la CRMA concernant l'assurance du contenant (bâtiment) et contenu (Cheptel).
- L'entretien des animaux.
- Le suivi sanitaire.

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

---

- L'observation des règles d'hygiène.
- Les animaux doivent être de la même espèce et âgés entre 03 mois et 10ans.
- Le contrat d'assurance peut être souscrit par animal désigné séparément ou groupes d'animaux ayant les mêmes caractéristiques communes:

1. Même race : Montbéliarde Française, La Holstein Allemande, la Locale algérienne.

2. Même usage: Destinées à la production laitière, destinées à la reproduction ou à l'engraissement.

- Enumérer les animaux par ordre chronologique,
- Signaler le numéro de marquage (Boucle d'identification),
- la fiche signalétique doit faire apparaître la valeur réelle de chaque animal.
- Le certificat de dépistage de la tuberculose et de la brucellose délivré par l'inspection vétérinaire doit être renouvelable chaque 06 mois.
- La photo de chaque animal de profil et de face avec la boucle d'identification.
- Le producteur doit obligatoirement accompagner le vétérinaire lors de la visite du risque et les documents constitutifs des dossiers doivent être datés, signés par lui, l'assuré et les vétérinaires concernés.
- Des visites inopinées doivent être organisées à l'effet de contrôler la conduite d'élevage pour chaque contrat. La durée du contrat est d'un an ferme

En cas d'épizootie, l'assuré qui ne s'est pas conformé aux lois sanitaires des animaux sera déchu de ses droits de toutes indemnités.

**Figure 8: Boucles d'identification du cheptel**



Source: service de la protection animal

### **Section 2 : Enquête et analyse des résultats**

Concernant notre enquête, nous allons présenter la méthodologie optée et les questionnaires proposés aux agriculteurs. Selon les réponses obtenues, nous essayerons de les interpréter.

#### **2.1 Méthodologie de recherche**

La méthode de travail adoptée dans notre étude a pour objectif principal de répondre à la problématique posée précédemment. Et cela, à travers l'enquête effectuée sur le terrain.

La méthodologie du travail utilisée consiste à déterminer les préoccupations des agriculteurs et les dispositifs de la CRMA. La démarche utilisée est une méthode qualitative de nature exploratoire à base d'un questionnaire administré par un intermédiaire auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou. Il s'agit d'une démarche hypothético-déductive.

##### **2.1.1 Le choix de l'échantillon**

L'échantillon choisi, nous renseigne sur les principales caractéristiques des agriculteurs usagers et sociétaires de la CRMA de Tizi-Ouzou.

##### **2.1.2 La taille et la composition de l'échantillon**

Nombre d'échantillon a apporté sur une population de 45 individus répartie à travers le territoire de la wilaya Tizi-Ouzou. La composante de l'échantillon a été faite de façon à être le plus représentatif possible de la population des agriculteurs.

##### **2.1.3. Le contexte du déroulement de l'enquête.**

Notre enquête s'est déroulée comme suit :

- Concernant dimension spatiale et temporelle, l'enquête est effectuée au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou. Cette enquête s'est déroulée sur une période d'un (1) mois c'est-à-dire du 18 Octobre 2017 au 18 Novembre 2017.
- Le mode d'administration du questionnaire :  
Le mode d'administration de notre questionnaire a réalisé sous l'égide des cartes par de administration de CRMA de Tizi-Ouzou.

### 2.1.4 Dépouillement

Concernant le dépouillement, on a opté pour la méthode du « tri à plat », qui consiste à traiter chaque question séparément des autres. Les résultats obtenus sont données en valeur absolue et en pourcentage.

## 2.2 Analyse et interprétation des résultats

Cette partie fait état des résultats obtenus à l'aide du questionnaire d'enquête effectuée auprès des agriculteurs.

Les réponses obtenues dans notre questionnaire ont été traitées et les résultats ont été mesurés et analysés grâce à Microsoft Excel 2010.

### 2.2.1. Caractéristiques de la population concernée

Cette partie du questionnaire permet d'identifier les agriculteurs, selon un nombre de caractéristique, car il est judicieux avant de procéder à l'analyse des réponses, de connaître l'échantillon considéré.

Les caractéristiques prises en compte dans notre étude sont les suivantes :

1- Quelle est l'activité principale de votre exploitation ?

**Tableau 4 : Activités des agriculteurs**

Activités principales	Nb. cit	Fréq
Céréaliculture	12	26,68%
Plantations fruitières	2	4,44%
Maraichage	6	13,33%
Elevage production animale	20	44,44%
Petit élevage	5	11,11%
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

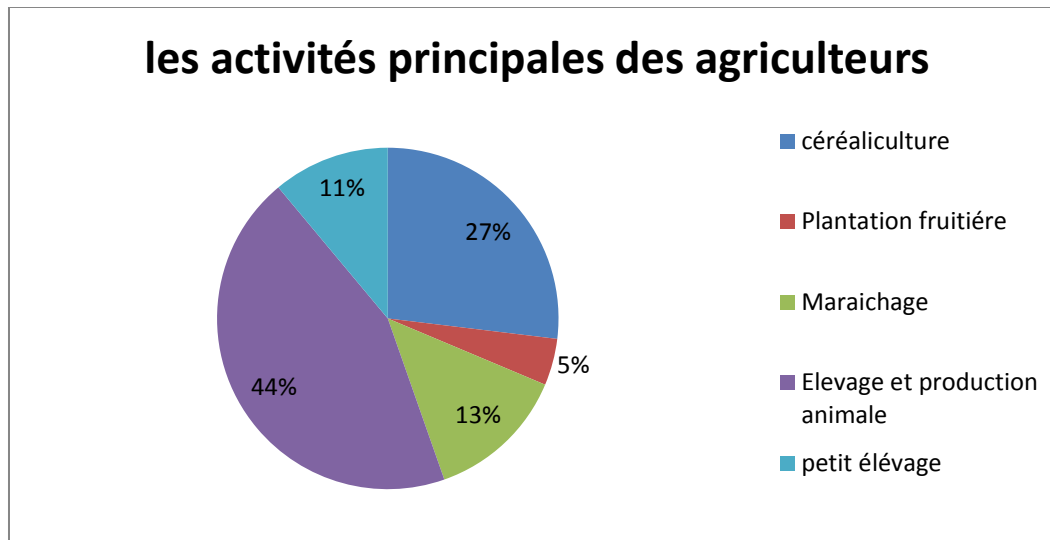
Source : élaboré par nous même

Le tableau ci-dessus nous montre que l'activité d'élevage et de production animale, domine largement dans le secteur agricole à Tizi-Ouzou avec 44,44% des agriculteurs, suivi de la céréaliculture avec 27% des agriculteurs. Cela est certainement dû au soutien

## Chapitre III : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU

indéfectible et aux différentes mesures d'accompagnement de l'Etat pour ces branches d'activités. Notamment les importantes subventions accordées pour le lait et les céréales .

**Figure 9 : les activités principales des agriculteurs**



Source : élaboré par nous-mêmes

2) Etes-vous propriétaire ou locataire?

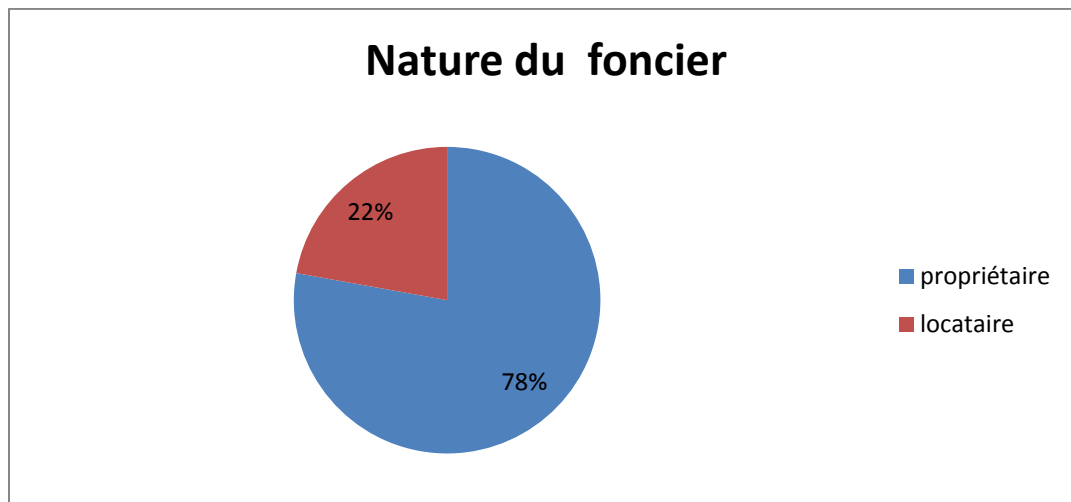
**Tableau 5 : Nature du foncière**

Nature du foncier	Nb.cit	Fréq
propriétaire	35	77,78%
locataire	10	22,22%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Dans cette observation, on constate que la plupart des agriculteurs possèdent leur propre terre agricole. Parmi les 45 agriculteurs étudiés, 35 sont propriétaires, soit un taux de 77,78% de l'effectif total. Par contre, 10 agriculteurs sont des locataires, soit 22,22% de l'effectif total. Cela montre la spécificité de la wilaya de Tizi-Ouzou en matière de la propriété privée de terre agricole.

Figure 10: Nature du foncier



Source : élaboré par nous-mêmes

3) Quelle est la superficie de votre exploitation

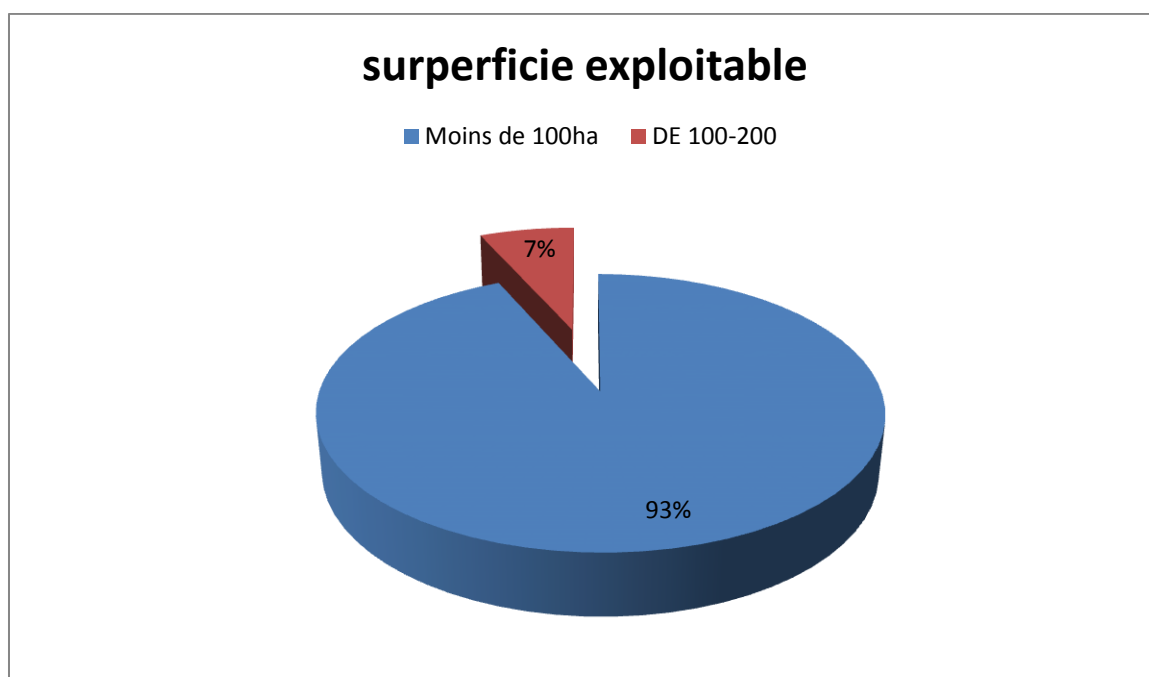
Tableau 6: Superficie d'exploitation

Superficie exploitation En ha	Nb.cit	Fréq
Moins de 100ha	42	93,33%
De 100 à 200	3	6,67%
De 200à300	0	0
De 300à 400	0	0
De 400à 500	0	0
De 500à 600	0	0
Plus de 600	0	0
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous même

Absence des grandes superficies, la majorité des agriculteurs interrogés 93% dispose de parcelles de moins de 100ha. Cela montre bien la nature extensive de l'activité agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Figure 11 : Superficie exploitable



Source : élaboré par nous même

4) Votre matériel agricole est-il de location?

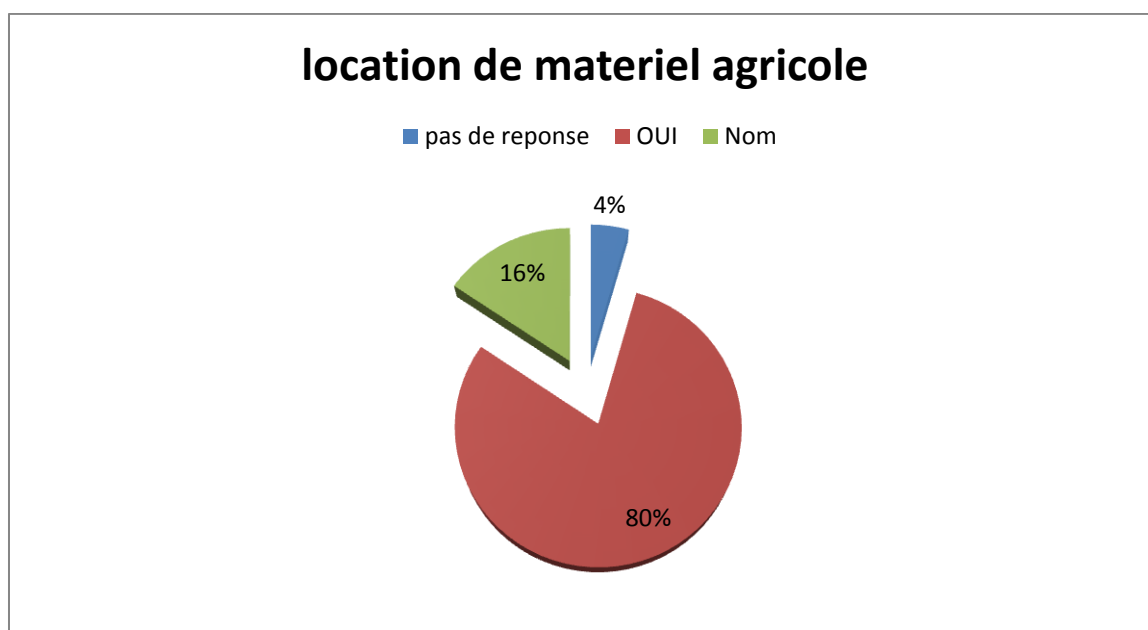
Tableau 7 : Location de matériels

Location de matériel agricole	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	2	4,44%
OUI	7	15,56%
Non	36	80%
Total	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Concernant le matériel agricole, 36 sur 45 agriculteurs affirment qu'ils disent leurs matériaux agricoles, soit 80% et 2 agriculteurs n'ont donné aucune réponse, soit 4,44% de l'effectif total. Par contre, 7 agriculteurs qui louent les matériaux agricoles pour travailler soit 15,56% de l'effectif total.

Figure 12 : Location de matériel



Source : élaboré par nous-mêmes

5) Etes-vous usager ou sociétaire ?

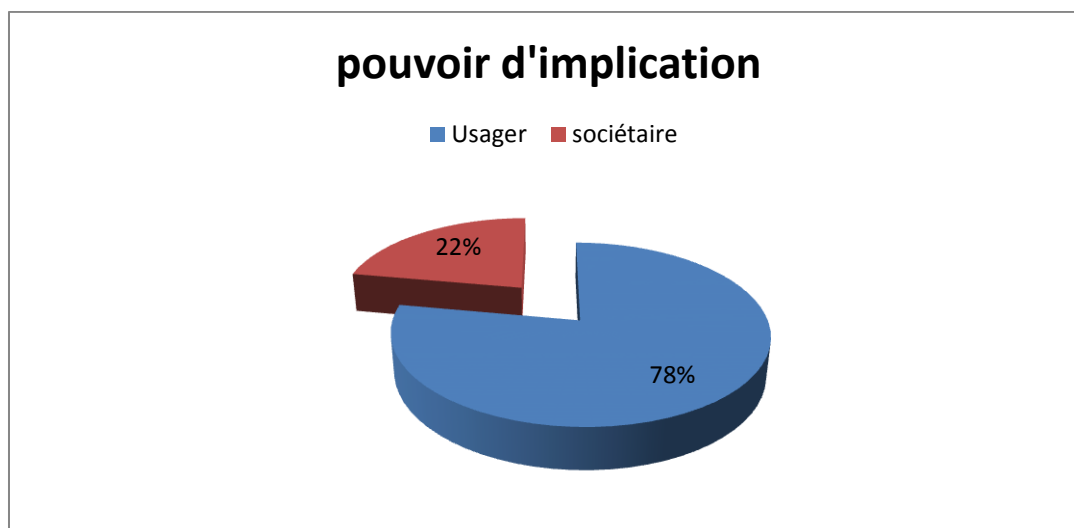
**Tableau 8 : Pouvoir d'implication**

Pouvoir d'implication	Nb.cit	Fréq
Usagers	35	77,78%
sociétaire	10	22,22%
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

Source : élaboré par nous même

Nous constatons dans ce tableau que les usagers sont plus nombreux que les sociétaires. 35 Agriculteurs affirment leur non appartenance à la CRMA avec un taux de 77,78% de l'échantillon et seulement 10 Agriculteurs en représentent 22,22%. Cela prouve que la CRMA est très loin d'être une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire.

Figure 13 : Pouvoir d'implication



Source : élaboré par nous-mêmes

6) Que pensez-vous de la CRMA?

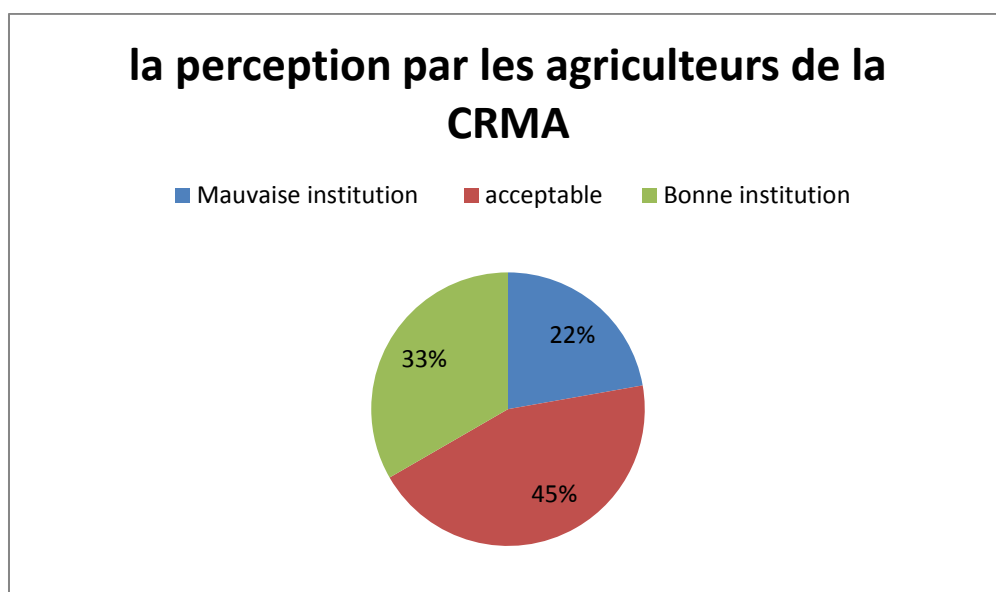
Tableau 9 : la perception des agriculteurs sur la CRMA

La perception des agriculteurs	Nb.cit	Fréq
Mauvaise institution	10	22,22%
Acceptable	20	44,44%
Bonne institution	15	33,33%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Pour ce qui est de la qualité de CRMA, presque environ 70 % des agriculteurs jugent Très satisfait contre 22%. Mais pour répondre à la norme de l'organisation de l'Economie sociale et solidaire, la CRMA doit consentir beaucoup d'effort.

Figure 14 : la perception des agriculteurs sur la CRMA



Source : élaboré par nous-mêmes

7) Quelles sont les contraintes rencontrées à la CRMA?

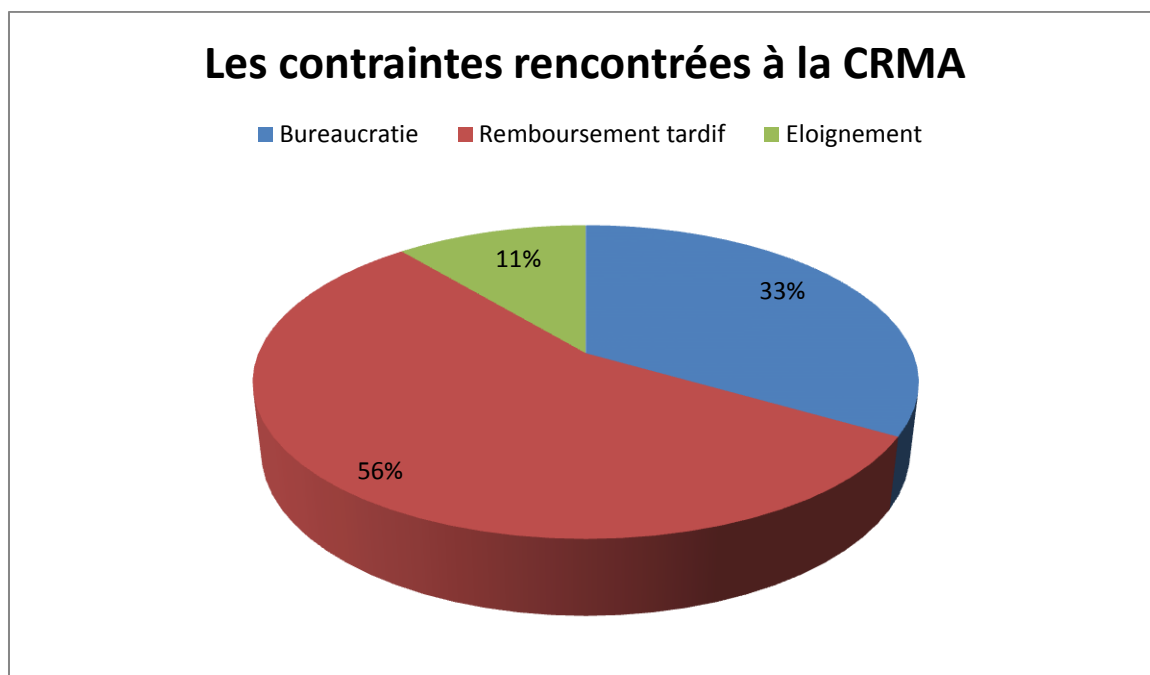
**Tableau 10 : contraintes rencontrées à la CRMA**

Contraintes rencontrées à la CRMA	Nb.cit	Fréq
Bureaucratie	15	33,33%
Remboursement tardif	25	55,56%
Crédit insuffisant	-	-
Eloignement	5	11,11
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

Source : élaboré par nous-mêmes

Presque La totalité des agriculteurs ont affirmé que la CRMA exige trop des documents administratifs et rembourse tardivement les sinistrés. Il y a aussi un problème d'éloignement signalé par certains agriculteurs.

Figure 15 : contraintes rencontrées à la CRMA



Source : élaboré par nous-mêmes

8) Est-ce que vous êtes satisfaits des produits (Branches) proposés par la CRMA ?

Tableau 11: produits proposés par la CRMA

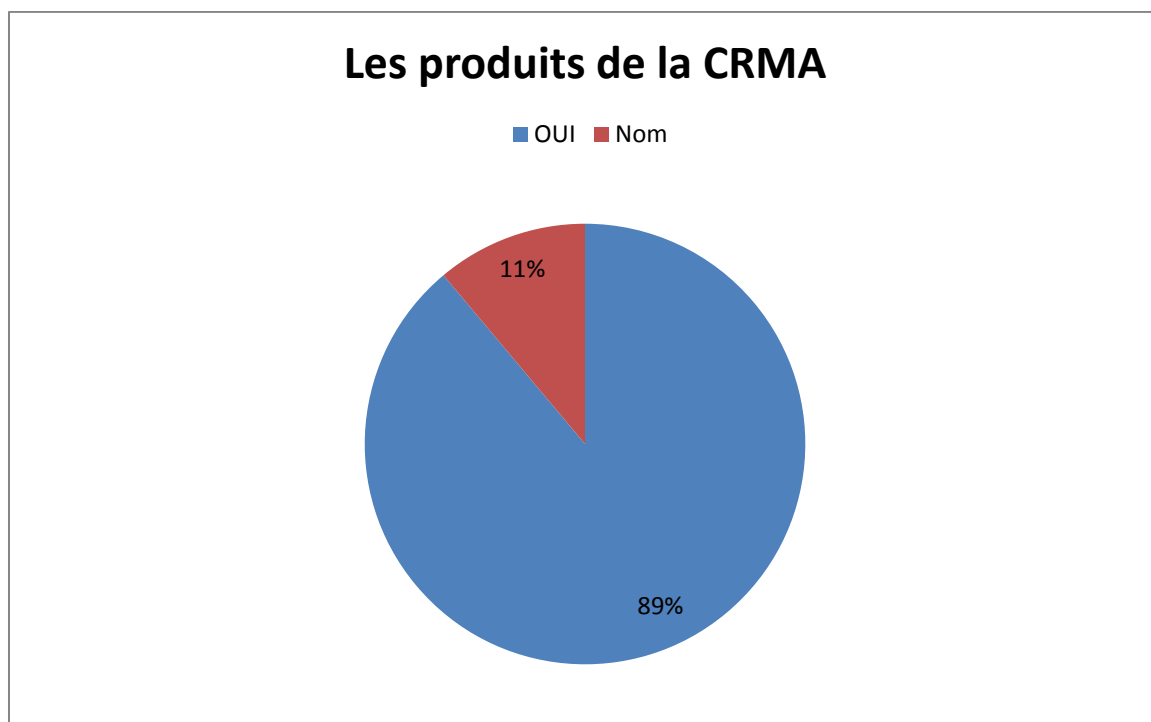
Produits proposés	Nb.cit	Fréq
Oui	5	11,11%
Nom	40	88,89%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Dans ce tableau, nous constatons que sur 45 agriculteurs étudiés, 40 agriculteurs ne sont pas satisfaits aux produits proposés par la CRMA étant que beaucoup des risques et pas des moindres ne sont pas pris en considération tels que :

- Incendie des oliviers ;
- Maladies des vergers ;
- Les vols en plein champ ;
- Le vol des animaux et des ruches.

Figure 16 : produits proposés par la CRMA



Source : élaboré par nous-mêmes

9) Par rapport aux autres compagnies, comment trouvez-vous les prestations fournies par la CRMA ?

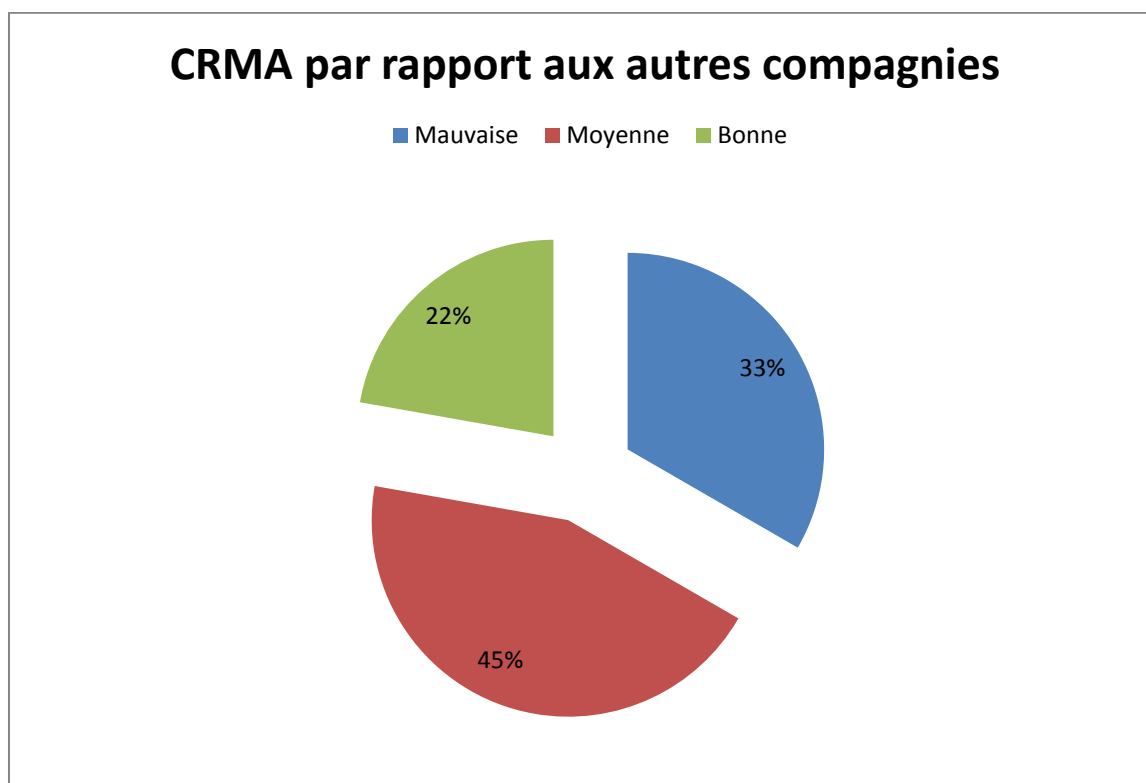
Tableau 12 : CRMA par rapport aux autres assurances

CRMA Par rapport aux assurances	Nb.cit	Fréq
Mauvaises	15	33,33%
Moyennes	20	44,45%
Bonnes	10	22,22%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

En voyant ce tableau, nous remarquons que parmi les 45 Agriculteurs étudiés, 15 Agriculteurs ont jugé la CRMA comme une mauvaise institution par rapport aux autres compagnies de l'assurance, soit un taux de 33,33% de l'effectif total tandis que 20 agriculteurs l'ont trouvée moyenne avec un taux de 44,44%. Seulement 10 agriculteurs l'ont trouvée bonne par rapport aux autres compagnies.

Figure 17 : CRMA par rapport aux autres assurances



Source : élaboré par nous-mêmes

10) Le personnel employé par la CRMA est-il qualifié?

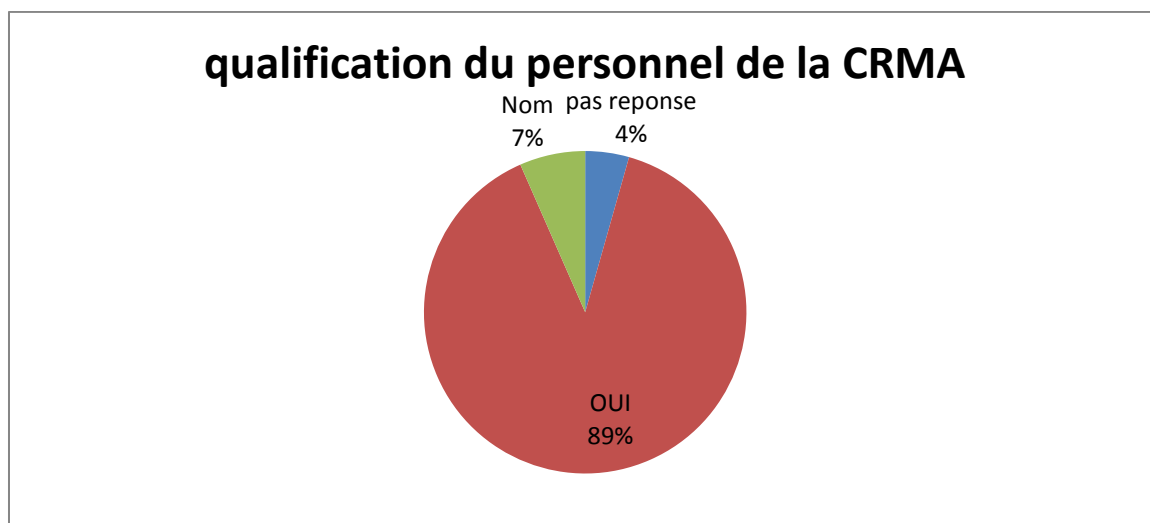
**Tableau 13 : Qualification de personnel employé**

Qualification de personnel	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	2	4,44%
Oui	40	90%
Nom	3	6,68%
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

Source : élaboré par nous-mêmes

Concernant les employés de la CRMA, sur 45 agriculteurs étudiés 40 agriculteurs ont répondu que les employés sont qualifiés avec un taux de 90% de l'effectif total et 3 agriculteurs ont trouvé qu'ils ne sont pas qualifiés.

Figure 18 : Qualification de personnel employé



Source : élaboré par nous même

11) Etes-vous bien accueillis à la CRMA ?

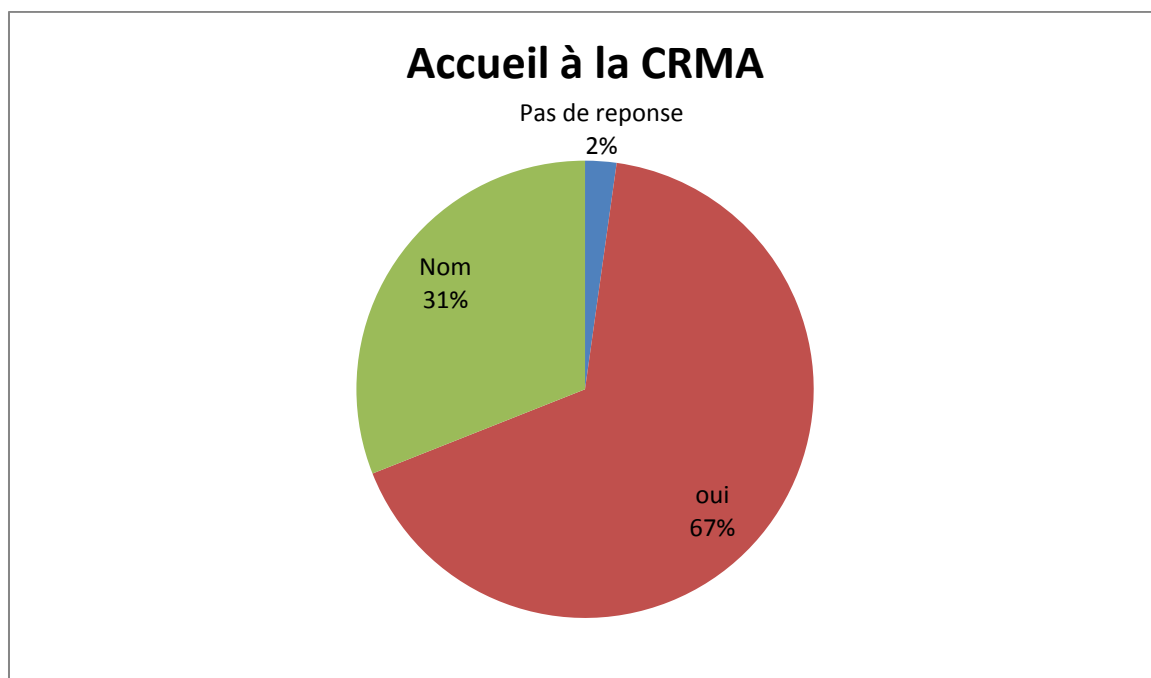
Tableau 14 : Accueil de la CRMA

Accueil de la CRMA	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	1	2,22%
OUI	30	66,67%
Non	14	31,11%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Plus de la moitié des agriculteurs disent très bien accueilli contre 14 agriculteurs ont répondu mal accueilli. A travers ces réponses, on peut déduire que la CRMA accueille bien ses usagers et sociétaires.

Figure 19 : Accueil de la CRMA



Source : élaboré par nous-mêmes

12) Pensez-vous qu'il y a une inégalité entre le petit et le grand agriculteur ?

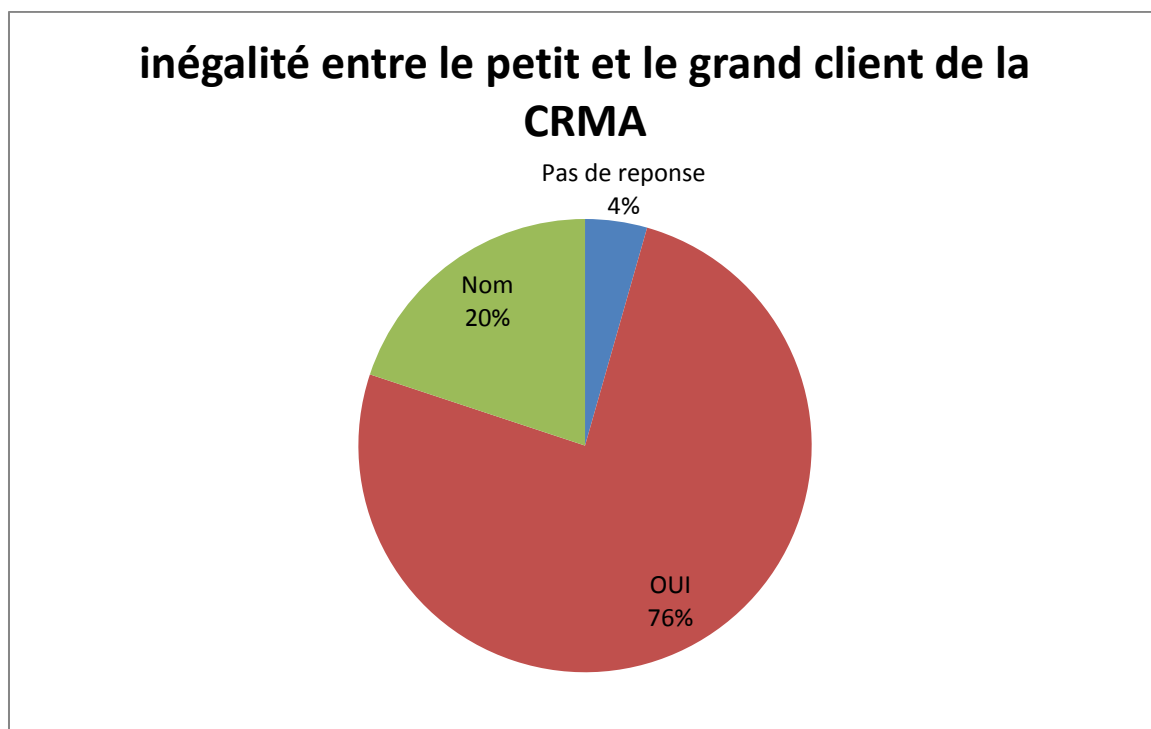
Tableau 15 : inégalité entre les petits et les grands clients

Les inégalités	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	2	4,44%
OUI	34	75,56%
Non	9	20%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Dans ce tableau, nous observons qu'il y a une grande inégalité entre le petit et le grand client. Ce dernier nous indique que parmi les 45 agriculteurs étudiés, 34 agriculteurs ont affirmé les inégalités entre les deux classes, avec un taux de 76% contre 20% de l'effectif total et 2 d'entre eux se sont abstenus devant cette question.

Figure 20 : Inégalité entre les petits et les grands clients



Source : élaboré par nous-mêmes

13) Est ce qu'il y a une lenteur dans la gestion des dossiers des sinistrés?

**Tableau 16 : La lenteur dans la gestion des dossiers des sinistrés**

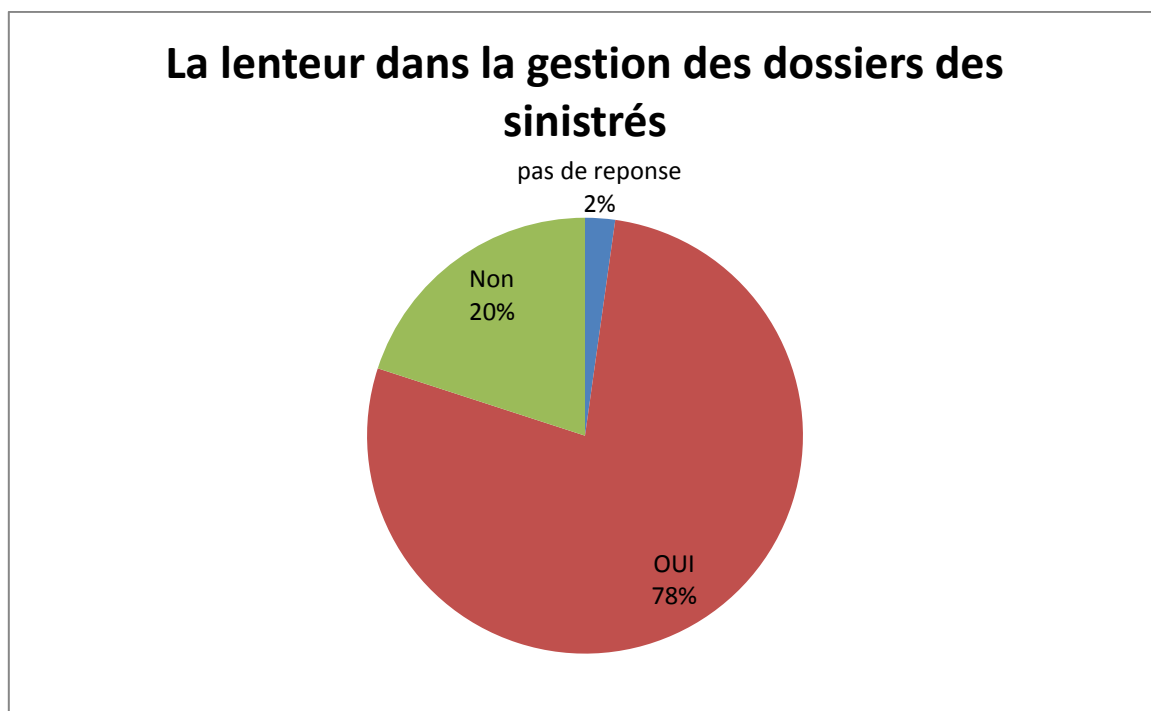
La lenteur dans la gestion	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	1	2,22%
OUI	35	77,78%
Nom	9	20%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous même

Nous avons pu constater lors de notre enquête que la majorité des agriculteurs se plaignent de la lenteur du traitement de leurs dossiers de sinistres (77,78%).

Généralement la reconnaissance du sinistre et la validation des dossiers prennent beaucoup de temps sans le travail des enquêteurs.

Figure 21 : La lenteur dans la gestion des dossiers des sinistrés



Source : élaboré par nous-mêmes

14) Est-ce que les taux appliqués sont élevés?

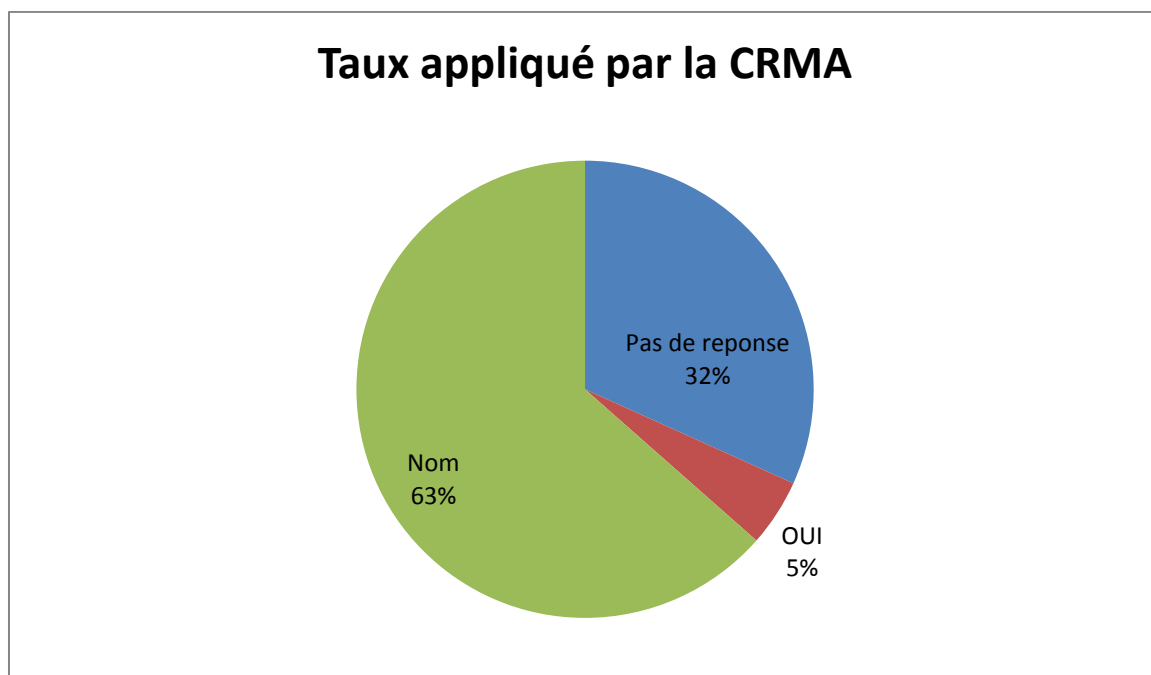
**Tableau 17 : Taux appliqué par la CRMA**

Les taux appliqués par la CRMA	Nb.cit	Fréq
Pas de réponse	2	4,44%
OUI	3	6,67%
Nom	40	88,89%
Total	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Concernant les remboursements la majorité de population considérée trouvent que le taux d'administration appliqués par la CRMA sont correctes et couvrent aisément leur besoins.

Figure 22 : Taux appliqué par la CRMA



Source : élaboré par nous-mêmes

15) Est-ce que les indemnités en cas de sinistre sont satisfaisantes?

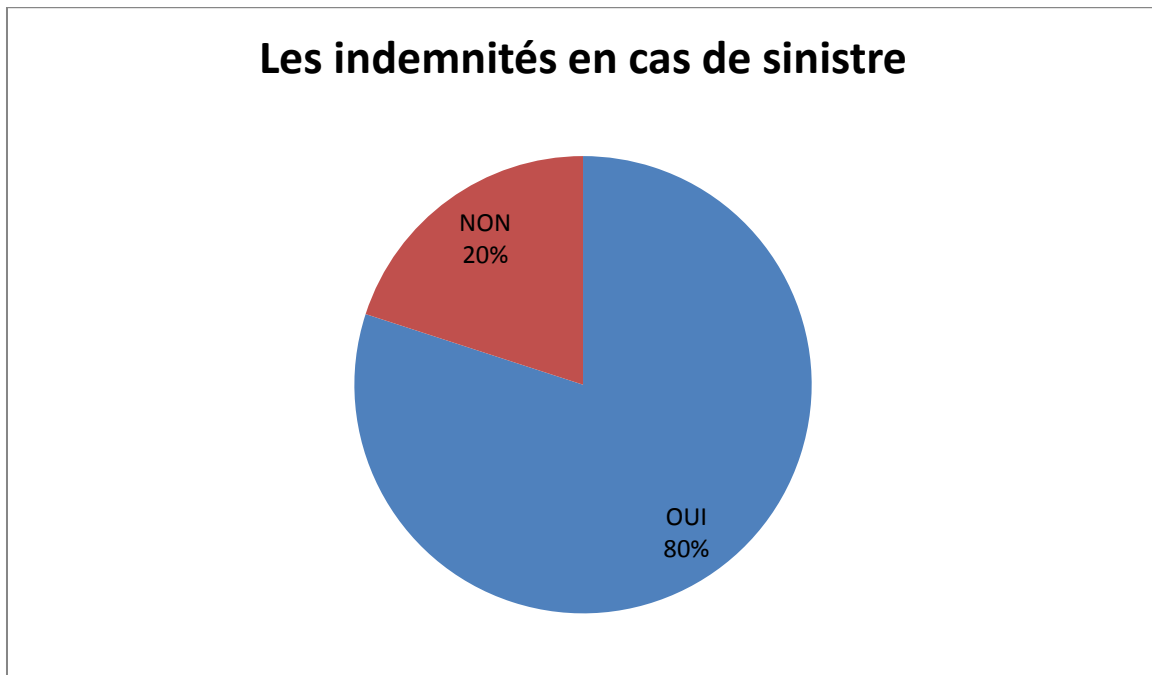
**Tableau 18 : les indemnités en cas de sinistre**

Les indemnités en cas de sinistre	Nb.cit	Fréq
OUI	36	80%
NON	9	20%
TOTAL	45	100%

Source : élaboré par nous-mêmes

Pour 80% des agriculteurs enquêtés, les indemnités versées lors des sinistres sont suffisantes. Elles répondent parfaitement à leur attentes, contre seulement 20% qui ne sont pas satisfaits de prestations.

Figure 23 : les indemnités en cas de sinistre



Source : élaboré par nous-mêmes

### Conclusion

Ce travail nous a permis de cerner la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou comme une institution financière étatique spécialisée dans le domaine de l'assurance agricole. Pour connaître son fonctionnement et son mode d'organisation nous avons fait une enquête sur ses usagers et sociétaires notamment les agriculteurs. Les résultats obtenus permettent de vérifier certaines hypothèses préalablement fixées.

Sachant que l'économie sociale et solidaire est un modèle qui doit répondre aux attentes et aux besoins vitaux de la population. Elle cherche aussi bien l'inclusion sociale que l'entrepreneuriat social. Le développement rural durable comme concept en est le soubassement de l'économie sociale et solidaire. Il met l'accent sur l'amélioration du milieu rural à travers la création et la promotion des produits agricoles, de l'artisanat et la protection de l'environnement. Cette notion est apparue depuis longtemps mais dont la mise en œuvre et l'expérimentation datent des années 70 et 80.

A la lumière des résultats de notre enquête menée auprès des agriculteurs à Tizi-Ouzou, nous pouvons dire que la CRMA peut facilement répondre aux normes de l'économie sociale et solidaire pour peu que certaines lacunes soient levées. Ce qui nous permet d'infirmar la première hypothèse. Nous pouvons également dire que les produits de la CRMA n'attirent pas les agriculteurs, ce qui infirme la deuxième hypothèse. Que la CRMA n'assure pas une prise en charge nécessaire à ses sinistrés. La troisième et dernière hypothèse en est infirmée aussi.

Ce travail nous a permis de découvrir la réalité sur la profession de la population rurale, d'avoir des données sur la perception par les agriculteurs de la CRMA-Tizi-Ouzou ainsi que de vérifier les hypothèses posées.

Cependant, les limites de notre travail peuvent principalement résider dans la qualité des données recueillies auprès des agriculteurs dont nous n'avons pas eu le temps de vérifier la fiabilité.

Parmi les difficultés que nous avons rencontrées, l'accès très difficile à certaines données, la communication avec les agriculteurs qui, majoritairement, ne maîtrisent pas le français.

### **Pistes d'amélioration**

- Que la CRMA s'organise conformément aux normes de l'économie sociale et solidaire ;
- Qu'elle ait une certaine autonomie dans sa gestion
- Qu'elle adapte ses produits et ait une certaine politique marketing de façon à attirer les agriculteurs ;
- Qu'elle assure une prise en charge nécessaire à ses sinistrés ;
- Qu'elle écoute et prenne en considération les doléances des agriculteurs.

**Bibliographies :**

**Ouvrages :**

1. **BARTHELEMY Amandine, SLITINE Romain:** « entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général » éd. Vuibert, 2011
2. **Bertin George et collaborateurs,** Développement Social et Intervention, le harmattan, 2003
3. **BRESSY G. KONKEYT C. :** « management et économie des entreprises », 10 édition, édition Dalloz, 2011.
4. **Brunet Roger, FERRAS Robert, They Hervé,** les mots de la géographie, dictionnaire critique. Montpellier-Paris ; Ed. Reclus– la documentation Française, 1993
5. **CHRISTEL Alvergne,** le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, Karthala –PDM, Paris, 2008
6. **GARRABE M.:** « les organisations de l'ESS », FORM der, 2007
7. **Pascal Glémain et Emmanuel,** L'économie sociale et solidaire en question (S) ,
8. **Sophie Boutiller et sylvain Allemand** «Economie sociale et solidaire nouvelles trajectoires d'innovation » Le Harmattan 2010 5-7 rue de l'école –polyclinique ; 75005 paris.

**Articles et communications :**

9. **AHMED ZAID M. ET BENAMARA .K.** (2011) : « les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale : étude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza – international, colloque international : les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement, Annaba, 6-7 décembre ».
10. **BENAMARA Karima, AHMED ZAID-CHERTOUK Malika :** économie sociale et action sociale territorial : les innovations des associations à caractère social en Kabylie, XII rencontre de RIUESS, Nancy le 6-8 juin 2012.
11. **Bertrand Hervieu et Hervieu-Luc :** Repenser le Développement rural en Méditerranée / centre international de haute études agronomie méditerranéennes et Plan et Bleu Thibault (dir)- paris : presses de sciences Po. 2009.

12. **BROUAD F, LARIVET S, SAKKA O.** (2010): *Entrepreneuriat Social et Participation Citoyenne*, in *Canadian Journal and Social Economie Research*, VOL1, Automne/Fall 2010 46-64
13. **Bessaoud O.** La stratégie de développement rural en Algérie. In : Chassan y J.P. (ed.)
14. **Mayaud Jean-Luc** : la question territoriale dans le champ de la recherche ruraliste, intervention lors du séminaire *Prospective, Agricultures, Politique Et Territoires*, 2007
15. **MEGAGNON (2009)**: « L'entrepreneuriat social au Québec : pour un dynamisme social axé sur l'initiative », mémoire présenté par la jeune chambre de commerce de Montréal
16. *Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire - Page 2 / 2 Une démarche portée par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loir*
17. **MEGAGNON (2009)**: « L'entrepreneuriat social au Québec : pour un dynamisme social axé sur l'initiative », mémoire présenté par la jeune chambre de commerce de Montréal,
18. **Mokhtar Fayçal** , *Emergence des pratiques sociales et solidaires: Défis et espoirs de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes* Enseignant chercheur, Directeur de laboratoire de recherche « Développement local et Management » Institut des Sciences Économiques, Centre Universitaires de Mascara, Algérie.
19. **PORTEJOIE C.** (2011) : *impact des différentes visions de l'entrepreneuriat social sur la pratique des organisations ressources* », in *majeure alternative management*, HEC, Paris, juillet 2011
  
20. *La Politique de Renouveau Rural –MDDR- CNDR. Aout 2006*
  
21. , **Pélissier J.-P.** (ed.). *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne*. Montpellier : CIHEAM, 2006. (Option Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 71)

**LOIS ET REGLEMENTS**

22. La loi n 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS marque un nouvel élan à l'ESS en donnant dans son article 01 du premier chapitre une définition inclusive de l'ESS qui dépasse la seule dimension statistique en précisant leurs principes fondamentaux
23. Code la mutualité (art 1) (France)
24. Décret du 16-7-1976. (France)
25. Art 1 de la loi du 1/7/1901 relative aux associations en France

**COURS:**

26. **AHMED ZAID M.**, Cours « *Management des entreprises en Economie Sociale et Solidaire* » Master II : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2016/2017
27. **AHMED ZAID M.**, Cours « *d 'Entrepreneuriat économique et social* », Master II : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2012/2013
28. **Kernou.k.**, cours « *Fondement l'économie sociale et solidaire* » Master II management territorial et ingénierie de projets UMMTO 2016-2017

**Sites:**

29. <https://www.alternative-economiques.fr>
30. [www.ess-France.org](http://www.ess-France.org)
31. [www.recma.org](http://www.recma.org)
32. [www.made-in-ess.fr](http://www.made-in-ess.fr)
33. [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)
34. [www.cnma.org](http://www.cnma.org). [http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers\\_joint/9330\\_ocr.pdf](http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers_joint/9330_ocr.pdf)
35. [http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros\\_parus\\_articles/3401/ES-3401-14.pdf](http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3401/ES-3401-14.pdf).
36. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1974\\_num\\_29\\_3\\_16309](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1974_num_29_3_16309)
37. <http://www.dr-sauda.com>
38. [www.peruwelz.be.org](http://www.peruwelz.be.org)

## ENQUETE AUPRES DES AGRICULTEURS

Enquêté pour une recherche scientifique

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réalisation d'une recherche scientifique au sein de notre Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, portant sur la contribution de la mutualité agricole au développement rural durable en Algérie : Cas de la caisse régionale de mutualité agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous vous prions de bien vouloir répondre soigneusement à ce questionnaire. Les informations collectées dans le cadre de ce questionnaire seront traitées dans une totale confidentialité. A Cet effet, votre nom et prénom ainsi que l'identification de votre exploitation ne seront cités dans aucun document élaboré suite à cette enquête.

Nous vous remercions pour votre aimable contribution à la réalisation de notre travail de recherche.

Numéro du questionnaire :

Age :

Nbre de personnes à charge :

Commune de résidence :

1) Quelle est l'activité principale de votre exploitation ?

Céréaliculture	
Plantations fruitières	
Maraîchage	

Elevage et protection animale	
Petit élevage	

2) Etes-vous propriétaire ou locataire?

Propriétaire	
Locataire	

3) Quelle est la superficie de votre exploitation?

Moins de 100	
De 100 à 200	
De 200 à 300	
De 300à400	
De 400à 500	
De 500à600	
Plus à 600	

4) Votre matériel agricole, est-il de location? OUI NON

5) Est-ce que vous êtes-vous usages ou sociétaire de CRMA ?

- a- Usage
- b- Sociétaire

6) Que pensez-vous de la CRMA?

- a- Mauvaise institution
- b- Acceptable
- c- Bonne institution

7) Quelles sont les contraintes rencontrées à la CRMA?

Bureaucratie	
Remboursement tardif	

Crédit insuffisant	
Eloignement	

8) Est-ce que vous êtes satisfaits des produits (Branches) proposés par la CRMA ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse

.....
.....
.....
.....

9) Par rapport aux autres compagnies, comment trouvez-vous les prestations fournies?

Mauvaises	
Moyennes	
Bonnes	

10) A votre avis, le personnel employé est-il qualifié?

OUI

NON

11) Trouvez-vous un bon accueil à la CRMA ? OUI  NON

12) Pensez-vous qu'il y'a une égalité entre le petit et le grand agriculteur ? OUI  NON

13) Est ce qu'il y'a une lenteur dans la gestion des dossiers sinistres? OUI  NON

14) Est-ce que les taux appliqués sont élevés? OUI  NON

15) Est-ce que les indemnités en cas de sinistre sont satisfaisantes? OUI  NON

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION !

:

## **Remerciements**

## **Dédicace**

## **Liste des abréviations**

## **Liste des tableaux**

## **Liste des figures**

## **Résumé**

## **Sommaire**

Introduction générale : .....	1
<b>CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....</b>	<b>5</b>
Introduction.....	5
Section 1 - concepts et évolutions de l'ESS.....	5
1-1 Aspects historiques .....	5
1-2 Définition: .....	7
1-3 Les organisations de l'ESS : .....	8
1.3.1 Les mutuelles : .....	8
1.3.1.1 Définition .....	8
1.3.1.2 les objectifs des mutuelles de sante.....	9
1.3.1.3 les objectifs des mutuelles d'assurance.....	10
1.3.1.4 les catégories de mutuelles.....	10
1.3.1.5 Le mouvement mutualiste en Algérie : .....	11
1.3.2. Les coopératives.....	11
1.3.2.1 Définition : .....	11
1.3.2.2 Les catégories des coopératives : .....	11
1.3.2.3 Les objectifs des coopératives : .....	12
1.3.3 les associations : .....	12
1.3.3.1 Définitions : .....	12
1.3.4 Les organisations de producteurs (O.P).....	15
1.3.4.1 Définition : .....	15
1.3.4.2 Bref historique : .....	16
1.3.4. 3 le contexte de l'émergence des o.p. dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie : .....	16
1.3.4.4 Diversité de l'organisation des producteurs : .....	17
1.3.4.5 Le regroupement en fédérations : .....	19
1.3.4.6 Cas des Organisations Professionnelles Agricoles (O.P.A) en l'Algérie : .....	19

1.3.5 L'entrepreneuriat sociale.....	20
1.3.5.1 L'évolution de l'entrepreneuriat social.....	20
1.3.5.2 L'esprit entrepreneurial : .....	21
1.3.5.3 Les conceptualisations de l'entrepreneuriat social : .....	23
1.3.5.4 Le concept de l'entrepreneuriat social.....	23
1.3.5.5 Le management des entreprises sociales .....	24
1.3.5.2 L'entrepreneur dans la théorie économique : .....	26
1.3.5.2.1 Définition.....	26
Section 2 - Les fonctionnements de l'ESS.....	27
2-1 Les principes de l'Economie Sociale et Solidaire.....	27
2.2 Les rôles de l'économie sociale et solidaire : .....	29
2.3- caractéristiques des initiatives solidaires : .....	30
2.4 Les services de proximité : .....	31
2.4.1 Le mode de régulation publique des services de proximité : .....	32
2.5 Mode de financement : .....	33
Conclusion : .....	34
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN ALGERIE .....	35
Introduction : .....	35
Section 1 : concepts et évolutions du développement rural durable .....	35
1.1 Définitions des concepts.....	35
1.2 Le territoire comme une appropriation de l'espace : .....	39
1.2.1 Le territoire comme base du développement local : .....	41
1.3 Les territoires ruraux comme l'expression d'un développement : .....	42
1.3.1 Le territoire comme base du développement local : .....	43
1.3.2 Le territoire mis en scène par les acteurs : .....	43
1.4 Les originalités d'une organisation de développement rural .....	44
1.5 Caractéristique du développement rural durable.....	45
1.6 Objectifs de développement rural : .....	45
1.7 Le Renouveau Rural 2010-2014 : .....	47
1.7.1 Les objectifs et la vision de la Politique de Renouveau Agricole et Rural : .....	49
Section 2 : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD).....	52
2.1 Les axes de la stratégie de développement rural durable : .....	53
2.2 Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI): .....	53
2.3 Entrepreneuriat rural : .....	54

2.3.1	Fondements de L'Entrepreneuriat Rural .....	54
2.3.2	Objectifs de l'entrepreneuriat rural : .....	54
2.4	La politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie : .....	55
2.4.1	Fondements de la politique de l'entrepreneuriat rural .....	56
2.4.2	Les Objectifs de la politique de l'entrepreneuriat rural: .....	56
	Conclusion : .....	57
Chapitre III	: La Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIZI-OUZOU .....	58
Introduction	: .....	58
Section 1	: Présentation de la Caisse Régionale Mutualité Agricole de Tizi-Ouzou.....	58
1.1	Historique .....	58
1.2	Organisation de la caisse de mutuelle agricole .....	58
1.2.1	Statut juridique de la Caisse de Mutualité Agricole .....	59
1.2.2	Les activités de la Caisse de Mutualité Agricole:.....	59
1.2.3	Circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	60
1.2.4	Sociétariat de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	60
1.2.5	Inscription aux parts sociales de la CRMA de Tizi-Ouzou: .....	60
1.2.6	Le Conseil d'administration de la CRMA de Tizi-Ouzou:.....	61
1.2.7	Le Président du Conseil d'Administration de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	61
1.2.8	L'Assemblée Générale de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	61
1.2.9	Le Comité de crédit de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	62
1.2.10	Les commissaires aux comptes de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	62
1.2.11	Les bénéfices réalisés au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	62
1.2.12	Les activités de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	62
1.2.13	Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou .....	63
1.3	Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	65
1.3.1	Les risque de l'exploitation agricole .....	65
1.3.2	Les différents types de risque .....	65
1.3.3	Formules d'assurance agricole: .....	65
1.3.4	L'assurance risque désignés: .....	66
1.3.5	L'assurance étendue: .....	66
1.3.6	La production dans le cadre de l'assurance agricole: .....	66
1.3.6.1	le contrat d'assurance: .....	66
1.3.6.2	Composition du contrat d'assurance.....	66
1.3.6.3	les données du contrat.....	67

1.4 Les produits assurés (Typologie des assurances):.....	67
1.4 Les différents Produits de la CRMA .....	69
1.4.1 Les assurances végétales .....	69
1.4.2 L'assurance grêle .....	69
1.4.2.1 Les avantages de l'assurance grêle.....	69
1.4.2.2 Limitations de l'assurance grêle.....	69
1.4.3 Constitution du dossier de production .....	70
1.5 L'assurance incendie des récoltes .....	72
1.5.1 Limitations de l'assurance incendie des récoltes.....	72
1.5.2 Constitution du dossier de production .....	73
1.6 L'assurance des multirisques serres .....	76
1.6.1 Les risques exclus de l'assurance des multirisques serres.....	76
1.6.2 Le dossier de production.....	76
1.7 L'assurance multi périls pomme de terre .....	77
1.7.1 Le risque assuré de l'assurance multi périls pomme de terre .....	78
1.7.2 Limitations de l'assurance multi périls pomme de terre.....	79
1.7.3 Constitution du dossier de production de l'assurance multi périls pomme de terre.....	79
1.8 Multirisques arbres fruitiers et pépinières arboricoles .....	80
1.9 L'assurance des réseaux d'irrigations en exploitation .....	80
1.9.1 Les risques exclus de l'assurance des réseaux d'irrigations en exploitation : .....	81
1.9.2 La constitution du dossier de production de l'assurance des réseaux d'irrigations en.....	81
1.10 Assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins) .....	82
1.10.1 Les risques exclus de l'assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins) .....	83
1.10.2 Le dossier de production de l'assurance multirisque bétail (Bovins / Ovins).....	83
Section 2 : Enquête et analyse des résultats.....	85
2.1 Méthodologie de recherche .....	85
2.1.1 Le choix de l'échantillon .....	85
2.1.2 La taille et la composition de l'échantillon .....	85
2.1.3. Le contexte du déroulement de l'enquête.....	85
2.1.4 Dépouillement .....	86
2.2 Analyse et interprétation des résultats.....	86

2.2.1. Caractéristiques de la population concernée .....	86
Conclusion .....	101
Conclusion générale .....	102
Bibliographies	
Annexe	
Table des matières	